



**HAL**  
open science

## Les hôtels particuliers à Versailles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : quelques exemples pour une typologie

Alix de Bouvier

### ► To cite this version:

Alix de Bouvier. Les hôtels particuliers à Versailles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : quelques exemples pour une typologie. Art et histoire de l'art. 2016. dumas-01690837

**HAL Id: dumas-01690837**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01690837>**

Submitted on 23 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ÉCOLE DU LOUVRE

Alix de BOUVIER

# Les hôtels particuliers à Versailles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Quelques exemples pour une typologie

Mémoire de recherche  
(2<sup>nd</sup>e année de 2<sup>ème</sup> cycle)

en histoire de l'art appliquée aux collections

présenté sous la direction de M. Mathieu DA VINHA

directeur scientifique du Centre de recherche du château de Versailles

Septembre 2016



Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons*

CC BY NC ND



# Table des matières

<b>Remerciements</b> .....	<b>5</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>6</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>8</b>
<b>I. Précarité relative de la propriété versaillaise</b> .....	<b>12</b>
1. Naissance et développement de la ville .....	12
a. Les premiers pavillons construits pour les séjours de la cour.....	12
b. Les privilèges matériels pour encourager la construction .....	14
c. Versailles, lieu de résidence de la cour .....	17
d. Le développement de la ville sous Louis XV et Louis XVI.....	19
2. Loger en ville.....	20
a. L'obtention d'un terrain.....	20
b. L'achat.....	24
c. La location .....	25
<b>II. Une architecture réglementée</b> .....	<b>28</b>
1. Architectes, entrepreneurs et ouvriers .....	28
a. Les acteurs de la construction .....	28
b. Le prix de la construction .....	30
2. La construction .....	31
a. La disposition des bâtiments à l'intérieur de la parcelle.....	31
b. Une réglementation stricte .....	35
c. Des constructions rapides et peu solides.....	40
3. Les manquements au règlement .....	42
a. Des abus nombreux et fréquents .....	42
b. L'administration débordée sous Louis XV .....	47
c. Une tentative de réforme sous Louis XVI .....	48
<b>III. L'art de vivre</b> .....	<b>52</b>
1. La distribution intérieure .....	52
a. La taille des hôtels .....	52
b. Des pièces de service uniquement ? .....	53
c. Les habitants de l'hôtel .....	60
2. L'ameublement.....	62
a. L'inventaire après décès .....	62
b. Le niveau de richesse.....	63
c. Le mobilier.....	64

3. Le décor .....	84
a. Les revêtements .....	84
b. Les couleurs .....	88
c. Les objets de collection.....	89
<b>Conclusion .....</b>	<b>93</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>95</b>

# Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à monsieur Mathieu Da Vinha, directeur scientifique du Centre de recherche du château de Versailles, qui a accepté de diriger mes recherches, pour ses conseils et sa disponibilité tout au long de ce travail.

Je suis reconnaissante au personnel des Archives nationales où j'ai passé de nombreuses heures, et particulièrement à monsieur Alexandre Cojannot, conservateur en chef du Patrimoine au Minutier central des notaires parisiens, grâce auquel j'ai pu avoir accès à certains devis de construction. Je remercie également le personnel des Archives départementales des Yvelines, celui des Archives communales de Versailles, celui de la bibliothèque de l'École du Louvre et tout particulièrement celui de la Bibliothèque municipale de Versailles, qui m'ont accueillie pour mes recherches.

Merci à mes parents, pour leur relecture et leurs conseils avisés.

# Avant-propos

L'orthographe des textes anciens et des archives a été respectée, on a seulement rétabli la ponctuation et l'accentuation, afin de faciliter la lecture. Les noms des rues sont ceux qui avaient cours au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles :

- La rue de la Chaussée de Clagny est devenue à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle la rue des Réservoirs ;
- La rue des Hôtels correspond à l'actuelle rue Colbert ;
- La rue des Bons Enfants à la rue du peintre Lebrun ;
- La rue des Deux Poteaux à la rue Sainte-Anne ;
- La rue de la Pompe à la rue Carnot ;
- La rue Neuve Notre-Dame à la rue Baillet-Reviron ;
- La rue de la Surintendance à la rue de l'Indépendance américaine.

Les unités de mesure utilisées sous l'Ancien Régime ont été converties suivant ces correspondances :

- Une aune = 1,19 mètre ;
- Une toise = 194,9 centimètres ;
- Un pied = 32,48 centimètres ;
- Un pouce = 2,71 centimètres ;
- Un marc = 244,75 grammes ;
- Un gros = 3,82 grammes ;
- Un seau = 15 litres ;
- Une voie = 30 litres ;
- Une corde = 4 mètres cube.

Les abréviations utilisées dans les notes de bas de page sont les suivantes :

- A.N. : Archives nationales ;
- M.C. : Minutier central des notaires parisiens ;
- A.D. : Archives départementales des Yvelines ;
- B.N.F. : Bibliothèque nationale de France ;
- B.M. : Bibliothèque municipale de Versailles.

Les inventaires après décès étudiés ont été retranscrits dans les annexes.



# Introduction

À partir des années 1660, les séjours de plus en plus fréquents de Louis XIV à Versailles attirèrent dans la ville une population nouvelle. L'exiguïté du château rendait la demeure particulièrement inconfortable pour les courtisans. Olivier Lefèvre d'Ormesson note ainsi à propos des fêtes de mai 1664 :

« Ce mesme jour, M<sup>me</sup> de Sévigné nous conta les divertissemens de Versailles, qui avoient duré depuis le mercredy jusques au dimanche, en courses de bague, ballets, comédies, feux d'artifices et autres inventions fort belles ; que tous les courtisans estoient enragés ; car le roy ne prenoit soin d'aucun d'eux, et MM. de Guise<sup>1</sup>, d'Elbeuf<sup>2</sup> n'avoient pas quasy un trou pour se mettre à couvert<sup>3</sup>. »

On commença alors à élever des hôtels autour du château, le long de la future place d'Armes, pour la commodité des courtisans suivant le roi. Des privilèges octroyés à ceux qui feraient bâtir encouragèrent bientôt la construction. Après l'installation définitive de la cour à Versailles en 1682, lorsque les détenteurs de charges purent espérer un logement au château, la possession d'une maison en ville restait indispensable au train de vie d'un courtisan. On y remisait tout ce qui ne pouvait trouver place au château : carrosses et équipages, linge, vaisselle et vêtements ; les domestiques et les enfants en âge de se produire à la cour y dormaient. L'hôtel, enfin, offrait une solution de repli en cas de maladie ou si l'appartement venait à manquer<sup>4</sup>. Près de cinq cents « places à bâtir » furent ainsi accordées en quelques années<sup>5</sup>, tous les grands du royaume désirant disposer d'une demeure à Versailles. Déjà au XVI<sup>e</sup> siècle, sous François I<sup>er</sup>, des hôtels avaient été élevés dans le bourg de Fontainebleau. Les autres lieux de résidence de la cour, tels que Saint-Germain ou Marly, accueillait eux aussi des demeures permettant aux courtisans de suivre le souverain dans ses voyages.

Le terme hôtel désigne dès le XVII<sup>e</sup> siècle deux réalités différentes : une « grande maison d'un prince, d'un grand seigneur, d'une personne de qualité », ainsi qu'une « grande maison garnie », destinée à l'accueil des voyageurs<sup>6</sup>. C'est à cause de cette ambiguïté qu'est née à

---

<sup>1</sup> Henri, duc de Guise (1614-1664), grand chambellan de France.

<sup>2</sup> Charles de Guise-Lorraine, duc d'Elbeuf (1620-1692).

<sup>3</sup> Olivier Lefèvre d'Ormesson, *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson*, publiés par Adolphe Chéruel, Paris, Imprimerie impériale, 1860-1861, t. II, p. 142-143.

<sup>4</sup> Hélène Himelfarb, « Regards versaillais sur l'hôtel parisien : le silence des chroniqueurs et épistoliers de cour à la fin du règne de Louis XIV (1700-1715) », *XVII<sup>e</sup> siècle*, n° 162, 1989, p. 87.

<sup>5</sup> Jacques Levron, *La vie quotidienne à la cour de Versailles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1978, p. 103.

<sup>6</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Jean Baptiste Coignard, 1694, t. I, p. 572.

l'époque contemporaine l'expression d'hôtel particulier<sup>7</sup>. Sous l'Ancien Régime, l'hôtel est la plupart du temps défini par sa taille et par le rang de ses occupants : le dictionnaire de Furetière en 1690, puis celui de Trévoux en 1771 regroupent sous ce terme « les habitations ou grandes maisons des princes et grands seigneurs<sup>8</sup> ». *L'Encyclopédie* y ajoute la richesse de l'architecture, le nombre de logements (l'hôtel étant avant tout une maison familiale), ainsi qu'un décor intérieur luxueux :

« Les habitations des particuliers prennent différens noms, selon les différens états de ceux qui les occupent. On dit la maison d'un bourgeois, l'hôtel d'un grand, le palais d'un prince ou d'un roi. L'hôtel est toujours un grand bâtiment annoncé par le faste de son extérieur, l'étendue qu'il embrasse, le nombre & la diversité de ses logemens, & la richesse de sa décoration intérieure<sup>9</sup>. »

Ces critères peuvent-ils s'appliquer aux demeures versaillaises, qui offraient avant tout un appoint aux appartements du château ? Saint-Simon et Dangeau emploient d'ailleurs l'expression « maison de la ville » comme équivalent d'hôtel, ce qui laisse penser que les demeures versaillaises étaient plus modestes que celles de la capitale. Si de nombreux ouvrages portent sur le château de Versailles, il en existe beaucoup moins sur la ville. Les publications générales sur Versailles, comme celles de Pierre de Nolhac, d'Alfred et Jeanne Marie, ou de Pierre Verlet<sup>10</sup>, ne lui consacrent généralement pas plus d'un chapitre, et l'étudient toujours sous l'angle du château. Ces auteurs se sont avant tout intéressés à l'urbanisme de la cité royale, et traitent principalement des édifices publics, des dehors de Versailles, laissant l'architecture privée de côté. Les historiens ont été les premiers à se pencher sur la ville indépendamment du château. Émile et Madeleine Houth ont abordé de manière relativement complète l'histoire politique, économique et sociologique de la ville, depuis le Moyen Âge jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. Les articles de la *Revue de l'histoire de Versailles* ont éclairé des points plus précis de l'histoire de la ville. Depuis Joseph-Adrien Le Roi<sup>12</sup>, des travaux d'érudits versaillais, tels que Jean Lagny ou Jacques Portier<sup>13</sup>, se sont par

---

<sup>7</sup> Alexandre Gady, *Les hôtels particuliers de Paris. Du Moyen Âge à la Belle Époque*, Paris, Parigramme, 2008, p. 9.

<sup>8</sup> *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux : contenant la signification et la définition des mots de l'une et de l'autre langue [...]*, Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, t. 4, p. 883.

<sup>9</sup> Denis Diderot (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, 1751-1780, t. VIII, p. 319

<sup>10</sup> Pierre de Nolhac, *La création de Versailles d'après les sources inédites, étude sur les origines et les premières transformations du château et des jardins*, Versailles, Bernard, 1901 ; Alfred et Jeanne Marie, *Mansart à Versailles*, Paris, Jacques Fréal, 1972, 2 vol. ; Pierre Verlet, *Le Château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985.

<sup>11</sup> Émile et Madeleine Houth, *Versailles aux trois visages. Le Val de Galie, le château des rois, la cité vivante*, Versailles, éditions Lefebvre, 1980.

<sup>12</sup> Joseph-Adrien Le Roi, *Histoire de Versailles, de ses rues, places et avenues depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours*, Versailles, Auguste Montalant, 1854-1861, 2 vol.

ailleurs attachés à reconstituer l'histoire d'un quartier ou d'une rue, maison par maison, mais en se limitant à l'histoire des propriétaires et des locataires. L'intérêt porté à l'architecture domestique de Versailles, et notamment aux hôtels particuliers, est récent : le sujet a été abordé d'une manière artistique dans les grandes monographies d'architectes<sup>14</sup>. Mais l'ensemble de ces ouvrages se concentre sur le bâti, laissant de côté la manière d'habiter et de vivre dans les hôtels. Peu d'auteurs se sont intéressés à l'ameublement et au décor des hôtels versaillais : étaient-ils aussi richement meublés que ceux de Paris ?

Parmi les demeures de Versailles, nous nous sommes intéressés aux hôtels construits ou loués par des ducs et pairs, personnages importants de la cour, détenteurs de grandes charges et donc d'un logement au château après 1682. Nous nous sommes limités aux hôtels seigneuriaux, construits autour du château, laissant de côté les demeures qui fleurissent dès le règne de Louis XV aux abords de Versailles, notamment à Montreuil : celles-ci relèvent davantage de la maison de plaisance que de l'hôtel particulier<sup>15</sup>. Après avoir étudié les appartements des courtisans au château<sup>16</sup>, nous avons choisi d'étudier les hôtels des mêmes personnes en ville. Ainsi, cinq hôtels ont été tout particulièrement analysés [**annexe 1**], depuis leur construction jusqu'à la Révolution française et le départ de la cour en octobre 1789 : l'hôtel de Gramont, édifié dès 1665 sur la place d'Armes<sup>17</sup> d'après des plans de Louis Le Vau pour Antoine, maréchal et duc de Gramont (1604-1678), colonel des gardes françaises ; l'hôtel de Créquy puis de La Trémoille, élevé entre 1670 et 1674 sur des plans de Jules Hardouin-Mansart sur la chaussée de Clagny (future rue des Réservoirs)<sup>18</sup> pour Charles, duc de Créquy (1623-1687), premier gentilhomme de la chambre du roi et gouverneur de Paris ; l'hôtel de Bouillon, situé dans la même rue<sup>19</sup>, bâti entre 1670 et 1672 d'après des plans de Louis Le Vau pour Godefroy Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (1636-1721), grand chambellan de France ; l'hôtel de Chevreuse, édifié en 1683 probablement par Jules Hardouin-Mansart de l'autre côté du château, rue de la Surintendance<sup>20</sup>, pour Charles Honoré d'Albert, duc de Chevreuse (1646-1712), ministre d'État ; et enfin l'hôtel construit en 1756

---

<sup>13</sup> Jean Lagny, *Versailles, ses rues*, Versailles, éditions d'art Lys, 1990-1992, 2 vol ; Jacques Portier, *Propriétaires versaillais des origines à l'an II*, 1982, 4 vol. (manuscrit, B.M.).

<sup>14</sup> Bertrand Jestaz, *Jules Harouin-Mansart*, Paris, Picard, 2008, 2 vol. ; Alexandre Gady (dir.), *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010.

<sup>15</sup> Voir É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 388-401.

<sup>16</sup> Alix de Bouvier, *Les appartements des grands officiers de la Couronne au château de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire d'étude sous la direction de Raphaël Masson et de Mathieu Da Vinha, Paris, École du Louvre, 2015.

<sup>17</sup> Actuel n° 3 rue Colbert.

<sup>18</sup> Actuel n° 16 rue des Réservoirs.

<sup>19</sup> Actuels n°s 12 et 14 rue des Réservoirs.

<sup>20</sup> Actuels n°s 8, 8 bis, 10 et 10 bis rue de l'Indépendance américaine.

un peu plus loin, rue Neuve Notre-Dame<sup>21</sup>, pour le sculpteur Jules-Antoine Rousseau et loué à Emmanuel Félicité de Durfort, duc et maréchal de Duras (1715-1789), premier gentilhomme de la chambre du roi.

Il est parfois compliqué d'identifier l'emplacement d'un ancien hôtel, la numérotation des rues ayant changé depuis l'Ancien Régime. Les premiers numéros apparurent en 1788<sup>22</sup>, de manière continue, sans séparation entre numéros pairs et impairs. Le point de départ était le château pour les rues orientées est-ouest, et l'avenue de Paris pour les rues nord-sud<sup>23</sup>. De nombreux numéros changèrent, suite à des destructions ou à de nouvelles constructions. En effet, de nouveaux édifices remplacèrent nombre de demeures aristocratiques au XIX<sup>e</sup> siècle. Celles qui restaient furent surélevées, et la distribution intérieure fut sacrifiée aux besoins locatifs ; il reste donc peu d'hôtels dans leur état originel<sup>24</sup>. Parmi les cinq demeures étudiées, seul l'hôtel Rousseau, aujourd'hui succursale de la Banque de France, est encore debout. Il reste également de l'hôtel de Chevreuse des bâtiments de service. Mais les devis de construction, les plans et élévations qui y sont parfois annexés, permettent de comprendre la façon dont ils étaient bâtis, et selon quel parti architectural. Les inventaires après décès et les témoignages des mémorialistes peuvent d'autre part évoquer leur décor, leur ameublement et l'art de vivre.

Les premiers hôtels versaillais furent bâtis dès 1665. La construction fut bientôt encouragée par des avantages matériels, qui compensaient un droit de propriété précaire sous Louis XIV. L'architecture des hôtels était en effet réglementée, conférant à la ville un caractère unitaire. Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les règles furent cependant de plus en plus enfreintes. Le mobilier et le décor, enfin, y étaient moins luxueux que ceux de Paris, car l'hôtel de Versailles constituait avant tout un appoint à l'appartement du château.

---

<sup>21</sup> Actuels n<sup>os</sup> 3 et 3 bis rue Baillet-Latour.

<sup>22</sup> A.D. B 4302<sup>4</sup>, ordonnance relative à la numérotation des maisons, 22 juin 1788.

<sup>23</sup> J. Lagny, *op. cit.*, t. I, p. 5.

<sup>24</sup> Comité départemental de préinventaire des monuments et richesses d'art des Yvelines, *À la découverte de Versailles et des Yvelines*, exposition de décembre 1973 à février 1974, Versailles, Grande Écurie, Versailles, Archives départementales des Yvelines, p. 15-16.

# I. Précarité relative de la propriété versaillaise

## 1. Naissance et développement de la ville

### a. Les premiers pavillons construits pour les séjours de la cour

#### *Les hôtels de 1665*

Au début du règne personnel de Louis XIV, Versailles était une maison consacrée au plaisir ; en témoignent les grandes fêtes données en 1663, 1664 et 1668. Le roi et ses proches ne s’y rendaient qu’à l’occasion de brèves mais brillantes équipées. Du 15 au 22 septembre 1663, la cour fut pour la première fois logée au château<sup>25</sup>. Malgré les récents travaux d’agrandissement<sup>26</sup>, elle y était à l’étroit. Dès 1665, six pavillons identiques furent donc hâtivement élevés de part et d’autre de l’avant-cour du château, en avant des communs, pour les grands seigneurs de la cour et le service du roi [annexes 2 et 3]. Du côté de la future avenue de Saint-Cloud, le premier pavillon était destiné au prince de Condé<sup>27</sup>, le second, partagé en deux, au vicomte de Turenne<sup>28</sup> et au maréchal de Villeroy<sup>29</sup>, et le troisième au maréchal de Gramont<sup>30</sup>. Du côté de la future avenue de Sceaux s’élevaient le pavillon du roi, celui de la reine, et celui partagé entre le cardinal de Coislin<sup>31</sup> et Monsieur, frère du roi<sup>32</sup>. De forme presque carrée, ils mesuraient 7 toises ½ de face (14,61 mètres) sur 7 toises de profondeur (13,61 mètres), et ne présentaient qu’un étage entre le rez-de-chaussée et le comble mansardé. Derrière chaque pavillon, un bâtiment rectangulaire plus bas abritait remises et écuries. Certains hôtels étaient partagés en deux, un mur de clôture délimitant une cour de chaque côté. Les assises des soubassements étaient en pierre dure, les murs en

---

<sup>25</sup> Pierre Francastel, « Versailles et l’architecture urbaine au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 10<sup>e</sup> année, n° 4, 1955, p. 468.

<sup>26</sup> Mathieu Da Vinha, *Le Versailles de Louis XIV. Le fonctionnement d’une résidence royale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2009, p. 25-27.

<sup>27</sup> Louis II de Bourbon-Condé, prince de Condé (1621-1686), grand-maître de la maison du roi.

<sup>28</sup> Henri de La Tour d’Auvergne, vicomte de Turenne (1611-1675), maréchal général des camps et armées du roi.

<sup>29</sup> Nicolas de Neufville, duc de Villeroy (1598-1685), maréchal de France, ancien gouverneur de Louis XIV et chef du Conseil royal des finances.

<sup>30</sup> Antoine III, duc de Gramont (1605-1678), maréchal de France, ministre d’État et colonel des gardes françaises.

<sup>31</sup> Pierre du Cambout, cardinal de Coislin (1626-1706), premier aumônier du roi puis grand aumônier de France en 1700.

<sup>32</sup> Voir A.N. O<sup>1</sup> 1761 fol. 382, plan de la ville de Versailles avec les noms des hôtels. L’édification du Grand Commun entraîna la disparition des pavillons du roi et de la reine en 1682.

moellons, avec des enduits de plâtre, sur lesquels de fausses tables de briques avaient été dessinées. Des ardoises recouvraient les toits<sup>33</sup>. Les six hôtels s'harmonisaient ainsi avec les façades du château, dont ils constituaient avec les avenues bordées d'ormes le décor extérieur. Le rôle assigné à ces « petits hôtels de campagne<sup>34</sup> » était donc double : ils étaient destinés à la commodité des proches du roi, lors des courts séjours à Versailles, et formaient une barrière continue autour du château, dissimulant le vieux bourg et la campagne. Les marchés et devis furent signés par les propriétaires de chaque hôtel, qui payèrent également les travaux<sup>35</sup>. Mais le roi suivit de près l'avancée de la construction par l'intermédiaire de Colbert. Louis Petit, contrôleur des Bâtiments, lui écrivit ainsi en mai 1665 :

« Le pavillon du roi est à hauteur d'entablement ; celui de M. de Navailles [sic] à hauteur du premier étage ; la première assise de pierre de taille est posée à celui de M. le Prince ; l'on posera aussi, jeudi prochain, une assise à celui de M. le maréchal de Villeroi. »

Au mois d'août, il informait Colbert de l'achèvement du pavillon de Turenne et de ceux des maréchaux de Bellefonds et de Gramont<sup>36</sup>. Ces lettres laissent penser que la construction des hôtels de Noailles et de Bellefonds, généralement datée des années 1670<sup>37</sup>, était déjà commencée en 1665. Érigés pour deux proches du roi<sup>38</sup>, ils prenaient place entre les avenues de Sceaux et de Paris, le premier en face du château, le second derrière. Plus grands, ils s'apparentaient à de petits palais, composés d'un corps de logis surmonté d'un dôme, et de communs disposés de part et d'autre d'une cour. Peu de temps après, deux demeures, l'une pour le comte de Lauzun<sup>39</sup> et le marquis de Guitry<sup>40</sup>, l'autre pour le duc de Chaulnes<sup>41</sup>, furent élevées parallèlement et sur le même modèle entre les avenues de Paris et de Saint-Cloud. Thomas Gobert dessina les plans des hôtels de Noailles et de Lauzun-Guitry, qui fermaient la patte d'oie créée en 1662<sup>42</sup>, tandis que les hôtels de Bellefonds et de Chaulnes étaient dus à Jules Hardouin-Mansart<sup>43</sup>. Parallèlement, les Bâtiments du roi commençaient en 1664 des

---

<sup>33</sup> Edmond Léry, *Études de topographie versaillaise. La rue Colbert*, Versailles, M. Dubois, 1922, p. 3-4.

<sup>34</sup> Madeleine de Scudéry, *La promenade de Versailles*, Paris, Claude Barbin, 1669, p. 20-21.

<sup>35</sup> Voir le devis de l'hôtel de Gramont du 25 mai 1665 : B.M. fonds Fromageot B I.

<sup>36</sup> Cité dans Pierre de Nolhac, *Versailles et la cour de France. La création de Versailles*, Paris, Louis Conard, 1925, p. 51-52.

<sup>37</sup> A. et J. Marie, *op. cit.*, t. I, p. 91.

<sup>38</sup> Anne, duc de Noailles (1620-1678), capitaine des gardes du corps et Bernardin Gigault, marquis de Bellefonds (1630-1694), maréchal de France.

<sup>39</sup> Antonin Nompars de Caumont La Force, comte puis en 1692 duc de Lauzun (1632-1623), capitaine des gardes du corps.

<sup>40</sup> Guy de Chaumont, marquis de Guitry (?-1672), conseiller d'État, grand-maître de la garde-robe du roi.

<sup>41</sup> Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes (1625-1698), capitaine des chevaux-légers de la garde ordinaire du roi.

<sup>42</sup> A. Gady, *Jules Hardouin-Mansart*, p. 379.

<sup>43</sup> Bertrand Jestaz, « Alfred et Jeanne Marie. Versailles, son histoire, tome II : Mansart à Versailles », *Bulletin Monumental*, n° 131, 1973, p. 186.

travaux de terrassement sur « l'advenue et place du chateau de Versailles<sup>44</sup> ». L'urbanisation versaillaise semble résulter d'un certain empirisme plutôt que d'un plan prédéfini, puisque plusieurs de ces pavillons furent par la suite détruits (les hôtels de Lauzun-Guitry et de Noailles firent place aux Grande et Petite Écuries en 1680<sup>45</sup>). Pendant plusieurs années, ces premières constructions restèrent isolées.

### *Importance de l'année 1670*

L'année 1670 marqua une étape de plus dans l'édification des hôtels. De nombreux courtisans s'assurèrent de l'importance de Versailles, consacrée par la fête du Grand Divertissement royal, le 18 juillet 1668, et acquirent des terrains pour y faire construire. Plusieurs hôtels s'élevèrent donc entre 1669 et 1670 aux emplacements libres, c'est-à-dire au Nord, le Sud étant occupé par le vieux village, qui s'étendait alors autour de l'église Saint-Julien, située à l'emplacement du Grand Commun<sup>46</sup>. La ville neuve sortit ainsi de terre. Les courtisans qui y élevèrent leurs hôtels étaient des serviteurs de l'État, tels que Louvois<sup>47</sup>, ou des grands officiers comme le duc de Bouillon<sup>48</sup> ou le duc de Créquy<sup>49</sup>. Celui-ci avait, en tant que premier gentilhomme de la Chambre, participé à l'élaboration de la fête de 1668. Ils s'installèrent autour de la place d'Armes, à la suite des pavillons de 1665, ainsi que le long de la chaussée de Clagny, future rue des Réservoirs<sup>50</sup>. Un plan conservé au Nationalmuseum de Stockholm témoigne de ces constructions qui formaient un écrin pour le château [annexe 4]. Chacun se hâtait de faire construire une demeure, pour pouvoir suivre le roi dans sa résidence de plaisance. Versailles devenait ainsi pour la cour un lieu de séjour.

### **b. Les privilèges matériels pour encourager la construction**

Dans les années 1670, Versailles n'était qu'un bourg, qui cependant accueillait déjà quelques hôtels ainsi que des auberges. Afin de stimuler la construction et la création d'une ville active, Louis XIV édicta des mesures favorables aux habitants. Alors en campagne, il écrivit à Colbert en 1671 :

---

<sup>44</sup> *Comptes des Bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV*, publiés par Jules Guiffrey, Paris, Imprimerie nationale, 1881-1901, t. I, col. 22-23.

<sup>45</sup> A. et J. Marie, *op. cit.*, t. I, p. 109.

<sup>46</sup> Jacques Levron, *Versailles. Ville royale*, Roanne, Horvath, 1981, p. 7.

<sup>47</sup> François Le Tellier, marquis de Louvois (1641-1691), secrétaire d'État de la guerre, surintendant des postes, ministre d'État en 1672 et surintendant des Bâtiments en 1683.

<sup>48</sup> Godefroy Frédéric Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon (1641-1721), grand chambellan de France.

<sup>49</sup> Charles III de Blanchefort-Créquy, duc de Créquy (1623-1687), premier gentilhomme de la chambre du roi.

<sup>50</sup> J. Portier, *op. cit.*, t. II p. 89, 107, 108.

« De par le roy,

Sa Majesté ayant en particulière recommandation le bourg de Versailles, souhaitant de le rendre le plus florissant et fréquenté qu'il se pourra, elle a résolu de faire don de places à toutes personnes qui voudront bastir depuis la pompe dudit Versailles jusques à la ferme de Clagny, avec exemption de logement par craye esdit bastimens pendant dix années qui auront cours du jour qu'il seront achevez, à la charge de payer au domaine dudit Versailles par chacune desdites places à proportion cinq sols de cens pour arpent payable chacun an au jour de saint Michel, pour desdites places et bastimens jouir par chacun des particuliers auxquels icelles places seront deslivrées en plaine propriété, comme à eux appartenant à la charge de par eux, leurs hoirs et ayant cause entretenir lesdits bastimens en estat et de mesme cimetrie qu'ils seront bastis et esdiffiez. La deslivrance desquelles avec mesmes tenans et aboutissans sera faite par le surintendant des bastimens de Sa Majesté. Fait à Dunkerque le 22 may 1671<sup>51</sup>. »

Depuis son achat par Louis XIII en 1632, la seigneurie de Versailles appartenait au roi<sup>52</sup>. Par cette déclaration, il entendait donner un terrain à tous ceux qui en feraient la demande. Les bénéficiaires jouissaient d'avantages certains : ils n'étaient astreints qu'à un faible cens annuel, et étaient exemptés du logement à la craie (lors des voyages de la cour, les fourriers inscrivaient à la craie sur les maisons le nom d'un courtisan ou d'un service que le propriétaire devait héberger<sup>53</sup>). Cette exemption, qui devait durer dix ans, fut prolongée jusqu'en 1699. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le maréchal de Mouchy, gouverneur de Versailles, obtint que les maisons de la ville fussent à nouveau dispensées du logement à la craie<sup>54</sup>. La lettre de 1671 fixait les limites de la ville neuve, entre la pompe, située à l'extrémité de la rue des Réservoirs, et la ferme de Clagny, que le château de Madame de Montespan remplaça. L'emplacement de cette nouvelle ville correspond à l'actuel quartier Notre-Dame. Souhaitant accélérer encore le développement de la ville, le roi accorda aux propriétaires versaillais une faveur exceptionnelle par une déclaration datée du 24 novembre 1672 :

« Le séjour que nous faisons souvent dans nostre chasteau de Versailles, et le divertissement que nous y prenons, pour nous y délasser quelquefois de la conduite de nos affaires, ayant convié la meilleure partie des officiers de nostre Couronne et de nos domestiques d'y bastir ; nous voyons avec plaisir le nombre de bastimens s'augmenter en un tel point, que dans peu de temps il y aura lieu d'espérer d'y voir une ville assez grande et assez considérable, et particulièrement si nous y donnons les facilitez qui nous sont demandées par tous ceux qui y ont basti jusqu'à présent, et qui ont dessein d'y bastir à l'avenir, et entre autres celle de décharger de toutes hypothèques, comme meubles, tous les bastimens qui se feront dans l'étendue dudit lieu, à l'exception seulement de la dette privilégiée dont les deniers auront esté employez à

---

<sup>51</sup> A.N. O<sup>1</sup> 15 fol. 250, déclaration du roi, 22 mai 1671.

<sup>52</sup> J. Levron, *Versailles. Ville royale*, p. 37.

<sup>53</sup> A. et J. Marie, *op. cit.*, t. I, p. 83.

<sup>54</sup> É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 225.



l'acquisition desdites maisons, et dont il paroitra par les contrats d'acquisition, quittances des particuliers, et des dettes des ouvriers qui auront travaillé et fourny des matériaux pour lesdits bastimens<sup>55</sup>. »

Cette seconde déclaration plaçait les propriétaires versaillais à l'abri des créanciers, qui ne pouvaient ni faire saisir les maisons, ni mettre sur elles des hypothèques, à l'exception des entrepreneurs et ouvriers qui les avaient bâties. Cette faveur représentait une véritable aubaine pour les courtisans, habituellement mauvais payeurs. Loin de leurs terres, ils dépensaient beaucoup pour mener un train de vie confortable, et accumulaient les créances. Les fournisseurs n'étaient pas toujours payés, ou n'étaient pas réglés à temps. Certains s'impatientaient, et faisaient saisir les maisons de leurs débiteurs, ou prenaient sur elles des hypothèques<sup>56</sup>. La décision du roi scandalisa les juristes, et le Parlement de Paris s'y opposa farouchement, mais en vain. En août 1685, le marquis d'Alluyes<sup>57</sup>, criblé de dettes, vendit au duc de Bourbon son hôtel de la rue des Réservoirs. Les créanciers, ne pouvant saisir la demeure, furent autorisés à prélever sur le prix de la vente de quoi se rembourser. Le marquis s'y opposa, invoquant la déclaration de 1672, et exposa sa requête devant le Conseil d'État. L'arrêt du 5 août 1686 lui donna gain de cause, et étendit l'insaisissabilité des maisons aux prix des ventes<sup>58</sup>. En 1692, le Parlement tenta une fois de plus de s'opposer à la déclaration de 1672, mais une nouvelle déclaration royale datée du 30 décembre 1692 réaffirma le privilège des propriétaires versaillais<sup>59</sup>. Le 25 mars 1696, ce furent les loyers dus par les locataires qui furent à leur tour mis à l'abri des créanciers<sup>60</sup>. Conformément à la volonté de Louis XIV, la noblesse accourut donc à Versailles ; de nombreux courtisans sollicitèrent le don d'une place à bâtir. Les hôtels s'étendirent le long des avenues de Sceaux et de Saint-Cloud<sup>61</sup>. Les serviteurs de la cour, ainsi que les commerçants et artisans, attirés par l'essor de la ville et la présence du roi, firent bâtir des maisons plus modestes<sup>62</sup>. L'apparition des hôtels à Versailles n'est pas due aux déclarations de 1671 et 1672 : elles accélérèrent le peuplement de la ville, mais de nombreux hôtels étaient déjà élevés en 1670.

---

<sup>55</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1050 p. 161, déclaration du roi portant décharge d'hypothèques pour les maisons de Versailles, 24 novembre 1672.

<sup>56</sup> J. Levron, *Versailles. Ville royale*, p. 50.

<sup>57</sup> Charles Paul d'Escoubleaux, marquis d'Alluyes et de Sourdis (?-1690).

<sup>58</sup> Paul Fromageot, « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XIV », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, n° 2, 1900, p. 23.

<sup>59</sup> A.D. B 4300<sup>4</sup> n° 3, déclaration du roi concernant les maisons bâties à Versailles, 30 décembre 1692.

<sup>60</sup> P. Fromageot, « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XIV », p. 24-25.

<sup>61</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1860<sup>1</sup>, plan de la ville de Versailles en 1672.

<sup>62</sup> J. Levron, *Versailles. Ville royale*, p. 50.

L'ordonnance du 30 septembre 1676 étendit le don des terrains et l'exemption du logement à la craie au vieux village, dont les dernières maisons rurales avaient été abattues en 1674<sup>63</sup>. Un nouveau quartier fut ainsi créé.

### c. Versailles, lieu de résidence de la cour

Les séjours de la cour à Versailles devenant de plus en plus fréquents, et le château étant insuffisant pour loger services et courtisans, Louis XIV dut acheter dès la fin des années 1670 plusieurs hôtels en ville. Il acquit en 1680 l'hôtel du duc de La Feuillade<sup>64</sup>, place d'Armes, pour les officiers des gardes françaises et suisses. En 1684, il acheta l'hôtel de Louvois, rue des Réservoirs, pour le gouvernement. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ce fut l'hôtel de Duras, avenue de Sceaux, qui fut réuni au Domaine<sup>65</sup>. L'hôtel de Chevreuse, rue de la Surintendance, fut quant à lui amputé de son jardin lors de la construction de l'orangerie de Jules Hardouin-Mansart en 1683<sup>66</sup>. La propriété versaillaise était donc précaire, puisqu'elle était soumise au bon vouloir du roi. Ces acquisitions donnèrent lieu à de nouvelles constructions : les anciens propriétaires firent bâtir ailleurs. Le duc de Duras<sup>67</sup> s'installa par exemple rue de la Pompe. Il arrivait que le roi échangeât un hôtel contre un autre : en 1684, Louis XIV acquit le pavillon autrefois partagé entre le vicomte de Turenne et le duc de Villeroy pour en faire le château d'eau et le pavillon des fontainiers. En échange, il céda au duc de Villeroy et au cardinal de Bouillon<sup>68</sup>, neveu et héritier de Turenne, deux hôtels situés place d'Armes qu'il avait achetés quelques années auparavant<sup>69</sup>.

En 1682, le roi décida de faire de Versailles la résidence permanente de la cour. Famille royale, princes du sang et détenteurs d'une charge purent espérer jouir d'un logement au château<sup>70</sup>. Mais ces appartements étaient exigus. Les logés préféraient donc posséder en plus une maison en ville, afin d'y remiser leurs équipages, leur vaisselle et leur linge et d'y envoyer leurs domestiques. D'autre part, les courtisans qui n'avaient pas la chance de bénéficier d'un appartement au château avaient besoin d'un logement à Versailles. De nombreuses « places à bâtir » furent donc accordées après 1682. Les terrains étaient situés du

---

<sup>63</sup> É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 225.

<sup>64</sup> François III d'Aubusson, duc de La Feuillade (1631-1691), colonel des gardes françaises.

<sup>65</sup> J. Portier, *op. cit.*, t. I, p. 27 et t. II, p. 77 et 89.

<sup>66</sup> É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 241.

<sup>67</sup> Jacques Henri de Durfort, duc de Duras (1625-1704), capitaine des gardes du corps.

<sup>68</sup> Emmanuel Théodose de La Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon (1643-1715), grand aumônier de France.

<sup>69</sup> J. Portier, *op. cit.*, t. II, p. 75 et 84.

<sup>70</sup> J. Levron, *La vie quotidienne à la cour de Versailles*, p. 105.

côté du vieux Versailles : en 1685, le prince de Soubise<sup>71</sup> reçut une place dans la rue du vieux Versailles tracée en 1680<sup>72</sup> ; le marquis d’Humières<sup>73</sup> obtint un emplacement rue de l’Orangerie<sup>74</sup>. Certaines places étaient également situées le long des avenues, mais plus loin du château : le duc de Saint-Simon<sup>75</sup> s’installa en 1685 avenue de Saint-Cloud<sup>76</sup>. En 1685, Louis XIV se résigna à sacrifier le Parc-aux-Cerf, sa réserve de chasse, pour donner plus d’étendue à la ville. Un nouveau quartier, futur quartier Saint-Louis, fut donc tracé au sud, parallèle à la ville neuve [annexe 5]. Mais son lotissement fut plus long ; l’assèchement restant incomplet (les travaux de terrassements n’étaient pas achevés en 1708) et les voies d’accès limitées (les avenues de Paris et de Sceaux étaient séparées par le jardin de l’hôtel de Bellefonds, puis de Conty). Ce nouveau quartier ne fut pourvu d’une paroisse que sous le règne de Louis XV<sup>77</sup>. Quelques personnes de qualité, tels que la princesse d’Espinoy<sup>78</sup>, le duc de Villars<sup>79</sup> ou le comte d’Auvergne<sup>80</sup>, y reçurent néanmoins des terrains dès 1685<sup>81</sup>.

En 1713, la ville s’était considérablement développée. Par ailleurs, le privilège d’insaisissabilité favorisait les abus : Pierre Narbonne, commissaire de police de Versailles, expliquait dans son journal que les bourgeois de la ville en profitaient pour ne payer aucun de leurs fournisseurs, pas même le boulanger<sup>82</sup>. Louis XIV résilia donc cette faveur le 6 mars 1713 :

« Comme les motifs qui nous avaient engagé à accorder des privilèges aussi extraordinaires sont entièrement cessez et que nos vues à cet égard ont esté remplies au-delà mesme de nos espérances par le grand nombre de maisons et bastimens qu’il y a présentement dans nostre ville de Versailles, et que nous avons reconnu d’ailleurs que lesdits propriétaires abusent desdits privilèges au préjudice de leurs créanciers, nous avons résolu de révoquer tous lesdits privilèges et de laisser, dorénavant, toutes lesdites maisons sujettes aux dettes et hypothèques des créanciers des propriétaires, de la mesme manière que toutes les maisons des autres villes et lieux de nostre royaume, à quoy nous avons cru d’autant plus devoir porter que, par là, non seulement les créanciers n’auront plus le chagrin de voir leur débiteur jouir desdites maisons, sans pouvoir jamais se faire payer ny sur les loyers ny sur le fonds, mais les propriétaires mesmes desdites maisons y trouveront leur avantage, parce que l’on refusait souvent de

---

<sup>71</sup> François de Rohan-Soubise, prince de Soubise (1630-1712).

<sup>72</sup> É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 241 ; Henri Lemoine, *Versailles. Cité royale*, Paris, Quillet, 1955, p. 247.

<sup>73</sup> Louis IV de Crevant, marquis puis en 1690 duc d’Humières (1628-1694), capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi, maréchal de France.

<sup>74</sup> J. Portier, *op. cit.*, t. I, p. 149.

<sup>75</sup> Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon (1607-1693), grand loutetier de France.

<sup>76</sup> J. Portier, *op. cit.*, t. I, p. 350.

<sup>77</sup> É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 260-262.

<sup>78</sup> Jeanne Pélagie de Rohan-Chabot, princesse d’Espinoy (1651-1698).

<sup>79</sup> Louis de Brancas, duc de Villars-Brancas (1663-1739).

<sup>80</sup> Frédéric Maurice de La Tour d’Auvergne, comte d’Auvergne (1642-1707).

<sup>81</sup> H. Lemoine, *op. cit.*, p. 255.

<sup>82</sup> Pierre Narbonne, *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l’année 1701 à l’année 1744*, Paris, A. Durand et Pedone Lauriel, Versailles, Bernard, 1866, p. 133.

contracter avec eux, lorsqu'ils n'avaient d'autres immeubles que lesdites maisons, sur lesquelles ils ne pouvaient constituer d'hypothèque ; à ces causes, nous avons dit, déclaré et statué, disons, déclarons et statuons, par ces présentes signées de nostre main, voulons et nous plaist, que les maisons et bastimens qui sont construits et que l'on construira dans la suite dans nostre ville de Versailles, soient sujettes, à l'avenir à toutes les dettes et hypothèques des créanciers des propriétaires desdites maisons, sans qu'ils puissent se prévaloir, à l'avenir, d'aucuns des privilèges que nous avons accordez par nosdites déclarations des 24 novembre 1672, 30 décembre 1692 et 25 mars 1696, que nous avons révoqué et révoquons par ces présentes<sup>83</sup>. »

Les propriétaires versaillais n'étaient plus à l'abri des éventuelles poursuites du Parlement de Paris. Cette révocation montre combien ils étaient dépendants de la faveur du roi.

#### **d. Le développement de la ville sous Louis XV et Louis XVI**

Sous Louis XV et Louis XVI, la ville se développa. Alors que le lotissement du Parc-aux-Cerfs se poursuivait, au Nord, les limites de Versailles furent étendues au-delà de l'étang de Clagny. Certains habitants y déversaient leurs eaux usées et, en 1734, une épidémie de fièvres attribuée aux émanations qui en résultaient, frappa la ville. L'étang fut donc asséché et comblé en 1736. Des bataillons suisses effectuèrent les travaux. Aussitôt, des terrains furent accordés sur les berges<sup>84</sup>. Mais les prés conquis sur l'étang restèrent inoccupés jusqu'aux années 1770. En 1773, les projets du percement des boulevards du roi et de la reine autour de la prairie donnèrent naissance à un nouveau quartier, le quartier des Prés, loti sous Louis XVI<sup>85</sup>.

La ville s'étendit également vers l'Est : le village de Montreuil fut annexé en 1787<sup>86</sup>. Mais les quartiers des Prés et de Montreuil restaient éloignés du château, et on n'y construisit guère d'hôtel. En revanche, les grands du royaume élevèrent des maisons de plaisance aux abords de Versailles. Dès 1749, Madame de Pompadour, qui possédait déjà un hôtel rue des Réservoirs, commanda à Lassurance un ermitage, sur un terrain détaché du petit parc. Cette modeste maison de cinq pièces était complétée de plusieurs édifices et d'une orangerie, ainsi que d'un jardin à la française, un potager, un jardin fruitier et un jardin botanique. La favorite fit concéder des terrains annexes à ses amies, la duchesse de Villars-Brancas<sup>87</sup> en 1751, et la comtesse de Châteaurenault<sup>88</sup> en 1755, qui y élevèrent à leur tour de

---

<sup>83</sup> A.N. O<sup>1</sup> 57 fol. 30, déclaration révoquant les privilèges des maisons de Versailles, 6 mars 1713.

<sup>84</sup> Paul Fromageot, « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XV », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, n° 2, 1900, p. 109.

<sup>85</sup> Jean Castex, Patrick Céleste, Philippe Panerai, *Lecture d'une ville : Versailles*, Paris, éditions du Moniteur, 1980, p. 145.

<sup>86</sup> J. Levron, *Versailles. Ville royale*, p. 116.

<sup>87</sup> Louise Diane de Clermont-Gallerande, marquise de Saint-Aignan puis duchesse douairière de Villars-Brancas (1711-1784), dame d'honneur de la Dauphine puis de la comtesse de Provence en 1770.

<sup>88</sup> Anne Julie de Montmorency-Fosseux, comtesse de Châteaurenault (1704-1778), dame pour accompagner Mesdames, puis Mesdames les cadettes puis Madame Victoire.

petites retraites champêtres faites pour l'agrément<sup>89</sup>. En 1759, la comtesse de Marsan<sup>90</sup> acheta une maison à Montreuil. Elle y fit construire une serre. Cette mode des maisons de plaisance, plantées au milieu de grands jardins parsemés de fabriques, atteint son paroxysme sous le règne de Louis XVI. La comtesse de Vergennes<sup>91</sup> acquit en 1775 une petite demeure à Montreuil, qu'elle transforma. Le prince de Poix<sup>92</sup> y possédait également une résidence estivale. Il fit aussi construire en 1787 la Lanterne, qui abritait sa collection de plantes. La comtesse de Provence acquit en 1781 une maison, qu'elle fit réaménager par Chalgrin. Le jardin était animé de douze maisons, parmi lesquelles une laiterie, une vacherie, un colombier, un pressoir, un théâtre et un pavillon de musique. En 1783, Louis XVI acheta la maison du prince de Guéméné<sup>93</sup> pour sa sœur, madame Élisabeth. L'architecte Huvé fut chargé d'établir de nouveaux plans<sup>94</sup>. Ces maisons témoignent encore de la douceur de vivre qui régnait à Versailles. Mais, de manière générale, on construisit moins d'hôtels sous Louis XV et Louis XVI que sous Louis XIV.

À la commodité de posséder un pied-à-terre pour les séjours de la cour à Versailles ou un logement d'appoint s'ajoutaient sous Louis XIV des privilèges matériels non négligeables. La ville s'étendit donc et les hôtels se multiplièrent, particulièrement dans la ville neuve, mais aussi dans le vieux Versailles ; le roi parvint ainsi à réunir la noblesse autour de lui. Plusieurs possibilités s'offraient aux courtisans désireux d'obtenir une maison en ville : les travaux, l'achat et la location.

## 2. Loger en ville

### a. L'obtention d'un terrain

#### *Importance de l'emplacement*

Avant de faire construire, la première tâche consistait à obtenir un terrain. L'emplacement était important : il s'agissait de ne pas perdre trop de temps dans les déplacements entre l'hôtel et le château. Le duc de Croÿ, qui n'avait pas la chance de posséder un appartement au château, logeait en 1747 à l'hôtel de Louvois, au début de la rue des Réservoirs, en face de l'aile nord du château :

---

<sup>89</sup> É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 355-356.

<sup>90</sup> Marie Louise de Rohan-Soubise, comtesse de Marsan (1720-1803), gouvernante des Enfants de France puis de Madame Élisabeth.

<sup>91</sup> Anne Viviers, comtesse de Vergennes (1730-1798).

<sup>92</sup> Philippe Louis Marc Antoine de Poix, marquis de Noailles puis prince de Poix (1752-1819), intendant et gouverneur de Versailles.

<sup>93</sup> Henri Louis Marie de Rohan, prince de Guéméné (1745-1808), grand chambellan de France.

<sup>94</sup> Voir É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 391-401.

« Je logeai, ce voyage, pour la première fois, depuis qu'il était accommodé, dans mon joli appartement que je louai à l'hôtel de Louvois. J'y avais fait six ou sept cents francs de dépense, et il était au mieux, au plus commode et au plus à portée, n'y ayant que la grande rue à traverser<sup>95</sup>. »

Les courtisans tentaient donc d'acquérir un terrain près du château, puisqu'ils y passaient leurs journées. Certains cherchaient également à s'installer près d'un proche. Les ducs de Beauvillier<sup>96</sup> et de Chevreuse obtinrent des places contiguës dans la rue de la Surintendance. Les deux amis, inséparables, avaient tous deux épousé des filles de Colbert. Ils habitaient déjà des appartements voisins dans le château<sup>97</sup>. Le 14 mars 1676, ils acquirent ensemble un terrain rue de la Surintendance. Le 12 avril 1681, ils déposèrent chez maître Lamy, notaire à Versailles, un devis des ouvrages de maçonnerie pour la construction d'un pavillon et de basses-cours, selon les plans de Jules Hardouin-Mansart. Le même jour, ils passèrent marché avec Léonard et Pierre Aumasson, maîtres maçons versaillais, pour la maçonnerie de deux hôtels. Le 14 juin, ils firent appel à Jean Mallet, maître charpentier parisien, pour les travaux de charpenterie<sup>98</sup>. Les deux hommes avaient probablement l'intention de construire deux hôtels sur un même emplacement et suivant les mêmes plans. Mais ils durent renoncer, puisque, laissant le terrain entier à son beau-frère, le duc de Chevreuse reçut le 13 octobre 1683 une nouvelle place, juste à côté<sup>99</sup>. Il fit donc élever un hôtel, entre celui du duc de Beauvillier et la Surintendance. Les deux pavillons bénéficiaient d'une belle vue sur l'Orangerie. Le marquis de Croissy<sup>100</sup>, frère de Colbert, habitait d'ailleurs de l'autre côté de la rue, en face de l'hôtel de Chevreuse<sup>101</sup> [annexe 6]. Mais de tels regroupements restaient rares : passant peu de temps en ville, les courtisans ne semblent pas avoir choisi le voisinage de leurs hôtels avec autant de soin que celui de leurs appartements au château.

---

<sup>95</sup> Emmanuel, duc de Croÿ, *Journal inédit du duc de Croÿ. 1718-1784*, édité par Emmanuel-Henri de Grouchy et Paul Cottin, Paris, Flammarion, 1906-1907, t. I, p. 98.

<sup>96</sup> Paul, duc de Beauvillier (1648-1714), premier gentilhomme de la chambre du roi de 1666 à 1710, gouverneur du duc de Bourgogne en 1689, puis du duc d'Anjou en 1690 et du duc de Berry en 1693, chef du Conseil des finances en 1685.

<sup>97</sup> Voir William R. Newton, *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles. 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, p. 55-56.

<sup>98</sup> A.D. 3E 43/106 : ces actes sont en déficit, mais sont cités dans Philippe Cachau, « Les hôtels de Beauvillier, de Chevreuse et Colbert de Croissy : trois réalisations méconnues de Jules Hardouin-Mansart à Versailles », *Revue de l'Histoire de Versailles et des Yvelines*, 2011, n° 93, p. 23 et Monique Michaux, « L'hôtel de Beauvillier. Cercle militaire de Versailles », *Revue historique de l'armée*, n° 1, 1964, p. 61.

<sup>99</sup> A.N. M.C. XXI 846 : le brevet est annexé à la vente du 5 juin 1824.

<sup>100</sup> Charles Colbert, marquis de Croissy (1625-1696), conseiller d'État ordinaire, secrétaire d'État des affaires étrangères.

<sup>101</sup> Ph. Cachau, *op. cit.*, p. 35.

### *Obtenir une « place à bâtir » des Bâtiments du roi*

Pour obtenir un terrain, il convenait de s'adresser au surintendant ou directeur général des Bâtiments du roi. À ce poste se succédèrent Jean-Baptiste Colbert de 1663 à 1683, le marquis de Louvois de 1683 à 1691, le marquis de Villacerf de 1691 à 1699, Jules Hardouin-Mansart de 1699 à 1708, le marquis d'Antin de 1708 à 1736, Philibert Orry de 1736 à 1745, Lenormant de Tournehem de 1745 à 1751, le marquis de Marigny de 1751 à 1773, l'abbé de Terray de 1773 à 1774, et le comte d'Angiviller de 1774 à 1791. Le surintendant, après avoir obtenu l'accord du roi, délivrait une place en ville. Il semble qu'avant 1682, les dons de place aient été faits le plus souvent verbalement : dans de nombreux actes de vente de maisons, le vendeur dit avoir construit sur une place donnée par le roi, sans posséder de titre de propriété<sup>102</sup>. Rien ne constatait le don, ni la superficie du terrain, son emplacement ou ses limites exactes. Après l'installation définitive de la cour à Versailles, les demandes de places à bâtir devinrent plus nombreuses, et on chercha à éviter d'éventuelles contestations. Les Bâtiments délivrèrent systématiquement des brevets signés par le roi et le surintendant, indiquant notamment les dimensions du terrain, sa localisation et les noms des concessionnaires des terrains adjacents<sup>103</sup>. Près de cinq cents brevets furent ainsi délivrés entre 1682 et 1708. Ils enregistraient parfois un don verbal antérieur : en janvier 1690, les Bâtiments reconnurent avoir accordé au maréchal de Gramont une place, sur laquelle il avait fait bâtir un pavillon vingt-cinq ans auparavant<sup>104</sup>.

Après réception du brevet, le bénéficiaire pouvait procéder à des échanges ou à des ventes, afin d'obtenir une parcelle de taille et de forme convenable. Le 17 décembre 1728, moyennant 1 500 livres, le duc de Béthune<sup>105</sup> acquit une partie du terrain de son voisin, Jacques Spérat, serrurier du roi, qui lui donnait accès à la rue de l'Orangerie<sup>106</sup>. Il disposait ainsi d'une première entrée avenue de Sceaux, et d'une seconde, plus petite, à l'arrière de son hôtel [annexe 7]. Par ailleurs, les courtisans ne se privaient pas pour morceler le terrain reçu et en vendre une ou plusieurs parties : le 30 juin 1689, la duchesse de Gramont<sup>107</sup> abandonna à

---

<sup>102</sup> P. Fromageot, « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XIV », p. 25.

<sup>103</sup> Ces brevets sont conservés dans les minutes notariales. Les dons étaient également consignés par les Bâtiments du roi dans un registre : voir A.N. O<sup>1</sup> 1865 (brevets de places à bâtir, 1682-1708) et A.N. O<sup>1</sup> 1866 (brevets de places à bâtir, 1708-1717).

<sup>104</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1865 p. 3.

<sup>105</sup> Paul François, duc de Béthune (1682-1759), chef du Conseil des finances.

<sup>106</sup> A.D. 3E 43/61, répertoire des minutes de M<sup>e</sup> Lamy.

<sup>107</sup> Marie Charlotte de Castelnau, duchesse de Gramont (1648-1694).

Henry Loison, marchand de vin, une partie du terrain sur lequel son beau-père avait bâti son hôtel en 1665<sup>108</sup>.

### *Acheter un terrain auprès d'un particulier*

Si un courtisan ne parvenait pas à obtenir un terrain convenable par le moyen du don royal, il pouvait en acquérir un auprès d'un bénéficiaire d'un brevet. Le 11 novembre 1696, le comte de Mailly<sup>109</sup> acheta un terrain rue du vieux Versailles, sur lequel il fit ensuite bâtir son hôtel<sup>110</sup>. Le coût des places à bâtir dépendait de leur taille, mais aussi de leur emplacement. Entre 1685 et 1710, les terrains à vendre dans le centre de la ville étaient déjà rares ; ils se vendaient 20 à 80 livres par toise. En revanche, dans le nouveau quartier du Parc-aux-Cerfs, encore peu construit, les prix ne dépassaient pas une livre par toise<sup>111</sup>. Sous Louis XV, les terrains non lotis du Parc-aux-Cerfs se vendaient 2 à 20 livres par toise. Mais ceux du centre de la ville étaient bien plus élevés : en 1769, une place à bâtir située rue Royale fut achetée 80 livres par toise<sup>112</sup>. Des concessionnaires avaient ainsi obtenu un emplacement dans l'espoir de le vendre et d'en tirer profit. Des terrains, notamment dans le Parc-aux-Cerfs, passèrent de mains et mains pendant vingt ans avant d'être bâtis<sup>113</sup>. À partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les brevets imposèrent de construire dans un délai d'un an, sous peine de nullité<sup>114</sup>. Les Bâtiments révoquèrent des dons : le 15 novembre 1705, Georges Legrand, seigneur des Alluets, bailli, juge royal et criminel de Versailles et prévôt de Saint-Germain-en-Laye, se vit retirer sa place au profit du sieur Brèche, bourgeois de Versailles, faute de n'avoir construit en temps voulu<sup>115</sup>. Le brevet ne conférait donc pas un droit de propriété, mais un simple don gracieux, malgré la promesse émise dans la déclaration de 1671 de faire don des terrains « en pleine propriété ». Ce délai n'empêcha pas la spéculation immobilière : des terrains pouvaient en un an changer trois fois de propriétaire, tout en prenant de la valeur à chaque transaction. Le 24 octobre 1736, François Régnier du Tillet, avertisseur de la cuisine bouche du roi, reçut un terrain sur la rue Neuve, tracée sur les berges de l'étang de Clagny. Le 10 décembre, il la vendit à Jean Helland, fourrier ordinaire de l'artillerie, pour 1 548 livres<sup>116</sup>. Le 26 avril 1737,

---

<sup>108</sup> A.N. M.C. LXXXIII 197, vente de terrain, 30 juin 1689.

<sup>109</sup> Louis, comte de Mailly (1663-1699), maréchal des camps et armées du roi.

<sup>110</sup> J. Portier, *op. cit.*, t. I, p. 103.

<sup>111</sup> P. Fromageot, « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XIV », p. 31.

<sup>112</sup> P. Fromageot, « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XV », p. 111-112.

<sup>113</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 82.

<sup>114</sup> P. Fromageot, « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XIV », p. 28.

<sup>115</sup> J. Portier, *op. cit.*, t. I, p. 328.

<sup>116</sup> A.D. 3E 45/87, vente d'un terrain, 10 décembre 1736.



celui-ci céda le terrain, toujours nu, pour 1 900 livres à Alexandre-Denis de Nyert, marquis de Gambais, premier valet de chambre de Louis XV<sup>117</sup>. Il semble donc que la précarité de la propriété versaillaise se soit atténuée au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les terrains nus étaient rares dans le centre de la ville. Les grands de la cour n'hésitaient pas à acheter une maison pour la faire ensuite démolir et construire une demeure à leur convenance. En 1739, Mademoiselle de La Roche-sur-Yon<sup>118</sup> acquit rue de l'Orangerie une petite maison que louait déjà sa mère, la princesse douairière de Conty. Elle fit élever à la place un hôtel, connu sous le nom d'hôtel de La Roche-sur-Yon<sup>119</sup>.

Après avoir obtenu un terrain, le concessionnaire pouvait faire bâtir. Ceux qui voulaient éviter les travaux pouvaient également acheter un hôtel.

## **b. L'achat**

L'achat d'une maison permettait d'éviter les déconvenues liées aux travaux. Les courtisans pouvaient acquérir une demeure auprès d'un particulier. En 1698, le marquis d'Ecquevilly<sup>120</sup> acheta au duc de Richelieu<sup>121</sup> son hôtel rue des Réservoirs, pour 27 500 livres<sup>122</sup>. Il arrivait également que des architectes ou des entrepreneurs fissent bâtir dans le but de vendre ensuite. Jules Hardouin-Mansart céda en 1682 au duc de Chaulnes<sup>123</sup> l'hôtel qu'il avait élevé à son compte rue des Bons Enfants.

Les prix s'échelonnaient généralement entre 10 000 et 60 000 livres. La valeur des maisons bâties augmenta tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle : en 1685, le duc de La Rochefoucauld<sup>124</sup>, grand veneur, vendit son hôtel sur la place d'Armes au prince de La Roche-sur-Yon<sup>125</sup>, moyennant 50 000 livres. Le roi venait d'acquérir l'hôtel de Chaulnes pour en faire son chenil, le grand veneur pouvait s'y installer, et n'avait donc plus besoin d'une maison en ville<sup>126</sup>. En 1777, l'hôtel de La Rochefoucauld fut vendu 140 000 livres au roi qui

---

<sup>117</sup> A.D. 3E 45/88, vente d'un terrain, 26 avril 1737.

<sup>118</sup> Louise Adelaïde de Bourbon-Conti, dite Mademoiselle de La Roche-sur-Yon (1696-1750).

<sup>119</sup> J. Lagny, *op. cit.*, t. I, p 98. Il s'agit de l'actuel n° 25 rue de l'Orangerie.

<sup>120</sup> André Hennequin, marquis d'Ecquevilly (1642-1723), capitaine-général du vau trait.

<sup>121</sup> Armand Jean de Vignerot du Plessis de Richelieu, duc de Richelieu (1629-1715), chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse, général des galères.

<sup>122</sup> A.N. M.C. LI 697, vente du 26 avril 1698.

<sup>123</sup> Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes (1625-1698), capitaine des cheveau-légers de la garde ordinaire du roi. A.N. M.C. CV 899, vente du 8 juin 1682.

<sup>124</sup> François VII, duc de La Rochefoucauld (1634-1714), grand maître de la garde-robe du roi et grand veneur.

<sup>125</sup> François Louis de Bourbon-Conti, prince de La Roche-sur-Yon puis prince de Conti (1664-1709).

<sup>126</sup> Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, *Journal du marquis de Dangeau, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon*, édité par Eudore Soulié, Louis Dussieux, Philippe de Chennevières, Paul Mantz, Anatole de Montaiglon, Paris, Firmin Didot frères, 1854-1860, t. I, p. 116.

en fit son garde-meuble. La valeur de la maison fut ainsi multipliée par 2,8. S'ils ne souhaitaient pas acquérir, les courtisans pouvaient louer une demeure.

### c. La location

À Paris ou à Versailles, les grands seigneurs ne répugnaient guère à la location<sup>127</sup>. Ambassadeurs et seigneurs étrangers pouvaient louer des hôtels meublés en ville pour quelques mois<sup>128</sup>. Les courtisans louaient généralement une maison pour trois, six ou neuf ans. Les prix étaient moins élevés qu'à Paris où il fallait en moyenne déboursier 2 000 ou 4 000 livres par an pour jouir d'un hôtel entier<sup>129</sup> : à Versailles, les loyers variaient de 1 000 à 2 000 livres<sup>130</sup>. Les baux mentionnaient l'obligation pour le locataire de meubler la maison : à défaut de loyer, le propriétaire pouvait toujours saisir les meubles. En 1715, après la mort de Louis XIV, le roi, le régent et la cour quittèrent la ville pour Vincennes puis pour Paris. En quelques semaines, Versailles perdit la moitié de ses habitants<sup>131</sup>. Les locataires refusèrent alors de payer leurs loyers, avançant qu'ils n'avaient souscrits des baux qu'à cause de charges, de fonctions ou d'affaires qui nécessitaient leur présence auprès du roi et de la cour. Les propriétaires, eux, invoquèrent le respect de conventions librement consenties. De nombreux procès s'ensuivirent<sup>132</sup>. Le régent prit parti pour les locataires : la déclaration royale du 23 juin 1716 résilia les baux de façon rétroactive, à partir du 1<sup>er</sup> janvier précédent. Pour ceux qui avaient laissé leurs meubles dans leur logement, les locations furent annulées à partir du 1<sup>er</sup> octobre seulement. Les baux des ceux qui continuaient d'habiter Versailles furent réduits au tiers du prix convenu par signature du bail<sup>133</sup>. Suite au départ de la cour, loyers et prix de vente s'effondrèrent. En 1718, après la mort de Charles Louis Bretagne duc de La Trémoille, l'hôtel de La Trémoille fut vendu 12 000 livres, après quatre publications par les huissiers : peu de gens étaient intéressés par cet achat. Finalement, un retrait lignager permit au nouveau duc de reprendre possession de sa demeure<sup>134</sup>. En avril 1722, la nouvelle du retour de Louis XV à Versailles se répandit. Près de 10 000 personnes étaient susceptibles de revenir

---

<sup>127</sup> Jacques Wilhelm, *La vie quotidienne des Parisiens au temps du Roi-Soleil. 1660-1715*, Paris, Hachette, 1977, p. 228.

<sup>128</sup> Voir Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *Mémoires du duc de Saint-Simon. Nouvelle édition augmentée des additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau*, édités par Arthur Michel de Boislisle, Paris, Hachette, 1879-1931, t. XII, p. 403.

<sup>129</sup> Jacques Wilhelm, *La vie quotidienne des Parisiens au temps du Roi-Soleil. 1660-1715*, Paris, Hachette, 1977, p. 228.

<sup>130</sup> J. Levron, *Versailles. Ville royale*, p. 98.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>132</sup> P. Fromageot, « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XV », p. 95.

<sup>133</sup> A.D. B 4300<sup>4</sup> n° 2, déclaration du roi portant règlement sur les baux des maisons de Versailles, 23 juin 1716.

<sup>134</sup> A.N. T 1051<sup>3</sup>, avis des amis et parents de Charles Armand René de La Trémoille pour un retrait lignager, 17 juin 1718.

s'installer en ville. Les propriétaires, qui avaient accepté des locations à des prix dérisoires, demandèrent au Conseil d'État l'abrogation des baux, arguant la nécessité de trouver des logements pour ceux qui allaient revenir. L'arrêt du 15 avril 1722 résilia les baux à partir du 15 mai suivant<sup>135</sup>. Les propriétaires purent ainsi en signer de nouveaux à des prix qui leur convenaient. Le 15 juin, Louis XV fit son entrée dans Versailles ; les courtisans revinrent avec les services de la cour<sup>136</sup>. Les loyers augmentèrent soudainement, jusqu'à dépasser la valeur de 1715. Les locataires se plaignirent alors des montants excessifs. L'arrêt du Conseil d'État du 13 juin 1725 réduisit de moitié les loyers pendant les absences de la cour :

« Sa Majesté étant informée, que non seulement les propriétaires profitans du besoin des personnes attachées à sa cour et suite, ont porté les loyers plus haut qu'ils n'étoient sous le règne précédent ; mais aussi que la plupart de ceux que leur commerce attire à sa suite pour y procurer l'abondance & les commoditez, sont obligez pour se soutenir de suivre dans les voyages que Sa Majesté fait, & se trouvent ainsi en differents lieux surchargez de plusieurs loyers qu'ils ne prennent que par rapport au service de sa personne ou de sa cour & suite ; elle a jugé juste d'y pourvoir ; oüy le rapport : le roy etant en son Conseil, a ordonné & ordonne, que pendant ses absences de Versailles, & la durée de son séjour ailleurs qu'à Meudon & Marly, les loyers des maisons de la ville de Versailles seront diminuez de la moitié du prix porté par les baux passez devant notaires, ou sous seing privé, par proportion dudit temps<sup>137</sup>. »

Mécontents, les propriétaires se réunirent et présentèrent au roi un mémoire. Ils se plaignaient de n'avoir eu connaissance des plaintes formulées contre eux et les considéraient infondées. Ils firent savoir qu'ils avaient le droit de fixer le prix de leur bien et rappelèrent qu'ils avaient beaucoup perdu au début du règne. Le Conseil d'État maintint sa décision, mais la tempéra par un arrêt le 25 août 1725 : les propriétaires ne subiraient pas la réduction de moitié de leurs loyers, mais ne pourraient louer plus cher qu'en 1715<sup>138</sup>.

Parfois, les propriétaires ne louaient qu'un appartement ou quelques pièces, se réservant un logement dans leur maison. En 1789, le duc de Duras louait à Jules-Hugues Rousseau, sculpteur des Bâtiments du roi, une partie de sa demeure de la rue neuve Notre-Dame<sup>139</sup>. Bâti entre cour et jardin, l'hôtel était flanqué de deux ailes. Le duc louait plusieurs caves, une cuisine au rez-de-chaussée, à droite du corps principal, un office, un garde-manger et un bûcher à côté, une serre et plusieurs remises dans les ailes latérales. Il avait également la

---

<sup>135</sup> A.N. E 2032 n° 7554 fol. 105, arrêt ordonnant, en raison du prochain retour de la cour à Versailles, que tous les baux actuellement passés pour location d'immeubles ou d'appartements en cette ville seront annulés à dater du 1<sup>er</sup> mai prochain, 15 avril 1722.

<sup>136</sup> J. Levron, *Versailles. Ville royale*, p. 90.

<sup>137</sup> A.D. B 4300<sup>4</sup> n° 1, arrêt du Conseil d'État pour la diminution des loyers de la ville de Versailles, 13 juin 1725.

<sup>138</sup> P. Fromageot, « Les propriétaires versaillais sous Louis XV », p. 105.

<sup>139</sup> Actuels n° 3 rue Baillet-Latour et 50 boulevard de la reine.

jouissance d'un appartement de quatre pièces au premier étage, et d'une cinquième salle au second. Le propriétaire gardait des remises au rez-de-chaussée, ainsi que plusieurs pièces au premier et au second étage<sup>140</sup>. La sous-location était également courante : elle permettait de partager le loyer. Après la mort de son mari en 1741, la duchesse de La Trémoille<sup>141</sup> se retira de la cour, quittant son hôtel de la rue des Réservoirs. En 1750, le tuteur de son fils mineur signa un bail pour trois ans avec la duchesse de Lauraguais<sup>142</sup>. Celle-ci sous-loua pour 1 500 livres par an une partie de l'hôtel au duc et à la duchesse de Fleury<sup>143</sup>, se réservant quelques pièces. Mais, préférant probablement disposer d'un hôtel en pleine propriété, le duc acquit finalement l'hôtel de La Roche-sur-Yon, rue de l'Orangerie<sup>144</sup> le 26 septembre 1751. Il résilia donc le bail de l'hôtel de La Trémoille le 30 novembre suivant. La duchesse de Lauraguais signa alors un nouveau sous-bail avec le marquis de Paulmy<sup>145</sup>. Moyennant 1 500 livres par an et le paiement de la moitié du salaire du portier, soit 15 sols par jours, elle lui abandonnait pour un an et trois mois la jouissance d'une grande écurie, une soupente pour loger les palefreniers, un grenier au-dessus, une remise, un hangar, une grande cuisine, un garde-manger, un office et trois chambres au-dessus pour les domestiques. Dans le corps de logis, le marquis disposait des chambres du rez-de-chaussée à l'exception d'une, laissée à la duchesse. Au premier étage, il jouissait du grand salon et de deux des six chambres. Trois des cinq chambres du second lui étaient abandonnées. Enfin, il bénéficiait d'une petite cave. Le jardin et les lieux d'aisance restaient à la disposition commune du locataire et du sous-locataire<sup>146</sup>.

La propriété versaillaise était donc précaire, car dépendante de la présence de la cour et de la faveur royale. Elle reposait en partie sur la spéculation. Par ailleurs, les propriétaires qui souhaitaient faire bâtir un hôtel n'étaient pas complètement libres : situés autour du château, les hôtels en constituaient le décor, et leur architecture était rigoureusement réglementée.

---

<sup>140</sup> A.N. M.C. XXIII 836, inventaire après décès d'Emmanuel Félicité de Durfort, duc de Duras, commencé le 4 novembre 1789. Voir le bail signé pour le même hôtel quelques années auparavant : A.D. 3E 43/261, bail passé le 26 avril 1758 entre Jules-Antoine Rousseau, sculpteur des Bâtiments du roi et Barthélémy-Louis de Charron, intendant de la marine.

<sup>141</sup> Marie Victoire Hortense de La Tour d'Auvergne, duchesse de La Trémoille (1704-?).

<sup>142</sup> Diane Adélaïde de Mailly-Nesle, duchesse de Lauraguais (1714-1769), dame d'atours de la Dauphine.

<sup>143</sup> André Hercule de Rosset, duc de Fleury (1715-1788), premier gentilhomme de la chambre du roi, et Anne Madeleine Françoise d'Auxy de Monceaux, duchesse de Fleury (1721-1802), dame du palais.

<sup>144</sup> A.N. M.C. XCII, 573.

<sup>145</sup> Antoine René de Voyer d'Argenson, marquis de Paulmy (1722-1787), secrétaire d'État de la guerre.

<sup>146</sup> A.N. M.C. XXVI 46, bail de l'hôtel de La Trémoille et désistement, 30 novembre 1751.

## II. Une architecture réglementée

### 1. Architectes, entrepreneurs et ouvriers

#### a. Les acteurs de la construction

La plupart du temps, le commanditaire passait marché avec un architecte, qui dessinait les plans, élévations et profils des bâtiments. Entre 1665 et 1682, les courtisans firent appel aux meilleurs architectes de l'époque : Louis Le Vau, Jules Hardouin-Mansart, Antoine Lepautre, Libéral Bruand, Thomas Gobert et Daniel Guittard entre autres<sup>147</sup>. En choisissant des architectes de renom, ils souhaitaient probablement donner à leurs demeures tout le confort et l'élégance possibles. Le commanditaire, maître d'ouvrage, achetait clés en main son hôtel, et n'avait qu'à payer l'architecte. Celui-ci se chargeait de faire appel à différents sous-entrepreneurs, dans chaque corps de métier. Il arrivait qu'un architecte reçût plusieurs commandes en même temps. Il pouvait alors partager l'entreprise de construction avec un associé, afin de répartir la charge de travail et les coûts. Le 15 janvier 1670, Jules Hardouin-Mansart s'associa avec l'ancien ouvrier de son oncle François Mansart, Jean Bricart, charpentier ordinaire du roi, pour la construction des hôtels de Soissons, de Créquy et de Bellefonds<sup>148</sup>. Bricart se chargeait naturellement des travaux de charpenterie, mais assumait aussi de concert avec l'architecte le rôle d'entrepreneur : ce fut lui qui signa le marché de fourniture de caillou avec deux voituriers<sup>149</sup>, tandis que Hardouin-Mansart recrutait un maçon, Jean Cailleteau, dit Lassurance<sup>150</sup>.

Il arrivait aussi que l'architecte livrât seulement les dessins du bâtiment, sans assumer la conduite des travaux. Le propriétaire embauchait alors un entrepreneur, maître maçon le plus souvent, qui employait ensuite des sous-traitants. En 1740, souhaitant faire des travaux, le duc de Bouillon chargea l'architecte Desboeufs de dresser un procès verbal. Puis il fit appel à Pierre Janniot, maître maçon à Paris, remplacé à son décès par un autre maître maçon, Marin Pétoureau. Les deux maçons engagèrent des ouvriers dans les corps de métier nécessaires, et

---

<sup>147</sup> A. Gady, *Jules Hardouin-Mansart*, note 2, p. 387.

<sup>148</sup> A.N. M.C. I 156, association de Jules Hardouin-Mansart et de Jean Bricart, 15 janvier 1670.

<sup>149</sup> A.N. M.C. CV 835, marché de fourniture de caillou pour les hôtels de Créquy et de Bellefonds, 17 mars 1670.

<sup>150</sup> A.N. M.C. I 156, marché pour la maçonnerie des hôtels de Soissons et de Créquy, 25 février 1670.

les payèrent eux-mêmes au fur et à mesure de l'avancement des travaux<sup>151</sup>. Certains courtisans faisaient faire des travaux dans leurs hôtels de Paris et de Versailles de façon concomitante, par les mêmes exécutants<sup>152</sup>.

De nombreux corps de métier étaient mobilisés sur un chantier : étaient généralement employés un maçon, un charpentier (qui réalisait planchers, combles et escaliers), un couvreur, un plombier, un serrurier (pour les rampes des escaliers, les ferrures des portes et les éléments métalliques de l'architecture), un menuisier (pour les croisées, les portes, les parquets et les lambris), un marbrier (principalement pour les cheminées), un paveur, un carreleur, un vitrier, un sculpteur, un peintre et doreur<sup>153</sup>. À l'instar des Lassurage, des Gabriel ou des Bergeron, ces artisans appartenaient souvent à des dynasties. Sous Louis XIV, les mêmes personnes menaient à la fois des chantiers privés et des chantiers publics : les courtisans engageaient volontiers des artisans qui s'étaient déjà illustrés au service des Bâtiments du roi. En 1665, André Mazière et Antoine Bergeron, maçons et entrepreneurs des Bâtiments, élevèrent les hôtels de Condé, de Turenne, de Villeroy et de Gramont le long de la future rue des Hôtels<sup>154</sup>. Ils avaient été chargés en 1662 par Antoine de Ratabon, surintendant des Bâtiments, des premiers travaux du château de Versailles commandés par Louis XIV<sup>155</sup>. Ils travaillèrent ensuite à l'église Saint-Julien en 1667 et au Grand Commun en 1682<sup>156</sup>. André Mazière fut également employé à la Ménagerie, au grand Canal, à Trianon et aux nouvelles écuries du roi<sup>157</sup>. Jules Hardouin-Mansart eut lui aussi recours au personnel des Bâtiments : en 1670, il passa marché avec Estienne Carel, menuisier des Bâtiments, pour les pavillons qu'il élevait à Versailles<sup>158</sup>. Il semble que, sous Louis XV et Louis XVI, la proportion des employés des Bâtiments diminua, au profit d'exécutants versaillais. En 1743, le tuteur du duc de La Trémoille engagea seulement un serrurier, un paveur et un marbrier des Bâtiments, contre un maçon, un charpentier, un couvreur, un menuisier et un vitrier versaillais, ainsi qu'un plombier et un peintre parisiens<sup>159</sup>.

---

<sup>151</sup> A.N. M.C. LXVIII 410, marché pour des réparations aux hôtels de Bouillon de Paris et de Versailles, 28 mars 1740.

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> Voir par exemple A.N. M.C. LXVIII 421, marché pour des réparations aux hôtels de Bouillon de Paris et de Versailles, 20 avril 1743.

<sup>154</sup> E. Léry, *Études de topographie versaillaise*, p. 6, 12 et 14. Voir B.M. fonds Fromageot B I, devis et le marché pour la construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665.

<sup>155</sup> Frédéric Tiberghien, *Versailles, le chantier de Louis XIV. 1662-1715*, Paris, Perrin, 2002, p. 292.

<sup>156</sup> A. et J. Marie, *op. cit.*, t. I, p. 155 et 174.

<sup>157</sup> F. Tiberghien, *op. cit.*, p. 292.

<sup>158</sup> A.N. M.C. CVII 214, devis et marché de la menuiserie de pavillons à Versailles, 30 janvier 1670.

<sup>159</sup> A.N. M.C. LXXIX 41, devis et marché pour des réparations à l'hôtel de La Trémoille, 6 septembre 1743.

La construction était parfois empirique. Un an et demi après le début des travaux, le duc de Créquy signa un nouveau marché avec Jules Hardouin-Mansart : il souhaitait surélever le mur de clôture ainsi que les remises, cuisines et offices autour de la basse-cour, démolir et reconstruire la porte cochère, en la flanquant de colonnes et de pilastres<sup>160</sup>. Le maître d'ouvrage fit appel au même architecte : les changements n'étaient donc pas dus à une erreur de sa part, mais à une nouvelle ambition du commanditaire. D'autres projets durent naître par la suite, car en 1678, l'entrepreneur Charles Gabriel reconnut avoir été payé pour des travaux effectués de 1672 à 1674<sup>161</sup>. Hardouin-Mansart termina probablement les travaux en 1672, comme le laisse penser la « quittance générale et finale » inventoriée après la mort du duc en 1687<sup>162</sup>, mais peut-être refusa-t-il d'en poursuivre de nouveaux, qui auraient alors été confiés à Charles Gabriel. La construction de l'hôtel de Bouillon revêt elle aussi un caractère empirique : deux ans après l'élévation de l'hôtel familial par le maçon Marc Bourlon sur des plans de Le Vau<sup>163</sup>, Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, signa avec Jacques Gabriel, maître maçon à Paris, un marché pour l'édification d'un nouvel hôtel, selon des plans de Jules Hardouin-Mansart<sup>164</sup>. Le même jour, elle engagea également un serrurier, Jean Luchet<sup>165</sup>. Peut-être la duchesse considérait-elle l'hôtel de 1670 trop petit, ou trop modeste, à moins qu'elle ne voulût disposer de son propre pavillon. Mais les bâtiments dessinés par Hardouin-Mansart auraient nécessité un terrain bien plus profond que celui dont disposait le duc de Bouillon rue des Réservoirs. Par ailleurs, aucun mémoire ne confirme la réalisation de ce projet. Il ne fut donc probablement jamais concrétisé<sup>166</sup>.

## **b. Le prix de la construction**

Les prix variaient généralement de 15 000 à 45 000 livres. Le maître d'ouvrage pouvait payer l'entrepreneur à la fin des travaux ou au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Cette dernière solution était préférable pour l'exécutant, car les courtisans accumulaient fréquemment les dettes : à sa mort en 1730, Emmanuel Théodose de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, laissait à son fils le soin de rembourser quarante-cinq créanciers différents. Il

---

<sup>160</sup> A.N. M.C. CXIII 73, devis et marché pour des augmentations à l'hôtel de Créquy, 15 août 1671.

<sup>161</sup> A.N. M.C. CXIII 88, compte et obligation, 25 septembre 1678.

<sup>162</sup> A.N. M.C. CXIII 135, inventaire après décès de Charles, duc de Créquy, commencé le 21 mars 1687 (papiers inventoriés sous la cote 13).

<sup>163</sup> A.N. M.C. LXVIII 206, marché pour la construction de l'hôtel de Bouillon, 22 mars 1670.

<sup>164</sup> B.M. fonds Fromageot B I, marché de maçonnerie pour la construction d'un hôtel, 2 juin 1672.

<sup>165</sup> A.N. M.C. LXVIII 211, marché de serrurerie, 2 juin 1672.

<sup>166</sup> C'est en tout cas l'avis de Joël Barreau et de Jean-Christophe Forgeret : voir A. Gady, *Jules Hardouin-Mansart*, p. 383.

devait notamment 3 587 livres 19 sous à des artisans versaillais, parmi lesquels un maçon, un paveur, un vitrier, un peintre barbouilleur<sup>167</sup>, un serrurier, un menuisier et un vitrier. Cette somme correspondait probablement à des travaux effectués dans son hôtel de Versailles<sup>168</sup>. D'ailleurs son fils, Charles-Godefroy, attendit d'avoir vendu au roi la vicomté de Turenne pour payer de nouveaux travaux<sup>169</sup>. Il n'y avait pas de règle concernant la conduite et le règlement des travaux : ils dépendaient du caractère du maître d'ouvrage. En revanche, les choix du propriétaire en matière de matériaux et d'ornements architecturaux étaient limités par les Bâtiments du roi.

## 2. La construction

### a. La disposition des bâtiments à l'intérieur de la parcelle

#### *Les sources*

Très souvent, la disposition des bâtiments a été modifiée au fil du temps ; des constructions ont été accolées aux pavillons originels et certains édifices ont été détruits. Cependant, les devis et marchés de construction, ainsi que les plans qui leur sont annexés, font entrevoir la distribution initiale, et permettent de dresser une typologie des hôtels versaillais. Malheureusement, la plupart des dessins autrefois joints aux devis ont disparu : seuls deux contrats sur les cinq étudiés ont gardé leurs annexes. Conservés dans les minutes notariales, ils permettaient de trancher un éventuel conflit si l'architecte ou l'entrepreneur ne respectait pas le parti approuvé par le commanditaire. Il est donc peu probable que les courtisans aient souhaité s'en passer ; ils ont probablement disparu à l'époque contemporaine. Certains ont été *a posteriori* joints à d'autres actes : les dessins annexés au contrat passé entre Jules Hardouin-Mansart et le maçon Jean Cailleteau pour la sous-traitance de la maçonnerie des hôtels de Soissons et de Créquy<sup>170</sup> sont, d'après Bertrand Jestaz, ceux de l'hôtel de Bellefonds<sup>171</sup>.

---

<sup>167</sup> Un barbouilleur est un artisan « qui peint grossièrement avec la brosse, qui enduit d'une couleur une muraille, un plancher » : *Dictionnaire de Trévoux, op. cit.*, t. I, p. 760.

<sup>168</sup> A.N. M.C. LXVIII 396, direction des créanciers du duc de Bouillon, 13 juillet 1735.

<sup>169</sup> A.N. M.C. LXVIII 410, marché pour des réparations aux hôtels de Bouillon de Paris et de Versailles, 28 mars 1740.

<sup>170</sup> A.N. M.C. I 156, marché de sous-traitance pour la maçonnerie de Soissons et de Créquy, 25 février 1670.

<sup>171</sup> B. Jestaz, *op. cit.*, t. I, p. 69.



Les atlas-terriers constituent également une source non négligeable pour la disposition des bâtiments. Un terrier est un registre cadastral recensant les noms des propriétaires pour le paiement du cens dû au roi. Dressé à intervalles réguliers, il était accompagné d'un plan relevé avec minutie, portant le numéro des parcelles, le plan masse des constructions et le nom de chaque propriétaire<sup>172</sup>.

Enfin, les procès-verbaux établis pour des ventes, des travaux ou des baux livrent des informations précieuses sur la distribution des bâtiments, la succession des cours entourées de remises et sur la présence de jardins.

### *Typologie*

Plusieurs types d'hôtels furent élevés sous Louis XIV. Ceux de la place d'Armes, des rues de la Surintendance et des Réservoirs prenaient la forme d'un pavillon situé perpendiculairement à la rue. Moins nombreux, ceux élevés au centre d'un grand terrain bénéficiaient d'un vaste jardin et étaient moins ramassés. Enfin, les hôtels du vieux Versailles suivaient encore un autre modèle.

À Paris, depuis le Moyen Âge, les hôtels étaient le plus souvent bâtis entre cour et jardin<sup>173</sup>. Le corps de logis s'étendait au milieu de la parcelle, sur toute sa largeur. Deux ailes lui étaient accolées, généralement devant, côté cour, parfois derrière, côté jardin. Elles dissimulaient le logis aux regards des voisins. Cette solution était celle que recommandait Louis Savot, dont le traité fut réédité en 1673 avec les notes de Blondel<sup>174</sup>. Elle mettait en valeur le logis en l'éloignant du bruit et des odeurs de la rue, et créait une séquence démonstrative en alignant sur un même axe le portail, la cour et l'entrée des appartements. Une disposition alternative apparut au début du XVII<sup>e</sup> siècle à Paris, consistant à ramener le logis sur le devant de la rue. À Versailles, les hôtels tenaient d'une solution hybride. En effet, les premiers hôtels versaillais, situés de part et d'autre de la place d'Armes (rues des Hôtels et de la Chancellerie), le long de la rue des Réservoirs et des deux côtés de la rue de la Surintendance, étaient isolés sur le devant du terrain, avec deux cours ou bien une cour et un jardin situés de chaque côté. Les premiers pavillons suivaient un plan carré, légèrement saillants sur la rue. Leur profondeur augmenta par la suite, mais les façades sur rue conservèrent la même largeur. Certains hôtels étaient partagés entre deux propriétaires : ils

---

<sup>172</sup> J. Levron, *Versailles. Ville royale*, p. 99.

<sup>173</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 56-57.

<sup>174</sup> Louis Savot, *L'architecture française des bastimens particuliers, avec des figures et des notes de M. Blondel*, Paris, François Clouzier l'aîné, 1673, p. 31.

étaient alors formés de deux demi-pavillons accolés, divisés dans la longueur par un mur mitoyen, mais pris dans la même enveloppe et couverts d'un même toit. Un haut mur de clôture entourait chaque parcelle ; il était percé d'une grande porte cochère donnant accès à une première cour. Le portail était particulièrement soigné. Caractéristique, le portail cocher distinguait l'hôtel des simples maisons, à porte piétonne. Deux bouteroues le protégeaient du passage des voitures. Il était percé d'une porte en plein cintre fermée par deux vantaux de bois. Une corniche, souvent ornée des armes du propriétaire, le surmontait. Le portail de l'hôtel de Gramont soutenait ainsi les armes du maréchal dans un médaillon entouré de trophées militaires [annexe 8]. Des ordres architecturaux ajoutaient parfois à l'aspect démonstratif et ostentatoire. En 1671, le duc de Créquy signa avec Jules Hardouin-Mansart un nouveau marché pour effectuer des agrandissements dans son hôtel, et pour reconstruire, selon un parti plus ambitieux, la porte cochère élevée seulement l'année précédente. Le nouveau portail devait être flanqué de deux colonnes et de deux pilastres doriques soutenant une frise et une corniche ornée des armes de la famille. L'ensemble devait être réalisé en calcaire blanc : les assises en pierre de Meudon, les colonnes et les armes en pierre de Saint-Leu, les pilastres, la frise et la corniche en pierre tendre de Nanterre et les chapiteaux en pierre de Montesson<sup>175</sup>. Après avoir franchi le portail, on entrait dans une première cour, puis on accédait par un perron au pavillon, situé sur le côté du terrain, perpendiculairement à la rue. Les bâtiments de service (remises à carrosses, écuries, cuisines et offices) étaient rejetés en face de la porte cochère. Ils s'organisaient autour d'une seconde cour, derrière l'hôtel, dans laquelle se trouvait fréquemment un puits. Ainsi séparés des écuries et des remises, les habitants échappaient aux odeurs de fumier, et les communs étaient invisibles depuis le château. S'opérait donc une inversion par rapport à la capitale, où le corps de logis était habituellement replié vers le cœur de la parcelle et où les services communiquaient avec la rue [annexe 9]. Deux gravures d'Israël Silvestre et d'Antoine Coquart, l'une représentant la rue des Réservoirs en 1674 [annexe 10], l'autre la rue de la Surintendance en 1712 [annexe 11], témoignent de cette enceinte de pavillons relativement identiques entourant le château et formant des saillies sur la rue. Mais ces représentations gravées cherchaient à satisfaire la censure, et « frisaient parfois l'escroquerie<sup>176</sup> ». Quelques habitants bénéficiaient d'un jardin, pour la vue et la promenade. Mais tandis que dans la capitale les hôtels sans jardin étaient

---

<sup>175</sup> A.N. M.C. CXIII 73 : devis et marché pour des augmentations à faire à l'hôtel de Créquy, 15 août 1671.

<sup>176</sup> Yves Périllon, « Versailles en représentation gravée », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, n° 91, 2009, p. 29.

rare<sup>177</sup>, seules deux demeures sur les cinq étudiées en possédaient un<sup>178</sup>. L'agrément n'était probablement pas le but premier des propriétaires versaillais. Des jardins furent par ailleurs lotis : en 1685, la duchesse de Guise<sup>179</sup> fit don à l'un de ses valets de chambre et à son concierge d'une place prise sur son jardin, en remerciement des services qu'ils lui avaient rendus<sup>180</sup>. Espace intime, le jardin se déployait sur le côté du terrain, comme à l'hôtel de Créquy, ou derrière le logis, comme à l'hôtel Rousseau. Le marché passé en 1674 entre le concierge du duc de Créquy et le jardinier du maréchal du Plessis, livre quelques informations sur les jardins versaillais : moyennant 75 livres, le jardinier s'engageait à entretenir les parterres de buis et de gazon ainsi que les jasmins, chèvrefeuilles et autres plantes. Des allées et des berceaux de treillage traversaient les parterres<sup>181</sup>. La mode des treillages de bois peint en vert apparut sous Louis XIV, et passa peu à peu au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>182</sup>. L'hôtel Rousseau, loué en 1789 par le duc de Duras, jouissait quant à lui d'un potager avec des arbres fruitiers<sup>183</sup>. Les inventaires après décès ne mentionnent ni statue ni fontaine, ornements pourtant fréquents dans les jardins parisiens<sup>184</sup>. Il semble que ces éléments de luxe aient été réservés aux hôtels de la capitale.

Second type d'hôtel versaillais, les demeures élevées sur un vaste terrain étaient moins nombreuses. Bénéficiant de grands jardins, elles s'apparentaient davantage à de petits châteaux de campagne qu'à des hôtels. Il s'agissait principalement des grandes maisons édifiées de part et d'autre de l'avenue de Paris : les hôtels de Lauzun-Guitry et de Noailles, qui furent remplacés par les écuries du roi, ainsi que l'hôtel de Conty, ancien hôtel de Bellefonds. Les hôtels de Montausier et de Duras, situés rue de la Pompe, correspondaient également à ces critères. Aucun hôtel n'était à l'origine prévu dans cette rue ; ces deux édifices avaient été élevés suite à un transfert de place à bâtir. Les ducs de Montausier et de Duras ayant vendu leur demeure au roi, ils reçurent tous deux un nouveau terrain<sup>185</sup>. Les dépendances formaient des pavillons latéraux, indépendants du corps de logis situé au centre de la parcelle. Derrière s'étendait un grand jardin [**annexe 12**]. Celui de l'hôtel de Conty, avenue de Paris, était orné de deux grands parterres d'ifs, de chèvrefeuilles et de rosiers

---

<sup>177</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 122.

<sup>178</sup> Le devis de construction de l'hôtel de Bouillon mentionnait un jardin, mais il n'apparaît sur aucun des plans terriers de la ville. Voir A.N. M.C. LXVIII 206, 22 mars 1670.

<sup>179</sup> Élisabeth d'Orléans, dite Mademoiselle d'Alençon puis duchesse de Guise (1667-1696).

<sup>180</sup> J. Portier, *op. cit.*, t. II, p. 236.

<sup>181</sup> A.D. 3E 43/97, marché pour l'entretien du jardin de l'hôtel de Créquy, 11 juillet 1674.

<sup>182</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 132.

<sup>183</sup> A.N. M.C. XCI, 1298, bail de l'hôtel Rousseau, 30 mars 1793.

<sup>184</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 129-131.

<sup>185</sup> É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 267.

devant le logis. Entre l'hôtel et l'avenue de Sceaux, s'étendait un petit bois. Le reste du terrain était occupé par un potager où l'on récoltait choux, poireaux, oseille, cèleri, salades, pois, artichauts et asperges. Des arbres fruitiers, poiriers, pêchers, pruniers, pommiers, abricotiers et figuiers y poussaient également<sup>186</sup>. Un tel jardin reste cependant exceptionnel à Versailles.

Dans le vieux Versailles, dans la rue de la Chancellerie, le long de la place d'Armes, et dans la rue de la Surintendance, on retrouvait les mêmes pavillons isolés sur le devant de la parcelle que ceux de la ville neuve. Mais les demeures des autres rues ne suivaient pas le même modèle. À l'instar de l'hôtel de Soubise, rue du vieux Versailles<sup>187</sup>, la plupart étaient constitués de plusieurs bâtiments réunis en quatre ailes autour d'une cour. Comment expliquer cette différence ? Peut-être les Bâtiments du roi étaient-ils moins exigeants pour les constructions qui n'étaient pas visibles depuis le château ; les propriétaires auraient donc joui de plus de libertés. L'architecture domestique était en effet strictement réglementée.

## **b. Une réglementation stricte**

### *Un modèle unitaire et conforme au goût du jour*

La voirie et l'urbanisme de Versailles relevaient du grand voyer de la ville, charge exercée par le surintendant ou directeur des Bâtiments du roi. Celui-ci donnait les alignements des constructions nouvelles, assurait la police des chantiers et des voies publiques, ainsi que l'entretien des chaussées et la réglementation des baraques. Il était épaulé par un voyer et par des commissaires-voyers<sup>188</sup>. En 1674, l'architecte Pierre Lambert fut ainsi payé par les Bâtiments pour avoir donné les alignements des maisons de la ville neuve et en avoir surveillé l'exécution, à la demande de François d'Orbay, premier architecte du roi et voyer de Versailles<sup>189</sup>.

Il semble qu'à l'origine, le grand voyer exerçât son autorité en contrôlant les marchés de construction. Plusieurs devis et marchés stipulaient l'obligation pour les entrepreneurs de construire l'hôtel « conformément aux autres pavillons » de la ville. Il s'agissait de respecter les alignements : garder la même hauteur, la même disposition sur rue et les mêmes matériaux

---

<sup>186</sup> Marcel Delafosse, « Notes de topographie versaillaise. Quelques hôtels seigneuriaux sous Louis XIV », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, n° 62, 1977, p. 95.

<sup>187</sup> Situé à l'emplacement des numéros 11 à 17 de la rue, il fut morcelé et démoli au XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>188</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 23 et André Damien, Jean Lagny, *Versailles. Deux siècles de vie municipale*, Versailles, L'univers du livre, 1980, p. 15.

<sup>189</sup> *Comptes des Bâtiments du roi, op. cit.*, t. I, col. 786.

que les autres constructions<sup>190</sup>. La hauteur des édifices était limitée à trois niveaux : un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble. Le comble de l'hôtel de Gramont atteignait 34 pieds de hauteur, soit environ 11 mètres, sans compter le terrasson<sup>191</sup>. Cette horizontalité correspondait à la mode parisienne : les hôtels de la capitale ne comptaient généralement qu'un seul étage entre le rez-de-chaussée et le comble ; les demeures à deux étages restèrent au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles minoritaires à Paris<sup>192</sup>. Le comble devait être « à la Mansart », c'est-à-dire brisé. Attribué à François Mansart, le comble brisé était en réalité apparu au Louvre dans les années 1550, et s'était répandu dans les années 1640<sup>193</sup>. Il était composé d'une pente roide, le brisis, surmonté d'une pente plus douce, le terrasson. Dans son traité publié pour la première fois en 1691, d'Aviler recommandait l'usage du comble droit, formé de deux fortes pentes inclinées en sens contraire, mais reconnaissait au comble mansardé une certaine élégance et une utilité :

« Depuis quelque temps on a mis fort en usage les combles brisez, qu'on appelle aussi à la Mansarde. On s'en est servi au château de Clagny & aux écuries du roi à Versailles, & il faut avouer, que lorsqu'ils sont d'une aussi belle proportion, ils terminent l'édifice avec beaucoup de grâce, mais au contraire lorsqu'ils sont trop hauts, ils paroissent l'accabler. Le comble brisé a cet avantage qu'il rend l'étage en galetas fort habitable & presque carré, & les jouées des lucarnes fort petites<sup>194</sup>. »

En réalité, le comble brisé n'offrait pas plus de surface habitable que le comble droit, puisque seule la pointe était rabattue. Mais il était plus économique, car il utilisait moins de bois. Seule l'ardoise était autorisée en couverture ; la tuile, le chaume, les bardeaux et les planches étaient interdits. Cette prescription correspondait également aux conseils des architectes, pour lesquels les hôtels et maisons de distinction devaient être couverts d'ardoise, les autres matériaux étant réservés aux bâtiments de moindre importance<sup>195</sup>. Les façades et les souches de cheminées devaient être en brique, ou « briquetées », c'est-à-dire peintes en rouge<sup>196</sup>. En réalité, le briquetage était passé de mode depuis le premier tiers du siècle : les façades parisiennes étaient blanches, en pierre de taille<sup>197</sup> ; mais les hôtels versaillais s'harmonisaient ainsi avec les façades du château donnant sur la ville. Cette uniformisation, par le biais de la brique feinte, était particulière à la ville de Versailles ; le *Dictionnaire de*

<sup>190</sup> Voir par exemple A.N. M.C. LXVIII 206, marché de construction de l'hôtel de Bouillon, 22 mars 1670.

<sup>191</sup> B.M. fonds Fromageot B I, devis de construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665.

<sup>192</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 100.

<sup>193</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>194</sup> Augustin-Charles d'Aviler, *Cours d'architecture*, Paris, Nicolas Langlois, 1691, t. I, p. 186.

<sup>195</sup> *Ibid.*, t. I, p. 223.

<sup>196</sup> É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 266.

<sup>197</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 90.

*Trévoux* mentionne d'ailleurs à l'article « briquetage » : « tous les devans des maisons de Versailles sont de briquetage<sup>198</sup>. » Les décorations étaient réduites au minimum : tables de brique, bossage harpé aux angles des pavillons, bandeaux entre le rez-de-chaussée et le premier étage. De petits vases de plomb ornaient parfois les toitures<sup>199</sup>. Cette sobriété coïncidait d'ailleurs avec la mode de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : les hôtels de la capitale privilégiaient un style sévère, sans décor<sup>200</sup>. Blondel commentait ainsi en 1673 le passage du traité de Savot sur l'ornementation :

« Le goust du temps dans lequel cet auteur a écrit, c'est-à-dire il y a 30 à 35 ans, estoit de remplir les façades des bâtimens, non seulement de colonnes & de pilastres, mais mesmes de cartouches, de masques, & de mille autres ornemens composez de grotesques bigearres ; et l'on n'avoit pas encore les yeux accoutumez à cette beauté naturelle & simple de la belle architecture, qui contente par la seule symmétrie ou juste rapport des parties les unes aux autres & à leur tout, & par le meslange correct des ornemens propres & mis à propos, qui nous donne tant de plaisir à l'aspect de quelques unes de ces augustes ruines de l'Antiquité<sup>201</sup> ».

L'espace de liberté de l'architecte et du commanditaire se concentrait principalement sur la façade, côté jardin ou côté cour, qui n'était pas immédiatement visible depuis la rue. Elle pouvait différer légèrement d'un hôtel à l'autre, être animée d'un avant-corps en pierre de taille surmonté d'un fronton et rythmé de colonnes, ou d'un grand balcon de fer forgé, comme à l'hôtel de Soissons [**annexe 10**]. Les demeures versaillaises respectaient ainsi les prescriptions de Louis Savot, pour lequel les façades sur cour devaient toujours être plus ornées que celles donnant sur la rue<sup>202</sup>. À l'exception du briquetage, les hôtels de Versailles correspondaient donc au goût de l'époque ; ils étaient seulement plus modestes par leurs dimensions que ceux de la capitale.

Pour faire respecter cette unité architecturale, les Bâtiments du roi glissaient un modèle de plan et d'élévation dans les marchés de construction : Marcel Delafosse cite un marché passé devant notaire le 13 août 1686, dans lequel il est mentionné que les ouvrages seront faits « de la manière déclarée au devis, conformément au plan et élévation qui en sera dressé par le sieur de Cotte, architecte des Bâtiments du roi et voyer de la ville de Versailles ». Pour l'archiviste, l'acte fait référence à un modèle imprimé<sup>203</sup>. Une mention fréquente dans les brevets royaux évoque également l'existence d'un modèle : « ladite maison sera bastie suivant

---

<sup>198</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. II, p. 77.

<sup>199</sup> Voir B.M. fonds Fromageot B I, devis de construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665.

<sup>200</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 108.

<sup>201</sup> L. Savot, *op. cit.*, p. 18.

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>203</sup> Cité dans J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 53.

les alignemens, plan et élévations donnez et signez par le surintendant et ordonnateur général [des bastiments du roi]<sup>204</sup> », c'est-à-dire par Colbert. Les architectes et entrepreneurs étaient invités à recopier ces dessins du surintendant et grand voyer ou du voyer. Les propriétaires avaient en outre interdiction de changer la disposition de leurs maisons : la déclaration de 1671 et les brevets royaux imposaient d'entretenir les bâtiments en bon état, dans la « mesme cymétrie qu'ils seront bastis et esdifiez<sup>205</sup> ».

### *Le règlement de « Robert de Cotte »*

Le modèle architectural mis en place dans les années 1665-1670 était alors conforme au goût du jour. Mais il passa de mode, et les Bâtiments du roi continuèrent de l'imposer. Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les règles furent donc enfreintes, notamment dans le quartier du Parc-aux-Cerfs, où la disposition des bâtiments était très diverse<sup>206</sup>. Les excroissances, auvents, enseignes ou échoppes, se répandirent dans l'ensemble de la ville. La référence dessinée ne suffisait plus : il devint nécessaire de disposer d'une réglementation générale écrite. Le grand voyer, Jules-Robert de Cotte, édicta en 1715 un règlement, dit de Robert de Cotte. Celui-ci fixait la hauteur des enseignes et des balcons, ainsi que les matériaux : l'ardoise pour les toitures, le briquetage pour les façades. Il prohibait les « plys » et les « coudes », c'est-à-dire les angles extérieurs<sup>207</sup>, ainsi que les échoppes en dehors du marché. Il interdisait de changer les façades des maisons sans autorisation des Bâtiments, et chargeait l'architecte voyer Jean Sarda<sup>208</sup> de faire respecter le règlement :

« Nous Jules Robert de Cotte,

Conseiller du roy, architecte, et intendant des Bâtiments de sa Majesté commis par le roy à l'exercice des fonctions de grand voyer de la ville royale et ses dépendances, comme depuis l'établissement de laditte ville, plusieurs particuliers se sont immiszez de contrevenir aux ordres de sa Majesté, pour prévenir les abus qui se commettent, tant pour les régularitez et décorations que sa Majesté veut qu'on observe, affin qu'on bâtisse solidement suivant les constructions de l'art, et uz et coutumes, statuts et ordonnances, pour prévenir lesquels abus et veiller qu'il soit régulièrement baty et décoré, nous commettons le sieur Sarda, architecte et expert du Baillage royal de laditte ville de Versailles, comme étant capable de veiller en tout ce qui se fera au sujet de la voierie dans l'étendue de laditte ville de Versailles et ses dépendances, tant pour donner

<sup>204</sup> Voir par exemple A.N. M.C. XXI 846, brevet annexé à l'acte de vente de l'hôtel de Chevreuse, 5 juin 1824.

<sup>205</sup> A.N. O<sup>1</sup> 15 fol. 250, déclaration du roi, 22 mai 1671.

<sup>206</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 87.

<sup>207</sup> *Dictionnaire de l'Académie française, op. cit.*, t. I, p. 259.

<sup>208</sup> Jean Sarda (?-1726) avait, avant d'être nommé voyer de Versailles, travaillé au château de Rambouillet. Voir Jean Blécon, « Pierre Cailleateau dit Lassurance, architecte au château de Rambouillet », *Bulletin Monumental*, vol. 152, n° 3, 1994, p. 366-367.

les alignemens en notre absence pour faire en sorte qu'il ne soit fait ply ny coude, et pour veiller a ce qu'aucuns maçons, charpentiers et autres particuliers ne fassent mettre pour édifier aucuns édifices ny bâtimens, élever aucun pans de bois, balcons ou haultvents qu'ils ne soient à douze pieds de haut sur le devant, observant trois pieds de saillie, et que les enseignes soient d'un dessein de serrurerie qui sera réglé de mesme façon et scellez dans les murs à dix huit pieds de haut, et que les bois desdites enseignes soient uniformes d'une mesme grandeur, et de deux pieds de haut sur vingt pouces de large, ne sera aussy étably aucuns travaux de mareschaux, pieux ou barrières, étayes ou étraizillons, aucune pièce de bois, borne, marches, évièrs, sièges, montoirs de cheval, seuils et apuis de boutique excédans le corps des murs, portes, huis de caves, fermetures de croisées ou de soupirails qui ouvriront sur la rue, enseigne, estabis, cages, montres, étallages, contoirs, plafonds, tableaux, bouchons, châssis à verre saillants, étaux, dos d'asne, râteliers, perches, barreaux echappes, abajours, haultvents montants, contreventes ouvrant en dehors et autres choses faisant avances sur la voye publique et ne souffrira aucune échoppe dans les endroits ou il y a des pavillons saillans et hôtels du côté des grandes avenues et grandes rues qui aprochent le château, rue de l'orangerie et rue de la pompe et dans les marchez seulement, le tout avec permission qui en sera donnée par écrit et signée de luy ou de nous, prendra garde que le pavé des rues soit entretenus en bon état pour le libre passage du public et que l'écoulement des eaux se puisse faire sans peine, le tout conformément aux édits et déclarations du roy, veillera aussy a ce qu'aucuns particuliers ne changent les faces de leurs maisons et bâtimens et n'en fassent de nouvelles qu'ils n'ayent une élévation et desseins paraphez et leur fera représenter celles qu'ils pourroient avoir, fera la visite dans toutes les maisons et bâtimens pour voir s'il ne se trouve aucune couvertures de tuille, bardeaux, et autres, s'il en trouve les fera démolir pour les faire recouvrir d'ardoise ; aura aussy le soin et luy enjoignons de prendre garde qu'il ne soit fait aucune souche de cheminée ny faces de maisons qu'elles ne soient briquetées et rougies tant en dehors que dans les cours et jardins, et où il trouvera des déffailans, fera son rapport des abus, malfaçons et contraventions à la coutume et aux réglemens, le tout pour les faire condamner en telles amandes, dommages et interrets qu'il apartiendra affin que le tout soit exécuté suivant les intentions expresses de sa Majesté qui nous a commis, donnant a yceluy sieur Sarda tout pouvoir pour le tems seulement qu'il nous plaira<sup>209</sup>. »

Il reste peu d'hôtels construits sous Louis XIV. Seul l'ancien hôtel de la Chancellerie, dans la rue éponyme<sup>210</sup>, est resté dans ses dispositions d'origine [annexe 13]. Il évoque ces édifices relativement bas, construits en saillie sur la rue, et dont la pierre blanche, les façades et souches de cheminées rougies, l'ardoise bleue et la verdure des jardins égayaient la ville.

---

<sup>209</sup> A.D. B 4300 n° 1, contravention aux règlements royaux relatifs à la hauteur des maisons et nomination d'un architecte, 5 janvier 1715.

<sup>210</sup> Actuel conservatoire de Versailles.



### c. Des constructions rapides et peu solides

Les demeures versaillaises étaient souvent édifiées à la hâte : le devis de construction de l'hôtel de Gramont, signé le 25 mai 1665, prévoyait la fin des travaux dès le mois de juillet<sup>211</sup>. Celui de l'hôtel de Bouillon, déposé devant le notaire le 22 mars 1670, fixait le terme de la construction au 1<sup>er</sup> octobre suivant<sup>212</sup>. Peut-être les travaux étaient-ils déjà commencés lors du dépôt des devis devant le notaire, mais tous les actes font état de délais très courts : les courtisans avaient hâte de pouvoir s'installer en ville, ou du moins de disposer d'un pied-à-terre pour entreposer tout le nécessaire à leur train de vie. En outre, les Bâtiments du roi pressaient probablement les entrepreneurs d'achever rapidement les travaux, comme le laissent penser les rapports de Petit à Colbert. La multiplication des chantiers nuisait à l'image de la ville.

Les hôtels s'élevaient sur un soubassement de pierre de taille. Les murs de façade et de refend étaient généralement en moellon, c'est-à-dire en pierres de petite taille, liées avec un mortier de chaux et de sable<sup>213</sup>. On utilisait parfois le « caillou du pays », la meulière, matériau abondant à Versailles, et économique<sup>214</sup>. Au-dessus, on appliquait un crépi de plâtre. Sur les trumeaux étaient dessinées des tables en relief, imprimées à l'ocre rouge. Puis on procédait au briquetage : on traçait dans l'enduit frais des joints, qu'on remplissait de plâtre blanc et fin. Peu d'hôtels employaient réellement la brique : généralement, les murs et les souches de cheminée étaient ainsi « peints façon brique ». Ce procédé était moins onéreux : la brique n'était pas un matériau bon marché ; son prix dépendait de celui des combustibles nécessaires à sa cuisson<sup>215</sup>. Les cloisons intérieures étaient en pans de bois remplis de moellon. Des lucarnes de charpenterie ou de menuiserie rythmaient des combles brisés couverts d'ardoises. Garnies de carreaux de verre et équipées à l'intérieur de volets brisés, c'est-à-dire pliants<sup>216</sup>, les croisées étaient en bois. Le sommet et les arêtes du toit étaient en plomb travaillé et doré. Cette manière de procéder n'avait rien d'inhabituel<sup>217</sup>. L'essentiel de la construction était en moellon ; la pierre de taille était seulement utilisée pour le portail, le bossage harpé aux encoignures des pavillons, et les appuis des croisées, en plus des

---

<sup>211</sup> B.M. fonds Fromageot B I, devis de construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665.

<sup>212</sup> A.N. M.C. LXVIII 206, marché de construction de l'hôtel de Bouillon, 22 mars 1670.

<sup>213</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. VI, p. 11.

<sup>214</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 60.

<sup>215</sup> Antoine Chrysostome Quatremère de Quincy, *Encyclopédie méthodique. Architecture*, Paris, Panckoucke, 1788, t. I, p. 320.

<sup>216</sup> Voir A.N. M.C. CVII 214, devis et marché de menuiserie passé entre Jules Hardouin-Mansart et Estienne Carrel, menuisier, pour des pavillons à Versailles, 30 janvier 1670.

<sup>217</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 60.

soubassements. Les murs de clôture étaient eux aussi en moellon couvert de crépi. Les matériaux de construction, relativement légers et malléables, facilitaient les transformations : il était aisé d'ouvrir une baie, de casser une cloison ou de changer la corniche. Mais les maisons n'étaient guère solides, le procédé étant appliqué à la hâte, sur un sol souvent composé de terres rapportées<sup>218</sup>.

Moins de cent ans après leur construction, les maisons se trouvaient dans un état lamentable. En 1743, deux ans après la mort de son mari, la duchesse de La Trémoille souhaita louer son hôtel : elle n'en avait plus l'utilité, puisqu'elle fréquentait peu la cour<sup>219</sup>. Comme la maison était en mauvais état, elle résolut, avec le tuteur de ses enfants, d'entreprendre des travaux. Un architecte, Jacques-Richard Cochois, effectua une visite et dressa un procès-verbal, donnant la mesure des dégâts<sup>220</sup>. Les enduits de plâtre de la façade sur la rue tombaient. Le plafond du rez-de-chaussée était affaissé et fracturé : les solives qui le soutenaient étaient cassées, et le plafond ne tenait que par des étais qu'on avait provisoirement placés. Pourri, le parquet du premier étage avait levé. Dans une salle du rez-de-chaussée, les dessus de porte étaient « entièrement usés, déchirés et pourris ». Les eaux usées charriant les urines de l'écurie croupissaient dans le jardin. Comment expliquer que le duc de La Trémoille ait laissé son hôtel dans un tel état ? Son écuyer déclara à l'architecte qu'en réalité, il ne l'occupait guère : « ledit sieur Dubreüil, écuyer de feu monseigneur le duc de La Trémoille, présent pour madame la duchesse de La Trémoille, nous a observé qu'il est de sa parfaite connoissance que cet hôtel n'a jamais été occupé par le seigneur propriétaire, mais bien par ses officiers et gens de sa maison ». L'architecte recommandait de multiples réparations. La maçonnerie de la porte cochère devait être réparée, sa couverture d'ardoise complétée, la porte de menuiserie démontée pour être réassemblée et repeinte couleur bois. Il fallait démolir et reconstruire trois des huit souches de cheminée du pavillon, ainsi que les quatre des offices qui menaçaient ruine. Les façades devaient être ravalées, et le bandeau de l'avant-corps rétabli. Une partie du mur de clôture, atteint par l'humidité de la rue de la Pompe, non pavée, allait être démoli et reconstruit. Le perron donnant sur le jardin, dont les marches étaient cassées, devait être refait. Il fallait rétablir la couverture d'ardoise des bâtiments de service autour de la basse-cour et poser des gargouilles afin de retenir les eaux de pluie. À l'intérieur, dans cinq pièces du pavillon, il fallait reconstruire complètement le plafond affaissé, après la

---

<sup>218</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>219</sup> Charles-Philippe d'Albert duc de Luynes, *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1735-1758)*, publiés par Louis Dussieux et Eudore Soulié, Paris, Firmin Didot, 1860-1865, t. IV, p. 409.

<sup>220</sup> A.N. M.C. LXXXIX 41, devis et marché des réparations de l'hôtel de La Trémoille, 6 septembre 1743.

pose de nouvelles solives, et réparer celui de trois autres pièces. Le carrelage de dix pièces et le pavé de la cuisine et de l'écurie avaient besoin d'être refaits. Quelques marbres de cheminée et des menuiseries de croisées devaient être réparés ; la frise du mur du vestibule devait être rétablie. Enfin, il fallait repeindre tous les lambris d'appui, blanchir les plafonds et les murs et repeindre en noir la rampe de l'escalier, après avoir tout gratté. L'ensemble des travaux atteignait le prix de 14 926 livres. Il arrivait que le prix des réparations dépassât celui de la construction : le duc de Bouillon avait en 1670 dépensé 17 100 livres pour l'édification de son hôtel<sup>221</sup>. En 1740, son petit-fils déboursa 46 087 livres 10 sous et 8 deniers pour des travaux<sup>222</sup>.

Les réparations elles-mêmes étaient expédiées à la hâte : cinquante ans après les travaux réalisés en 1743, l'hôtel de La Trémoille fut mis en vente en 1799. Il se trouvait alors dans un « état de délabrement et de dégradation extraordinaire ». Une cheminée s'était effondrée, brisant la toiture et trois planchers. L'état du bâtiment était également dû, il est vrai, à un mauvais entretien : l'hôtel était inhabité depuis dix ans. Les réparations étaient aussi l'occasion de mettre l'hôtel au goût du jour, et de contrevenir au règlement<sup>223</sup>.

### 3. Les manquements au règlement

#### a. Des abus nombreux et fréquents

##### *L'abandon du modèle architectural promu par les Bâtiments du roi*

Pour des questions d'esthétique ou d'économie, la polychromie des hôtels versaillais disparut peu à peu sous Louis XV. Les façades de briques tombèrent en désuétude ; certains propriétaires les firent donc recouvrir d'un badigeon de plâtre ocre clair ou gris uniforme<sup>224</sup>. Le procès-verbal établi après la visite de l'hôtel de La Trémoille en 1743 ne mentionnait plus de briquetage : il avait déjà disparu. À la place, les murs de façade du pavillon étaient « ravalés en plâtre » et ceux des bâtiments de service, autour de la cour, étaient « crespis rustiquement<sup>225</sup> », c'est-à-dire recouverts d'une couche non lisse, laissant les pierres brutes

---

<sup>221</sup> A.N. M.C. LXVIII 206, marché de construction de l'hôtel de Bouillon, 22 mars 1670.

<sup>222</sup> A.N. M.C. LXVIII 410, marché des réparations aux hôtels de Bouillon de Paris et de Versailles, 28 mars 1740.

<sup>223</sup> A.D. IQ 306 n° 656, lettre d'Henri-Placide Meslier, nouveau propriétaire de l'hôtel, à l'administration du département, 2 prairial an VII.

<sup>224</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 93.

<sup>225</sup> A.N. M.C. LXXIX 41, devis et marché des réparations à l'hôtel de La Trémoille, 6 septembre 1743.

visibles. Par ailleurs, la tuile remplaçait parfois l'ardoise des toitures, notamment sur les bâtiments de service, qui n'étaient pas immédiatement visibles depuis la rue : le devis de réparation de l'hôtel de Bouillon, en 1743, prévoyait la fourniture d'ardoises mais aussi de tuiles, pourtant interdites par le règlement de Robert de Cotte. La tuile était moins chère : la toise coûtait 8 livres, tandis que la toise d'ardoise valait 11 livres 10 sous<sup>226</sup>. La couleur, qui faisait la particularité de l'architecture versaillaise, fut ainsi abandonnée.

Les alignements sur la rue n'étaient pas plus respectés. Le portail de l'hôtel Rousseau, par exemple, était situé en retrait sur la rue, le mur de clôture formant de part et d'autre une courbe. Le décochement facilitait les manœuvres des voitures entrant dans la cour<sup>227</sup>. Élevé en 1736, cet hôtel de la rue Neuve Notre-Dame témoigne de l'abandon du modèle architectural du XVII<sup>e</sup> siècle : les façades étaient recouvertes d'un crépi uniforme, les combles mansardés avaient laissé place à un toit plus bas, droit. Le répertoire ornemental empruntait largement au goût du jour, c'est-à-dire à la rocaille : guirlandes de fleurs, cartouches et mascarons, coquilles, consoles chantournées [annexe 14]. Cet hôtel montre que, sous Louis XV, les demeures édifiées à Versailles n'étaient plus de modestes hôtels de campagne. Enfin, la hauteur variait d'une maison à l'autre : l'hôtel Rousseau gardait un étage entre les combles et le rez-de-chaussée, mais son voisin, l'hôtel Porchon<sup>228</sup>, atteignait trois niveaux sous comble<sup>229</sup>. Les maisons restaient cependant moins élevées qu'à Paris, et ne dépassaient guère trois étages sous le comble<sup>230</sup>. Les propriétaires agissaient ainsi à leur guise, faisant fi du règlement pourtant toujours officiellement en vigueur.

### *Densification des parcelles et surélévation des bâtiments*

Depuis l'installation définitive de la cour à Versailles en 1682, les hôtels étaient devenus insuffisants au train de vie des courtisans. Peu à peu, on ajouta donc aux premiers pavillons d'autres bâtiments, entassés dans un terrain trop étroit. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, certains hôtels comprenaient cinq ou six corps de logis différents, plus ou moins bien reliés entre eux<sup>231</sup>. La « cimétrie » originelle ne devint plus qu'un lointain souvenir. La comparaison des plans de la ville, de 1672 à 1789, en témoigne. Le pavillon construit en 1665 pour le

---

<sup>226</sup> AN. M.C. LXVIII 421, marché des réparations aux hôtels de Bouillon de Paris et de Versailles, 20 avril 1743.

<sup>227</sup> Le mur de clôture est postérieur à 1758 : il n'apparaît pas sur le plan annexé au bail signé le 26 avril 1758. Voir A.D. 3E 43/261.

<sup>228</sup> Actuel musée Lambinet.

<sup>229</sup> J. Levron, *Versailles. Ville royale*, p. 109.

<sup>230</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 91.

<sup>231</sup> E. Léry, *Études de topographie versaillaise*, p. 5.

maréchal de Gramont, sur la future place d'Armes, suivait un plan carré, au milieu du terrain. Il était prolongé par une aile, derrière, qui abritait deux écuries et une remise ainsi qu'un grenier et des chambres, à l'étage<sup>232</sup>. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les bâtiments s'étaient considérablement développés autour du pavillon primitif : l'aile qui lui était accolée existait toujours, mais, au fond de la première cour d'entrée, une nouvelle aile en retour abritait d'autres écuries et remises. De l'autre côté du pavillon, la seconde cour était partagée par une grille et par un petit édifice qui, appuyé contre le mur mitoyen, abritait probablement des services. Au fond s'élevait un corps de logis à trois niveaux, ayant vue sur la rue des Deux Poteaux. Du côté de la place d'Armes, le long de la clôture, plusieurs baraques avaient été bâties [annexe 15]<sup>233</sup>. « La cité jardin discontinue » fit donc place à une ville « continue et dense<sup>234</sup> » : alors que la ville de Louis XIV se caractérisait par des bâtiments isolés et une végétation abondante (les ormes des avenues faisaient écho aux arbres des jardins), celle de Louis XV ressemblait davantage aux grandes villes de l'époque, avec des édifices reliés les uns aux autres, autour de cours intérieures.

### *Les baraques*

Les baraques existaient déjà sous Louis XIV, puisqu'en 1715 le règlement de Robert de Cotte en interdisait l'édification dans les rues entourant le château :

« Ne sera aussy établey aucuns [...] étallages, contoires [...] et autres choses faisant avances sur la voye publique et ne souffrira aucune échoppe dans les endroits ou il y a des pavillons saillans et hôtels du côté des grandes avenues et grandes rues qui aprochent le château, rue de l'orangerie et rue de la pompe et dans les marchez seulement, le tout avec permission qui en sera donnée par écrit et signée [du voyer] ou [du grand voyer]<sup>235</sup>. »

Cela n'empêcha guère leur prolifération au XVIII<sup>e</sup> siècle : alors que six ou sept baraques s'élevaient le long des murs du château sous Louis XIV, on en dénombrait soixante-treize sur la place d'Armes sous Louis XVI<sup>236</sup>. Élevées sur des terrains appartenant au roi, elles dépendaient des Bâtiments. En revanche, celles adossées aux murs des hôtels relevaient des propriétaires des hôtels. Parmi les cinq hôtels étudiés, quatre servaient ainsi de support à des

---

<sup>232</sup> B.M. fonds Fromageot B I, devis de construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665.

<sup>233</sup> Bibliothèque municipale de Marseille, Ms 1355, plan terrier de la ville de Versailles, vers 1741, et A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>234</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 93.

<sup>235</sup> A.D. B 4300 n° 1, contravention aux règlements royaux relatifs à la hauteur des maisons et nomination d'un architecte, 5 janvier 1715.

<sup>236</sup> William R. Newton, *Dans l'ombre de la cour. Les baraques autour du château de Versailles, le nouveau marché, l'hôtel de Limoges*, Paris, Champion, 2015, p. 19.

appentis. Les hôtels de Chevreuse, de Bouillon et de La Trémoille comportaient chacun une baraque ; l'hôtel de Gramont, sur la place d'Armes, en comptait sept<sup>237</sup>. Seul l'hôtel Rousseau, excentré, et dont le propriétaire n'était pas un courtisan, n'en abritait aucune. De nombreux propriétaires donnaient à un domestique le droit de construire une baraque devant leur hôtel, et d'en disposer à sa guise. Ces permissions remplaçaient généralement une augmentation des gages ou même une retraite. Le recensement des baraques établi en 1776 mentionne ainsi trois constructions dont dispose le duc de Gramont<sup>238</sup> « en faveur d'un homme qui lui appartient<sup>239</sup>. » Les hôtels formaient une saillie de plusieurs dizaines de centimètres sur la rue : c'était là que s'élevaient les échoppes, du côté de la rue, entre le mur de clôture contre lequel elles prenaient appui et le pavillon<sup>240</sup>. Le terrain appartenait au propriétaire de l'hôtel ; le concessionnaire fournissait les matériaux. Les baraques changeaient théoriquement de propriétaire quand l'hôtel était vendu. Mais une fois établis, les bénéficiaires se considéraient comme propriétaires du terrain, et protestaient lorsqu'une vente les chassait. Ils revendiquaient également le droit de transmettre leurs échoppes à leurs héritiers et de pouvoir les vendre quand bon leur semblait<sup>241</sup>.

Les concessionnaires étaient généralement les concierges des hôtels, ou les valets de chambre, qui jouissaient déjà d'un petit logement ou d'une chambre chez leur maître. Ils louaient donc leurs baraques à des commerçants qui y tenaient boutique, comme le laissent penser les inscriptions sur les plans établis entre 1749 et 1790 : sont indiqués à chaque fois le nom du propriétaire et celui du locataire<sup>242</sup>. Le loyer offrait un complément de revenu, entre 40 et 270 livres par an<sup>243</sup>. Le même domestique disposait parfois de plusieurs baraques élevées à la suite les unes des autres ; il pouvait les louer à une même personne, qui les réunissait alors. Ces constructions étaient longues et étroites : la profondeur des baraques adossées à l'hôtel de Gramont, du côté gauche, ne dépassait guère 3 pieds (moins d'un mètre)<sup>244</sup> : on pouvait se tenir debout, mais sans se retourner. Elles faisaient 2,9 m<sup>2</sup> : il

---

<sup>237</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 23, plans et profils des baraques de la rue des Hôtels, adossées à l'hôtel de Gramont et à l'hôtel de Châtillon, vers 1779 ; A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 26, plan de la baraque adossée à l'hôtel de Bouillon, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 27, plan et profil de la baraque adossée à l'hôtel de La Trémoille, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ; A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 78, plan, coupe, élévation de la baraque adossée à l'hôtel de Luynes, 1779.

<sup>238</sup> Antoine Antonin, duc de Gramont (1722-1801).

<sup>239</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 23, plans et profils des baraques de la rue des Hôtels, adossées à l'hôtel de Gramont et à l'hôtel de Châtillon, 1776.

<sup>240</sup> Voir A.N. O<sup>1</sup> 1985, plans de baraques, 1749-1790.

<sup>241</sup> W. R. Newton, *Dans l'ombre de la cour*, p. 204.

<sup>242</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1985, plans de baraques, 1749-1790.

<sup>243</sup> W. R. Newton, *Dans l'ombre de la cour*, p. 65.

<sup>244</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 27, plans et profils de la baraque adossée à l'hôtel de La Trémoille, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

s'agissait des baraques les plus petites. La surface moyenne des baraques était de 4,72 m<sup>2</sup><sup>245</sup>. On y vivait à l'étroit ; on y demeurait la journée, mais les occupants disposaient d'un logement ailleurs en ville, où ils rentraient le soir<sup>246</sup>. Ces apprentis étaient occupés par des commerces d'alimentation, notamment par des marchands qui revendaient les restes du serdeau, et par des débits de boisson<sup>247</sup>. On s'approvisionnait au marché, mais ces baraques subvenaient aux petits besoins<sup>248</sup>. Des artisans, cordonniers, barbiers, perruquiers, tailleurs et écrivains publics y proposaient également leurs services. On pouvait aussi y acheter de petits articles, comme du tabac, des étoffes, ou des articles de mercerie<sup>249</sup>. La demande était soutenue par la circulation autour du château, la présence des quartiers résidentiels et des offices aux abords.

Les Bâtiments du roi tentèrent en vain d'éliminer ces « parasites urbains<sup>250</sup> » qui défiguraient la ville. Les baraques furent d'ailleurs soigneusement effacées de l'iconographie : elles apparaissent seulement sur un tableau de Pierre-Denis Martin [annexe 8]<sup>251</sup>. La lutte des Bâtiments fut inefficace, d'autant plus que l'administration elle-même permettait à des serviteurs d'élever des baraques sur des terrains appartenant au roi, place d'Armes<sup>252</sup>. Il était en outre difficile de surveiller des échoppes élevées certes sur la rue, mais dont le terrain appartenait au propriétaire du pavillon. Situées sur un espace à moitié privé à moitié public, elles n'étaient soumises au contrôle du directeur des Bâtiments que dans le cadre du respect des alignements<sup>253</sup>. Les enquêtes menées par le directeur en 1751 et 1764 s'en tenaient aux baraques édifiées sur les terrains du château<sup>254</sup> ; il est donc malaisé d'obtenir des informations sur les premières échoppes versaillaises. En revanche, les baraques des hôtels furent incluses dans le recensement commandé en 1776 par d'Angiviller<sup>255</sup>. À l'origine, elles n'étaient que de simples échoppes de plan rectangulaire. La plupart ne comprenaient qu'une pièce en rez-de-chaussée, mais quelques unes présentaient un petit étage. À l'instar de celles accolées aux hôtels de Bouillon et de La Trémoille, certaines disposaient également d'une cave, qui

---

<sup>245</sup> W. R. Newton, *Dans l'ombre de la cour*, p. 67.

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>248</sup> Sur le marché de la ville neuve, voir J. Levron, *Versailles. Ville royale*, p. 81.

<sup>249</sup> Voir W. R. Newton, *Dans l'ombre de la cour*, p. 45-50 et Jacques Levron, *Les inconnus de Versailles. Les coulisses de la cour*, La Flèche, Perrin, 2009, p. 219-220.

<sup>250</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 89.

<sup>251</sup> Pierre-Denis Martin dit le Jeune, *Vue du château de Versailles prise de la place d'Armes en 1722*, huile sur toile, Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon, MV 726.

<sup>252</sup> W. R. Newton, *Dans l'ombre de la cour*, p. 12-13.

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 24-25, 30-32, 45-50.

<sup>255</sup> Voir A.N. O<sup>1</sup> 1981, état des baraques adossées au pourtour du château de Versailles avec leurs dimensions et les déclarations tant de concessionnaires ou de leurs héritiers que de locataires, 1776.

permettait aux marchands de vin d'entreposer leurs stocks [annexe 16]<sup>256</sup>. Généralement construites avec des matériaux de récupération ou de mauvaise qualité (planches, lattes usées et plâtres en décomposition, vieilles ardoises pour la couverture), elles devenaient rapidement vétustes<sup>257</sup>. Lorsqu'il fallait les rénover, certains bénéficiaires proposaient des plans plus ambitieux : de modestes échoppes firent ainsi place à de véritables maisonnettes. En 1779, Pierre Ancillon, concierge du duc de Luynes, fit reconstruire sa baraque, adossée à l'hôtel de Chevreuse. La nouvelle construction restait étroite : elle faisait 5,7 m<sup>2</sup>, et comprenait deux pièces. Mais elle s'élevait jusqu'à 9 pieds 3 pouces, soit 3 mètres. Elle n'était plus en simples planches, mais en plâtre, et couverte d'ardoises. Sa décoration de bossage sur la façade imitait même celle des maisons bourgeoises [annexe 17]<sup>258</sup>.

## **b. L'administration débordée sous Louis XV**

Nommé commissaire-voyer par Jules-Robert de Cotte en 1732, François Lesueur chercha un remède à la situation, et édicta un nouveau règlement. Il rappelait que seule l'ardoise était autorisée et que le briquetage sur les façades et les souches de cheminées était obligatoire. Enfin, il réitérait l'interdiction faite aux propriétaires de modifier leurs façades ou de reconstruire sans autorisation : les Bâtiments devaient signer les élévations avant le début des travaux<sup>259</sup>. François Lesueur se contentait de rappeler les anciennes règles : cela montre qu'elles n'étaient guères respectées.

Mais les prescriptions de Lesueur restèrent sans effet. En réalité, le directeur ou surintendant des Bâtiments se préoccupait peu de la voirie de Versailles. Les habitants prirent l'habitude de construire à leur guise, sans autorisation<sup>260</sup>. Ils méprisaient les ordres de Lesueur, qui n'était pas soutenu par sa hiérarchie. En avril 1768, après sa mort, son fils adressa à Marigny un mémoire, dans lequel il déclarait que son père « n'[avait] cessé de s'opposer verbalement aux contraventions dans lesquelles tomb[aient] journellement les entrepreneurs et propriétaires, qui dis[aient] hautement qu'il n'y [avait] point de voyer à Versailles et qu'ils n'en connoiss[aient] pas. » Lesueur ne s'était attiré « que des désagréments

---

<sup>256</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 26, plan de la baraque adossée à l'hôtel de Bouillon, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 27, plan et profil de la baraque adossée à l'hôtel de La Trémoille, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>257</sup> W. R. Newton, *Dans l'ombre de la cour*, p. 13.

<sup>258</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1981 n° 64 bis, état de la baraque adossée à l'hôtel de Luynes, 1776 ; A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 78, plan, coupe, élévation de la baraque adossée à l'hôtel de Luynes, 1779.

<sup>259</sup> A.D. B 4300. Cité par Jean-Louis Harouel, *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1993, p. 136-137.

<sup>260</sup> *Ibid.*, p. 137.



et mêmes de dures invectives<sup>261</sup> ». Le fils espérait en fait obtenir une pension pour ses sœurs, il exagérait donc peut-être les déconvenues vécues par son père, mais il tentait de convaincre Marigny de la nécessité d'une reprise en mains. Le mémoire resta sans effet, et l'obligation de construire selon le modèle du XVII<sup>e</sup> siècle fut tout simplement abolie en 1751<sup>262</sup>. Ce n'est que sous Louis XVI que le directeur des Bâtiments réforma la voirie versaillaise.

### c. Une tentative de réforme sous Louis XVI

#### *La déclaration royale du 12 juillet 1779 : un pis-aller ?*

Nommé directeur des Bâtiments et grand voyer de Versailles en 1774, le comte d'Angiviller tenta de réformer les Bâtiments du roi, notamment de regrouper les nombreux services et de concentrer les charges<sup>263</sup>. Il reprit également le contrôle de la voirie, en fixant par deux écrits les attributions de chacun, ainsi que la politique à suivre. La déclaration de 1776 reconnut les pouvoirs du grand voyer<sup>264</sup>. Mais ce fut la déclaration royale du 12 juillet 1779 qui lui procura les moyens d'exercer un contrôle efficace sur les constructions. D'Angiviller, qui en était à l'origine, souhaitait rendre à Versailles son prestige, en se référant à la ville de Louis XIV, non pour la restituer, ce qui était impossible, mais pour recréer à son image une nouvelle ordonnance d'ensemble :

« Nous devons surveiller, indépendamment du service & de la sûreté publics, la décoration & la dignité convenables à un lieu dans lequel nous tenons notre Cour. Notre intention est de ramener les choses à l'état primitif que le roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, avoit établi, lorsque [...] il avoit déterminé l'élévation que les bâtimens pourroient avoir ; article sur lequel il s'est introduit quelques infractions, tolérées par des considérations particulières, mais dont nous ne voulons pas que l'exemple puisse tirer à conséquence. Nous n'avons pu nous dissimuler que la nullité presque absolue depuis longtemps de l'inspection de voierie dans cette même ville, y a introduit un arbitraire & des abus que nous voulons écarter pour l'avenir : il entre particulièrement dans nos vues, 1<sup>o</sup> d'empêcher qu'un accroissement trop peu réfléchi de l'étendue de la ville n'amène pour ceux qui y possèdent actuellement des édifices, une dégradation ruineuse de leur valeur ; 2<sup>o</sup> de régler les alignemens des bâtimens quelconques, & surtout les élévations qu'ils peuvent avoir dans des proportions qui, en conservant une juste symétrie, prémunisse tout à la fois & les propriétaires & les locataires de maisons contre les dangers dont une élévation, portée au-delà des justes combinaisons de l'art de bâtir, augmente les risques, en compromettant la solidité des édifices ; 3<sup>o</sup> de soumettre désormais les

<sup>261</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1861<sup>2</sup>, mémoire de Lesueur fils au marquis de Marigny, avril 1768.

<sup>262</sup> Frédéric Didier, « La place d'Armes de Versailles, à la rencontre de la ville et du château », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, n° 92, 2010, p. 64.

<sup>263</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, note 7 p. 147.

<sup>264</sup> J.-L. Harouel, *op. cit.*, p. 138.

entrepreneurs de maçonnerie, charpente, & autres ouvriers en bâtimens, travaillans dans notre ville de Versailles, à une inspection du même genre que celle qui s'exerce dans notre bonne ville de Paris, & à la faveur de laquelle il puisse être obvié, tant pour l'intérêt du public, que pour celui des particuliers qui font construire, à tous abus, malversations ou simples malfaçons, dans l'exécution des entreprises qui leur sont confiées<sup>265</sup>. »

La déclaration confirmait le directeur des Bâtiments dans sa charge de grand voyer, et lui procurait un moyen de contrôle : le permis de construire. Pour toute construction, y compris pour une modification, le propriétaire ou l'entrepreneur devait fournir avant travaux un plan, une élévation et un profil, en deux exemplaires. Après examen par les commissaires-voyers, les plans étaient visés par le grand-voyer, mais l'administration pouvait exiger des changements. L'un des documents était ensuite conservé par le grand-voyer, l'autre remis au propriétaire ou à l'entrepreneur. En principe, le permis existait déjà à l'époque de Lesueur, mais la déclaration de 1779 le confirma et le rendit systématique. D'autre part, elle entérina l'abandon d'un modèle de façade et de couverture, au profit de la solidité des bâtimens, et fixa la hauteur maximale à 8 toises (15,59 mètres), bien plus haut que l'élévation des anciennes constructions :

« Laissons auxdits propriétaires la liberté du choix dans la construction & décoration des façades de leurs édifices, pourvu que la solidité de l'édifice n'en puisse être compromise ; mais en ce qui concerne l'élévation qui pourra être donnée à chaque édifice, nous voulons qu'elle soit & demeure irrévocablement déterminée à huit toises depuis la ligne que donne le rez-de-chaussée jusqu'à l'entablement, au-dessus duquel les couvertures seront établies en croupes de pavillon du côté des rues, soit en ardoises, soit en tuiles, selon le gré ou les facultés des propriétaires ».

Ce nouveau règlement n'était-il qu'un pis-aller ? En effet, le roi reconnaissait que le modèle mis en place au XVII<sup>e</sup> siècle n'était plus suivi, mais il avait conscience de la nécessité d'un nouvel ordonnancement, qui se référait à celui de Louis XIV. L'administration n'imposait pas de nouveau modèle, mais cherchait à reprendre le contrôle de la ville. La déclaration se préoccupait d'ailleurs de la conservation de l'ordonnance des avenues, et défendait d'y élever « aucun édifice ni bâtiment de quelque nature que ce soit ». Elle rappelait l'obligation d'obtenir une permission des Bâtiments pour construire des baraques dans les autres rues. Par ailleurs, le roi donnait davantage de pouvoirs au personnel de la voirie. Le grand voyer pouvait arrêter de nouveaux règlements, et les faire afficher dans les rues de Versailles. Tous les quinze jours, les commissaires-voyers visitaient les chantiers de

---

<sup>265</sup> A.D. B 4202 n° 12, déclaration du roi concernant l'exercice de la grande et de la petite voirie à Versailles, 12 juillet 1779.

Versailles, « à l'effet de reconnoître tout ce qui pourroit se traiter de contraire aux règles de l'art & au préjudice du propriétaire, par le mauvais choix & le mauvais emploi des matériaux ». Ils pouvaient engager des poursuites contre les contrevenants devant le baillage de Versailles.

La déclaration de 1779 fut-elle suivie d'effets ? Les nombreux dessins signés par le grand voyer, conservés aux Archives nationales<sup>266</sup>, laissent penser que les habitants de Versailles se conformaient au permis de construire. Il s'agit la plupart du temps de dessins de façades uniquement : le grand voyer était avant tout préoccupé par les alignements et la hauteur des maisons. Étrangement, ces permis ne concernent pas les hôtels seigneuriaux, mais des maisons avec boutiques, ou des maisons locatives. Faut-il en conclure que les courtisans se passaient d'autorisation des Bâtiments ? Pas nécessairement : peut-être les dessins ont-ils été perdus, ou rendus aux propriétaires. Les Bâtiments étaient parfois assez permissifs. En 1779, le concierge du duc de Luynes obtint ainsi l'autorisation de reconstruire sa baraque, flanquée à l'hôtel de la rue de la Surintendance, de manière pérenne<sup>267</sup> : l'administration accordait plus d'importance à la solidité qu'à l'unité des constructions. L'homme bénéficiait de surcroît de la protection du duc de Luynes<sup>268</sup>, et l'administration peinait à imposer son contrôle aux grands<sup>269</sup>. Rue des Réservoirs, d'Angiviller permit en 1781 la reconstruction de la baraque du valet de chambre du duc de La Trémoille, à condition de l'aligner sur sa voisine, adossée à l'hôtel de Condé<sup>270</sup>.

### *Un nouveau type d'hôtel*

Les demeures en mauvais état furent reconstruites ; un nouveau type d'hôtel vit alors le jour dans les années 1770<sup>271</sup>. L'alignement en saillie fut supprimé et le mur de clôture disparut. Les nouvelles demeures étaient alignées sur le devant de la rue, sur toute la largeur du terrain : les recoins éliminés, on ne pouvait plus édifier de baraques. On abandonna aussi le comble brisé, et les mansardes furent remplacées par un attique, au-dessus du rez-de-chaussée

---

<sup>266</sup> Ces dessins sont archivés par le grand voyer : A.N. O<sup>1</sup> 1862 à 1864, travaux, alignements, correspondance générale avec plans et élévations de maisons, 1779-1792.

<sup>267</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 78, plan, coupe, élévation de la baraque adossée à l'hôtel de Luynes, 1779.

<sup>268</sup> Louis Joseph Charles Amable d'Albert de Luynes (1748-1807), maréchal de camp.

<sup>269</sup> W. R. Newton, *Dans l'ombre de la cour*, p. 168.

<sup>270</sup> A.N. O<sup>1</sup> 1862<sup>4</sup> n° 77, élévation de la baraque adossée à l'hôtel de La Trémoille, que le sieur Castel se propose de rétablir, 1781.

<sup>271</sup> *Ibid.*, p. 170.

et du premier étage. Cette élévation à trois niveaux correspondait à la mode parisienne<sup>272</sup> et aux prescriptions de Jacques-François Blondel :

« Ce genre d'ordonnance réussit toujours bien dans une maison particulière, lorsque le peu d'étendue du terrain oblige de multiplier les étages : c'est là que l'attique doit être préféré aux mansardes, qui ne conviennent qu'aux bâtiments subalternes, & qui n'ont pris faveur que depuis qu'on a reconnu qu'on ne pouvoit pratiquer des logemens dans les combles construits à deux égouts<sup>273</sup>. »

L'attique était surmonté d'un comble droit, d'une pente de 30 degrés en moyenne<sup>274</sup>. Alors que l'architecture promue par d'Angiviller se réclamait de Louis XIV, elle éliminait définitivement les traits distinctifs de l'urbanisme originel, à savoir les alignements en saillie et le comble brisé. Les pavillons bas et isolés firent place à des hôtels plus spacieux et plus hauts. Les façades évoluèrent également : plus larges, elles comprenaient davantage de baies. Leur ornementation était généralement sobre, à l'image du goût néoclassique qui se développait alors : de forts refends ou des bossages marquaient généralement le rez-de-chaussée, délimité par une corniche saillante. Au-dessus, des lignes d'appareil, figurées dans le plâtre, rythmaient le corps de bâtiment. Les bandeaux entre les étages étaient rares, mais les fenêtres étaient souvent surmontées de corniches. On ne copiait plus un modèle comme sous Louis XIV, mais les propriétaires faisaient dessiner leur façade par un architecte de renom, ou en référence à un édifice célèbre, pour la faire approuver par les Bâtiments<sup>275</sup> : en 1780, le marquis de Sérent fit appel à Darnaudin pour reconstruire l'ancien hôtel de Rohan, dans la rue des Réservoirs. Cet hôtel avait été bâti dans les années 1670 par Lepautre. Le marquis de Sérent l'acquit en 1780<sup>276</sup> [annexe 18].

Les Bâtiments furent donc à l'origine d'une typologie propre à Versailles, différente de celle de la capitale. L'unité des demeures était due à une réglementation stricte, à l'origine respectée, car conforme au goût du jour. Au XVII<sup>e</sup> siècle, de nombreux avantages compensaient d'ailleurs cette atteinte au droit des propriétaires. Mais le modèle passa de mode, et la ville de Louis XIV fut peu à peu dénaturée par des propriétaires méprisant le règlement. L'architecte restait toutefois libre pour la distribution intérieure.

---

<sup>272</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 101.

<sup>273</sup> Jacques-François Blondel, *Architecture française, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels & édifices les plus considérables de Paris*, Paris, Charles-Antoine Jombert, 1752-1756, t. I, p. 67.

<sup>274</sup> J. Castex, P. Céleste, Ph. Panerai, *op. cit.*, p. 149.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>276</sup> A.N. M.C. LI 1147, vente de l'hôtel de Rohan à Versailles, 7 juillet 1780. Il s'agit du n° 8 de la rue des Réservoirs : J. Portier, *op. cit.*, t. II, p. 103 ; J. Lagny, *op. cit.*, p. 155.

# III. L'art de vivre

## 1. La distribution intérieure

### a. La taille des hôtels

Plusieurs sources permettent d'évaluer le nombre de pièces des hôtels de Versailles. Les devis de construction et les plans transmettent des informations relativement fiables. Cependant certains projets purent être modifiés avant l'achèvement des travaux. Les procès-verbaux établis en amont d'une vente ou de réparations constituent une source précieuse, car ils décrivent l'hôtel minutieusement. Enfin, les inventaires après décès détaillent les meubles pièce par pièce, permettant de reconstituer les enchaînements intérieurs. Mais les notaires passaient sous silence les espaces sans aucun meuble à inventorier, vestibule, escalier, passages et couloirs. Si une pièce n'était pas meublée par le défunt, mais par le domestique, le parent ou le locataire qui l'occupait, elle échappait également à l'inventaire.

Qu'ils soient propriétaires ou locataires, les ducs et pairs occupaient en moyenne trente-et-une pièces, sans compter les écuries, remises et caves. Les hôtels de la capitale comportaient en moyenne le double de pièces : 1678, le maréchal de Gramont disposait de quatorze pièces à Versailles, et de trente-sept à Paris<sup>277</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le besoin de confort, d'intimité et peut-être aussi d'espace entraîna des modifications de distribution. On subdivisa les grands espaces, afin d'obtenir des pièces plus nombreuses et plus petites. Dans certaines demeures, le nombre de pièces doubla : l'hôtel de La Trémoille comprenait en 1743 vingt-huit pièces<sup>278</sup>. Le dernier duc<sup>279</sup> ayant émigré lors de la Révolution, la République saisit ses biens, et les mit en vente le 13 floréal an VII (le 2 mai 1799). L'hôtel comptait alors quarante-six pièces dont six situées dans un entresol qui n'existait pas cinquante ans auparavant<sup>280</sup>.

---

<sup>277</sup> B.M. fonds Fromageot B I, devis de construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665 et A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>278</sup> A.N. M.C. LXXIX 41, devis et marché des réparations à l'hôtel de La Trémoille, 6 septembre 1743.

<sup>279</sup> Charles Bretagne Marie, duc de La Trémoille (1764-1839).

<sup>280</sup> A.D. IQ 306 n° 656, affiche imprimée à l'occasion de la vente révolutionnaire du 13 floréal an VII.

## b. Des pièces de service uniquement ?

### *L'organisation du corps de logis*

À Paris, le corps de logis était au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles presque toujours double en profondeur<sup>281</sup> : la demeure était divisée en deux séries de pièces, dans la longueur. Dès 1624, Savot expliquait que cette solution était préférable au corps de logis simple<sup>282</sup> : les volumes obtenus étaient certes moins imposants, éclairés seulement d'un côté, mais la distribution offrait plus de confort. Les pièces étaient proches les unes des autres, ce qui permettait de multiplier les communications. Le maître de maison pouvait disposer à la fois d'un appartement de parade, d'un côté, et de pièces de commodité, de l'autre côté. À l'instar de l'hôtel de Créquy<sup>283</sup>, certaines demeures versaillaises se composaient d'un corps de logis double. Mais beaucoup de courtisans devaient se contenter d'un logis simple. Le pavillon de l'hôtel de Bouillon, par exemple, n'était constitué que d'une enfilade de pièces<sup>284</sup>. La distribution était déterminée par l'emplacement du logis : accolé à l'hôtel d'Alluye, il ne présentait qu'une façade percée de fenêtres en face d'un mur mitoyen aveugle. La disposition des deux hôtels voisins, qui ne formaient qu'un seul pavillon, était vraisemblablement imposée par le grand voyer, soucieux de faire respecter les mêmes proportions d'un hôtel à l'autre. Le duc et la duchesse de Bouillon n'étaient probablement pas satisfaits de cette disposition démodée et malcommode : le nouvel hôtel commandé par la duchesse à Jules Hardouin-Mansart en 1672 disposait cette fois d'un corps double<sup>285</sup> [annexes 19 et 20]. Certains corps de logis simples relevaient aussi d'un choix délibéré du commanditaire : l'hôtel Rousseau était édifié entre cour et jardin ; l'architecte ou l'entrepreneur disposait d'un terrain suffisant pour doubler le corps de logis, mais il avait préféré une solution plus modeste, qui permettait de bénéficier de plus de lumière<sup>286</sup>.

On entrait dans le logis par un vestibule, du côté de la cour. Celui de l'hôtel de Créquy était annoncé par un portique formant trois arcades en plein cintre<sup>287</sup>. Mais, la plupart du temps, l'entrée était plus simple, précédée seulement d'un perron d'une ou de plusieurs marches. Le vestibule était articulé avec l'escalier principal qui se trouvait généralement juste

---

<sup>281</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 74.

<sup>282</sup> L. Savot, *op. cit.*, p. 48.

<sup>283</sup> A.N. M.C. LXXIX 41, devis et marché pour des réparations, contenant une description précise de l'hôtel, 6 septembre 1743.

<sup>284</sup> Annexe 19.

<sup>285</sup> Annexe 20.

<sup>286</sup> A.D. 3E 43/261, bail de l'hôtel, avec des plans annexés, 26 avril 1758.

<sup>287</sup> A.D. IQ 306 n° 656, affiche imprimée à l'occasion de la vente révolutionnaire du 13 floréal an VII.

à côté, séparé par un mur. Quand le manque de place ne permettait pas de l'isoler, l'escalier était placé directement dans le vestibule. De son emplacement dépendait l'agencement des appartements : situé au centre du logis, comme à l'hôtel de Créquy ou à l'hôtel Rousseau, il interrompait l'enfilade. C'est pourquoi Blondel recommandait de l'installer sur le côté de la demeure<sup>288</sup>. Le Vau disposa ainsi celui de l'hôtel de Bouillon sur le côté droit. Comme à Paris<sup>289</sup>, l'escalier principal était un escalier à retours et à jour central : la cage était rectangulaire ou carrée et les volées, portées par des voûtes, tournaient autour du vide. À l'hôtel de Gramont, les trois ou quatre premières marches étaient en pierre, le reste était tapissé de carreaux de terre cuite<sup>290</sup>. Les paliers de l'hôtel de Bouillon étaient recouverts de pierre de Caen noire et blanche, en losanges<sup>291</sup>. Alors qu'à Paris, les rampes n'étaient plus en pierre ou en bois mais en fer forgé, celle de l'hôtel de Gramont était ornée de balustres de bois tourné<sup>292</sup>. Réservé aux maîtres, le grand escalier s'interrompait la plupart du temps au premier étage. Des escaliers secondaires, pour les domestiques, desservaient tous les étages, du rez-de-chaussée au comble, ainsi que les entresols.

### *Les appartements*

Sous Louis XIV, les courtisans disposaient dans leur hôtel d'au moins un appartement. Ils y habitaient avant l'installation définitive de la cour à Versailles et la création de nombreux logements dans le château. Plusieurs logis construits dans les années 1660-1670, tels que ceux des ducs de Gramont et de Bouillon, ne comprenaient qu'un appartement, alors que le propriétaire était marié<sup>293</sup>. Peut-être la maîtresse de maison ne fréquentait-elle que rarement la cour. La duchesse de Bouillon, par exemple, s'y rendait une ou deux fois par an, en plus des grandes occasions<sup>294</sup>. Son mari n'avait probablement pas jugé utile de lui attribuer un appartement. Par leur distribution, ces premiers pavillons s'apparentaient davantage à de petites résidences de campagne qu'aux belles demeures parisiennes. Mais à l'image de l'hôtel de Chevreuse, d'autres hôtels comprenaient plusieurs appartements ; le maître de maison

---

<sup>288</sup> J.-F. Blondel, *op. cit.*, t. I, p. 39.

<sup>289</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 139.

<sup>290</sup> B.M. fonds Fromageot B I, devis de construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665.

<sup>291</sup> A.N. M.C. LXVIII 206, marché de construction de l'hôtel de Bouillon, 22 mars 1670.

<sup>292</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris.*, p. 143.

<sup>293</sup> B.M. fonds Fromageot B I, devis de construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665 ; A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. LXVIII 206, marché de construction de l'hôtel de Bouillon, 22 mars 1670 ; A.N. M.C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730.

<sup>294</sup> Ph. de Courcillon, marquis de Dangeau, *op. cit.*, t. XV, p. 170.

pouvait y vivre non seulement avec sa femme, mais aussi avec ses enfants<sup>295</sup>. Après 1682, les détenteurs d'offices furent logés au château. Ils ne demeuraient plus en ville, car c'était au château que l'on guettait les faveurs et que l'on entretenait ses relations. Nommé chancelier en 1699, le comte de Pontchartrain<sup>296</sup> aurait dû loger à la chancellerie, sur la place d'Armes. Mais il demanda au roi de conserver plutôt son appartement au château :

« Il avoit prévu que, s'il alloit loger à la chancellerie, sa cour deviendroit aussi déserte comme elle avoit été nombreuse pendant qu'il étoit contrôleur général ; et l'on croyoit que sa femme<sup>297</sup> lui avoit inspiré de demander cette grâce au roi, parce qu'elle ne pouvoit se résoudre de voir sa maison devenir une solitude, et cela, sous le prétexte de tenir de plus près son fils de Pontchartrain<sup>298</sup>, secrétaire d'État, et de le former dans les fonctions de sa charge<sup>299</sup>. »

Même les hôtels les plus proches furent relégués au second plan, et considérés loin de tout. Le comte et la comtesse de Pontchartrain en convinquirent aisément Saint-Simon, qui avait prévu d'habiter son hôtel, avenue de Saint-Cloud, après avoir perdu son appartement au château :

« Enfin ils me dirent que ce [que] j'aurois de plus journalièrement incommode à essayer étoit de loger à la ville, parce qu'outre l'incommodité, cela entraînoit mille contretemps et rompoit le commerce et la société, dont on tire imperceptiblement tant d'avantages<sup>300</sup>. »

Les deux tiers des courtisans gardèrent néanmoins un appartement en ville. Ils disposaient ainsi d'une position de repli en cas de disgrâce, si le logement au château venait à manquer : en 1703, frappé de discrédit, l'archevêque de Reims<sup>301</sup> quitta le château pour se retirer en ville<sup>302</sup>. Les hôtels servaient aussi en cas de maladie. En effet, les malades étaient transportés en ville afin d'éviter la contagion, et leurs proches étaient soumis à une quarantaine drastique. Atteinte de petite vérole, la duchesse de Luynes passa le mois de décembre 1750 avec son mari, dans leur hôtel. Le duc interrompit son journal pendant quelque temps, ne pouvant se tenir informé des affaires de la cour. En effet, il ne recevait aucune visite, bien que son hôtel fût voisin du château, car il était astreint à l'isolement le plus

---

<sup>295</sup> A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>296</sup> Louis II Phélypeaux, comte de Pontchartrain (1643-1727), contrôleur général des finances de 1689 à 1699, secrétaire d'État de la marine, de la maison du roi et du clergé de 1690 à 1699, chancelier de France de 1699 à 1714.

<sup>297</sup> Marie de Maupeou, comtesse de Pontchartrain (?-1714).

<sup>298</sup> Jérôme Phélypeaux, comte de Maurepas, puis de Pontchartrain (1674-1747), secrétaire d'État de la marine, de la maison du roi et du clergé de 1693 à 1715.

<sup>299</sup> Louis-François du Boucher, marquis de Sourches, *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, publiés par le comte de Cosnac et Arthur Bertrand, Paris, Hachette, 1882-1893, t. VI, p. 184.

<sup>300</sup> L. de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *op. cit.*, t. XVIII, p. 296.

<sup>301</sup> Charles-Maurice Le Tellier (1642-1710), archevêque de Reims.

<sup>302</sup> L. de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *op. cit.*, t. XI, p. 122.



complet<sup>303</sup>. Cette tranquillité pouvait être bénéfique : en 1706, le comte de Dangeau<sup>304</sup> fut opéré de la fistule par Mareschal<sup>305</sup> dans l'hôtel de son père<sup>306</sup>. La possession d'un hôtel s'avérait très utile en cas d'indisposition.

Les appartements du maître et de la maîtresse de maison étaient situés au rez-de-chaussée ou au premier étage : il n'existait pas de plan type. Les pièces formaient de beaux volumes, puisque le plafond s'élevait entre 11 et 15 pieds (3,57 et 4,87 mètres). Les appartements comprenaient presque systématiquement une antichambre, une chambre, un cabinet et une garde-robe ; les pièces se succédaient avec une gradation des espaces publics vers les lieux réservés à l'intimité. Le vestibule ou le palier de l'escalier menait à l'antichambre. Les visiteurs y attendaient d'être reçus, et leurs domestiques s'y arrêtaient<sup>307</sup>. À la fois lieu de passage et salle d'attente, elle était meublée de nombreux sièges : celle de l'hôtel de Gramont abritait en 1678 dix-huit chaises<sup>308</sup>. À Versailles, les courtisans se contentaient le plus souvent d'une seule antichambre, alors que les hôtels parisiens en comprenaient généralement deux<sup>309</sup>. La chambre était la pièce principale de l'appartement : on y dormait et on y recevait<sup>310</sup>. Les hôtels de Gramont et de Bouillon disposaient de deux chambres : la plus vaste était une pièce d'apparat, faite pour la réception ; la seconde servait au coucher<sup>311</sup>. Plus petit, le cabinet constituait un lieu de détente. On s'y retirait pour travailler ou converser en particulier : celui du duc de Chevreuse renfermait plusieurs sièges, une petite table à écrire, ainsi qu'une théière, des tasses et des soucoupes<sup>312</sup>. Il pouvait ainsi recevoir convenablement ses proches amis. En principe, on pouvait également y remiser ses papiers, ses livres et ses objets de collection<sup>313</sup>, même si cet usage semble peu répandu à Versailles. Au XVIII<sup>e</sup> siècle apparut le cabinet de garde-robe, peu courant dans les hôtels versaillais, qui servait de lieu d'aisance ou de cabinet de toilette. Pièce à l'origine polyvalente, le cabinet tendait ainsi à se spécialiser. La chambre de la duchesse de Chevreuse était en 1712 flanquée d'un oratoire. Bien que les chapelles aient été fréquentes dans les hôtels parisiens, il s'agit de

---

<sup>303</sup> Ch.-Ph. d'Albert, duc de Luynes, *op. cit.*, t. XI, p. 1.

<sup>304</sup> Philippe-Égon, marquis de Dangeau (1687-1719).

<sup>305</sup> Georges Mareschal (1658-1736), premier chirurgien du roi de 1702 à 1723, maître d'hôtel du roi en 1716.

<sup>306</sup> L. de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *op. cit.*, t. XIV, p. 131.

<sup>307</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. I, p. 382.

<sup>308</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>309</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. I, p. 382.

<sup>310</sup> Antoine Furetière, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes* [...], La Haye, A. et R. Leers, 1690, t. I.

<sup>311</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730.

<sup>312</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 octobre 1771.

<sup>313</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, *op. cit.*, t. I, p. 137.

la seule pièce de notre corpus dédiée à la dévotion. En réalité, elle servait plutôt de cabinet : on y trouvait un petit lit de repos, quelques sièges et une petite table de marqueterie sur laquelle étaient disposés des tasses, des gobelets et des soucoupes<sup>314</sup>. L'appartement, enfin, comptait généralement une ou deux garde-robes, contigües à la chambre. Valets et femmes de chambre y dormaient, et on y remisait les habits, la chaise percée et le bidet pour la toilette<sup>315</sup>.

Ces quatre pièces étaient dans certaines demeures complétées par des espaces de réception. On trouvait dans les hôtels de Gramont et de Créquy une salle à manger, située au rez-de-chaussée, à proximité de la cuisine<sup>316</sup>. Dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, son introduction dans les hôtels parisiens marqua une étape de plus dans la spécialisation des pièces<sup>317</sup>. Mais à Versailles, trois des cinq hôtels étudiés n'en possédaient pas, et celle de l'hôtel de Gramont ne servit pas beaucoup : elle n'est mentionnée que dans le devis de construction et dans l'inventaire de 1725<sup>318</sup>. On pouvait éventuellement prendre ses repas dans l'antichambre : celle de la duchesse de Chevreuse renfermait en 1771 une table couverte de cuir, huit chaises ainsi qu'une fontaine à laver les mains, avec sa cuvette<sup>319</sup>. Mais les courtisans dînaient et soupaient plus probablement dans leurs appartements du château : ils ne revenaient pas en ville au milieu de la journée. Le duc de Créquy pouvait recevoir ses amis dans un salon. Réservé à la sociabilité, le salon ou salle de compagnie apparut sous Louis XIV et se répandit dans les demeures au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>320</sup>. Parallèlement, la chambre devint un espace privé, réservé à l'intimité<sup>321</sup>.

Ainsi, ceux qui firent bâtir leurs hôtels accordaient, même en ville, une certaine importance au faste : on trouvait dans plusieurs demeures une chambre d'apparat, un salon ou une salle à manger. Mais en réalité, les réceptions y étaient occasionnelles. En effet, les hôtels n'étaient pas exclus de la vie mondaine, mais restaient loin du château. On recevait en ville lorsqu'on cherchait à s'isoler de l'agitation de la cour, comme les ducs de Beauvillier et de Chevreuse, qui dînaient plusieurs fois par semaine avec Madame de Maintenon dans l'un de leurs hôtels<sup>322</sup>. Des mariages et des bals y étaient également organisés, car ils nécessitaient

---

<sup>314</sup> A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>315</sup> A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>316</sup> B.M. fonds Fromageot B I, marché de construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665 ; A.N. M.C. LXXIX 32, inventaire après décès du duc de La Trémoille, commencé le 12 juin 1741.

<sup>317</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 80.

<sup>318</sup> A.N. M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725.

<sup>319</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 octobre 1771.

<sup>320</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 81.

<sup>321</sup> Annik Pardailhé-Galabrun, *La Naissance de l'intime. 3 000 foyers parisiens. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988, p. 256.

<sup>322</sup> L. de Rouvroy, duc de Saint-Simon, *op. cit.*, t. II, p. 382.

plus d'espace. En 1698, le duc de Chevreuse reçut pour le mariage de sa fille et du marquis de Lévis<sup>323</sup> ; la cérémonie eut lieu dans la chapelle du château, la noce dans l'hôtel de la rue de la Surintendance<sup>324</sup>. La princesse de Conty<sup>325</sup> donnait en ville de nombreuses fêtes : sa demeure de l'avenue de Paris, ancien hôtel de Bellefonds, était le théâtre de soupers, d'opéras, de comédies et de bals auxquels participaient la famille royale et toute la cour<sup>326</sup>. Mais il s'agissait d'une exception : les fêtes étaient généralement organisées au château, ou, sous Louis XV et Louis XVI, à Paris<sup>327</sup>. Inusitées, les pièces d'apparat furent parfois converties en lieux de stockage : le salon de l'hôtel de Créquy faisait office de garde-meuble en 1741<sup>328</sup>.

### *Les services*

Les services représentaient 73 % des pièces des hôtels étudiés. Ils comprenaient la bouche, le logement du personnel, le transport et les espaces de stockage.

Afin d'éloigner les odeurs, les services de bouche étaient le plus souvent situés dans une aile latérale. Ils comprenaient généralement trois pièces. Tous les hôtels étudiés disposaient au moins d'une cuisine, équipée d'une cheminée. Spacieuse, elle était située au rez-de-chaussée. Elle s'avérait indispensable pour les courtisans qui n'avaient pas la chance d'en disposer au château<sup>329</sup>. Seul l'inventaire après décès de la duchesse de Bouillon, en 1741, n'en mentionne pas<sup>330</sup>. Une cuisine apparaît pourtant sur les plans établis au moment de la construction de l'hôtel, en 1670<sup>331</sup>. Elle ne renfermait donc aucun objet à inventorier soixante-et-onze ans plus tard : peut-être la batterie de cuisine avait-elle été regroupée avec celle du château, pour faciliter la prisée, à moins que la duchesse ne se fût contentée de la cuisine de son petit logement au château. En 1725, les pâtés, tartes, biscuits et brioches du duc de Gramont étaient préparés dans une pâtisserie, petite annexe<sup>332</sup>. À côté de la cuisine se trouvaient des espaces de rangement : l'office, où l'on préparait les desserts et où l'on rangeait le linge et la vaisselle<sup>333</sup>, et le garde-manger. L'hôtel de Bouillon disposait d'une serre, pour la

<sup>323</sup> Charles-Eugène de Lévis, marquis puis duc de Lévis (1669-1734), lieutenant général des armées du roi.

<sup>324</sup> Ph. de Courcillon, marquis de Dangeau, *op. cit.*, t. VI, p. 284.

<sup>325</sup> Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti (1666-1739).

<sup>326</sup> Voir par exemple Ph. de Courcillon, marquis de Dangeau, *op. cit.*, t. VII, p. 221 et t. VIII, p. 312.

<sup>327</sup> François Bluche, *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1973, p. 97.

<sup>328</sup> A.N. M.C. LXXIX 32, inventaire après décès du duc de La Trémoille, commencé le 12 juin 1741.

<sup>329</sup> Voir William R. Newton, *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles. 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000, p. 53.

<sup>330</sup> A.N. M.C. LXVIII 416, inventaire après décès de la duchesse de Bouillon, commencé le 12 août 1741.

<sup>331</sup> A.N. M.C. LXVIII 206, marché de construction de l'hôtel de Bouillon, 22 mars 1670.

<sup>332</sup> A.N. M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725.

<sup>333</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. VI, p. 313.

conservation du fruit<sup>334</sup>. En 1756, une boucherie dédiée à la conservation de la viande avait remplacé la pâtisserie de l'hôtel de Gramont<sup>335</sup>. Une pièce à vivre complétait parfois les services de bouche : le même hôtel disposait d'une salle du commun, qui tenait lieu de salle à manger pour les domestiques<sup>336</sup>.

Les hôtels versaillais étaient surtout destinés au logement du personnel : les chambres de domestiques représentaient plus de la moitié des pièces<sup>337</sup>. Lorsque les notaires visitèrent l'hôtel de La Trémoille en 1707, ils spécifièrent que la demeure ne servait qu'au logement de la maison de la duchesse<sup>338</sup> : la propriétaire ne s'était même pas gardé un appartement. Les domestiques habitaient le plus souvent les mansardes. Le maître de maison fournissait au moins le coucher ; l'ameublement pouvait être complété par des effets personnels, car les inventaires ne mentionnent dans la plupart des chambres que le lit et sa garniture. L'hôtel de Chevreuse disposait par ailleurs d'une infirmerie, équipée de deux lits, de linge et de matériel médical (bassin de commodité, seringue et palettes à saignées)<sup>339</sup>. Elle permettait de tenir les malades éloignés.

Les écuries étaient essentielles, car il n'y avait guère d'espace au château pour laisser ses chevaux. Or, les grands officiers ne servaient à la cour qu'un temps restreint dans l'année. Comme il fallait, pour espérer obtenir la faveur du roi, être vu quotidiennement, ils opéraient de perpétuels va-et-vient entre Paris et Versailles<sup>340</sup>. En 1747, le duc de Croÿ se fit prêter le logement du comte d'Estrées<sup>341</sup> au château, mais conserva les écuries qu'il louait en ville :

« Le comte d'Estrées, qui commandait cet hiver à Mons, où il avait fait venir sa femme, me prêta, à la recommandation de Mme de Solre, son appartement de Versailles pour cet hiver : il est admirable, en haut, au-dessus, de M. de Charost<sup>342</sup>, très commode. [...] Je gardai toujours mon appartement et écuries chez de Fortisson<sup>343</sup>, pour mon équipage que j'y envoyai<sup>344</sup>. »

Les demeures disposaient généralement de deux écuries, disposées autour d'une cour à fumier. Celles de l'hôtel de Gramont étaient divisées en vingt-deux stalles en 1665. L'hôtel

---

<sup>334</sup> A.N. M.C. LXVIII 416, inventaire après décès de la duchesse de Bouillon, commencé le 12 août 1741.

<sup>335</sup> A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>336</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725.

<sup>337</sup> Sans compter l'hôtel loué par le duc de Duras en 1789 : les meubles du château y ont été rapportés dans la précipitation, et mélangés à ceux qui meublaient à l'origine la maison. A.N. M.C. XXIII 836, inventaire après décès commencé le 4 novembre 1789.

<sup>338</sup> A.N. M.C. XI 392, inventaire après décès de la duchesse de La Trémoille, commencé le 17 août 1707.

<sup>339</sup> A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>340</sup> J. Wilhelm, *op. cit.*, p. 15.

<sup>341</sup> Louis Charles César Le Tellier, marquis de Courtenvaux, comte puis duc d'Estrées (1695-1771).

<sup>342</sup> Paul François de Béthune, duc de Charost (1692-1759), pair de France, capitaine des gardes du corps.

<sup>343</sup> Louis Auguste de Fortisson (1711- ?), major de la compagnie des cheveu-légers de la Garde.

<sup>344</sup> E. duc de Croÿ, *op. cit.*, t. I, p. 65-66.

Rousseau pouvait accueillir trente chevaux en 1758, et l'hôtel de La Trémoille trente-six en 1799<sup>345</sup>. Des remises à carrosses, ouvertes ou fermées, abritaient les voitures, encombrantes mais fragiles.

Les espaces de rangement étaient nombreux. Situées sous l'escalier principal, les caves servaient au stockage du bois, du vin et des liqueurs. Les inventaires après décès décrivent fréquemment des caves bien achalandées<sup>346</sup> : la plupart du temps, les appartements du château ne comprenaient pas de cave, on entreposait donc les bouteilles en ville. Les domestiques opéraient ainsi des allées et venues continues entre l'hôtel et le château. Le bois pouvait être conservé dans un bûcher, au rez-de-chaussée<sup>347</sup>. Le duc de Duras disposait d'une lingerie, équipée d'armoires où était rangé son linge<sup>348</sup>. Au-dessus des écuries, un grenier renfermait le foin et l'avoine : deux cents bottes de foin, trente bottes de paille et deux coffres à avoine furent ainsi prisés dans l'hôtel de Chevreuse en 1771<sup>349</sup>. On rangeait le mobilier dont on n'avait pas besoin dans un garde-meuble. Quelques hôtels en étaient dépourvus ; on entreposait alors les meubles dans des espaces inutilisés : outre le salon de l'hôtel de La Trémoille en 1741, le palier du grand escalier de l'hôtel de Bouillon était à la même date encombré d'objets divers, chaudière, chaises à porteurs, bois de lit démonté, tables, échelle, tréteaux<sup>350</sup>... Il était assez fréquent de détourner ainsi l'usage des pièces. Même si l'on recevait occasionnellement en ville, l'hôtel demeurait avant tout dévolu aux services.

### **c. Les habitants de l'hôtel**

Les inventaires après décès livrent de précieuses informations sur les occupants de chaque demeure, notamment lorsque les chambres sont attribuées nominativement. À partir du nombre de lits conservés, il est possible d'estimer le nombre de personnes qui y habitaient. Chaque hôtel renfermait en moyenne trente lits.

Certains courtisans réservaient un appartement à leurs enfants qui, en âge de se produire à la cour, ne bénéficiaient pas d'un logement au château. En 1725, le duc de Gramont offrait

---

<sup>345</sup> B.M. fonds Fromageot B I, devis de construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1665 ; A.D. 3E 43/261, bail de l'hôtel Rousseau, 26 avril 1758 ; A.D. IQ 306, affiche imprimée à l'occasion de la vente de l'hôtel de La Trémoille, 13 floréal an VII.

<sup>346</sup> Voir par exemple A.N. M.C. XXIII 836, inventaire après décès du duc de Duras, commencé le 4 novembre 1789.

<sup>347</sup> Voir par exemple A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>348</sup> A.N. M.C. XXIII 836, inventaire après décès du duc de Duras, commencé le 4 novembre 1789.

<sup>349</sup> *Ibid.*

<sup>350</sup> A.N. M.C. LXVIII 416, inventaire après décès de la duchesse de Bouillon, commencé le 12 août 1741.

l'hospitalité à sa fille aînée et à son mari, la princesse et le prince de Bournonville<sup>351</sup>, à sa seconde fille, la marquise de Gontaut<sup>352</sup>, et à sa belle-fille, la comtesse de Gramont<sup>353</sup>. À l'image de l'hôtel parisien<sup>354</sup>, la demeure versaillaise était une maison familiale. Mais l'inventaire du duc ne mentionne que très peu de meubles dans leurs appartements ; ses hôtes devaient donc se meubler par eux-mêmes<sup>355</sup>. En principe, les enfants, à l'exception de ceux de la famille royale, n'étaient pas admis à la cour<sup>356</sup>. Il semble pourtant que certains courtisans aient souhaité garder auprès d'eux leur progéniture : le comte de Guiche, âgé de neuf ans, disposait d'une chambre chez sa mère, la duchesse de Gramont, en 1756<sup>357</sup>. Le duc de Luynes rapporte également que le duc de Beauvillier perdit en l'espace de huit jours ses deux fils, âgés de quinze et onze ans, qui moururent de la petite-vérole dans son hôtel<sup>358</sup>.

La maison d'un grand seigneur devait, d'après Audiger, compter au moins trente-et-une personnes, de l'aumônier à la servante de cuisine<sup>359</sup>. Les demeures versaillaises ne dérogeaient pas à la règle : vingt-sept personnes se trouvaient au service du duc de Gramont en 1725<sup>360</sup>. Lors de leur séjour à la cour, les courtisans étaient accompagnés par une partie seulement de leur maison. La proche domesticité demeurait dans l'appartement du château, mais quelques valets de chambre résidaient à l'hôtel quand il n'y avait pas assez de place : ils y retournaient le soir, après leur service. Étaient également logés en ville le secrétaire et l'écuyer. Ils bénéficiaient souvent de deux pièces, une chambre et une garde-robe. Le duc de Gramont était entouré de gentilshommes en 1678, et des pages séjournaient dans les hôtels de Bouillon en 1730 et de Chevreuse en 1771<sup>361</sup>. Presque tous les courtisans avaient à leur service un maître d'hôtel, chargé des dépenses de la maison et de la table<sup>362</sup>. Il dirigeait les officiers, qui s'occupaient de l'office et gardaient la vaisselle ainsi que le linge<sup>363</sup>. Chez le duc

---

<sup>351</sup> Catherine Thérèse Charlotte de Gramont, princesse de Bournonville (1707-1755) et Philippe Alexandre, prince de Bournonville (1697-1727).

<sup>352</sup> Marie Adélaïde de Gramont, marquise puis duchesse de Gontaut (1700-1740), dame du palais de la reine de 1725 à 1740.

<sup>353</sup> Geneviève de Gontaut, comtesse puis duchesse de Gramont (1697-1756).

<sup>354</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 13.

<sup>355</sup> A.N. M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725.

<sup>356</sup> J. Levron, *La vie quotidienne à la cour de Versailles*, p. 197.

<sup>357</sup> Louis Antoine Armand de Gramont, comte de Guiche (1746-1795) : A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>358</sup> Ph. de Courcillon, marquis de Dangeau, *op. cit.*, t. III, note 1 p. 56.

<sup>359</sup> Audiger, *La maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur et autres, tant à la ville qu'à la campagne, et le devoir de tous les officiers, et autres domestiques en général [...]*, Paris, N. Le Gras, A. Besongne et H. Foucault, 1692, p. 1-2.

<sup>360</sup> A.N. M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725.

<sup>361</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M. C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730 ; A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>362</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. IV, p. 85.

<sup>363</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 315.

de Gramont, en 1725, et chez le duc de Chevreuse, en 1771, un cuisinier ou chef d'office préparait les repas. Il était secondé par des garçons de cuisine<sup>364</sup>. Les laquais et valets de pied, qui portaient la livrée, suivaient leur maître dans ses déplacements<sup>365</sup>. Les palefreniers avaient la charge de l'écurie, et les cochers conduisaient les carrosses. Non cités par Audiger, et pourtant très présents à Versailles, les porteurs transportaient les provisions, l'eau, et prenaient en charge les déplacements en chaise<sup>366</sup>. La présence de ces hommes de peine témoigne des échanges permanents entre le château et l'hôtel. Seul le concierge restait dans l'hôtel de Versailles toute l'année, indépendamment des séjours du maître de maison : il gardait la porte, et l'ouvrait aux visiteurs<sup>367</sup>. Il occupait une ou deux pièces situées près de la porte cochère, parfois dans un bâtiment indépendant. En outre, le duc de Gramont logeait un médecin en 1725<sup>368</sup>. En 1743, habitaient à l'hôtel de Luynes un musicien, Luc Marchand, ordinaire de la musique de chapelle et de la chambre du roi, ainsi que sa femme, Bernardine de La Fontaine : les ducs et duchesses de Luynes et de Chevreuse furent témoins de leur mariage<sup>369</sup>. Peut-être étaient-ils engagés au service du duc de Luynes, à moins qu'ils ne louassent un logement dans leur hôtel.

Les personnes logées dans les hôtels étaient ainsi relativement nombreuses. L'étude des inventaires après décès laisse penser que l'hôtel servait avant tout au logement des domestiques. L'ameublement témoigne lui aussi de l'importance de la domesticité.

## 2. L'ameublement

### a. L'inventaire après décès

En théorie, les courtisans ne mourraient pas au château : lorsqu'ils sentaient leur fin approcher, ils se faisaient conduire à Paris ou, s'ils ne pouvaient supporter le voyage, dans leur demeure en ville. Mais il arrivait qu'un malade décédât subitement dans son appartement, parce qu'il n'avait eu le temps de se retirer, ou parce que le roi, par égard pour lui, l'avait

---

<sup>364</sup> A.N. M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725 ; A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>365</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. V, p. 422.

<sup>366</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 911.

<sup>367</sup> *Dictionnaire de l'Académie française*, *op. cit.*, t. I, p. 225.

<sup>368</sup> A.N. M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725.

<sup>369</sup> A.N. M.C. XCII 527, contrat de mariage, 23 décembre 1743.

exceptionnellement autorisé à demeurer au château. Le corps du défunt était alors porté dans son hôtel en ville, pour y être veillé<sup>370</sup>.

L'inventaire était en moyenne effectué trente-cinq jours après le décès. Les courtisans étudiés firent tous appel à un notaire parisien : les affaires étaient traitées non pas à Versailles, mais dans la capitale. D'ailleurs, on n'inventoriait pas toujours les meubles de Versailles : bien souvent, les héritiers se contentaient de faire estimer le mobilier de l'hôtel parisien, car c'était là qu'étaient conservés les objets les plus précieux<sup>371</sup>. L'inventaire commençait donc systématiquement par la description du mobilier de Paris, puis les notaires se déplaçaient éventuellement à Versailles, où ils visitaient l'appartement du château et l'hôtel, avant de se rendre en province, dans les propriétés du défunt. En général, ils ne restaient pas plus de deux jours dans la cité royale. Les héritiers n'assistaient pas toujours à l'inventaire : le plus souvent, ils se faisaient représenter par un avocat, un procureur, un secrétaire ou un écuyer<sup>372</sup>. Le notaire était accueilli à Versailles par le concierge de l'hôtel qui avait la garde du mobilier de l'appartement et de l'hôtel. Des domestiques et des voisins faisaient parfois office de témoins : Prudent Hévin, premier chirurgien de la Dauphine logé au Grand Commun, et Claude Garnier, concierge de l'hôtel de Villeroy, assistèrent à l'inventaire de l'hôtel de Gramont en 1756<sup>373</sup>. D'autres exemples similaires montrent qu'une sociabilité particulière s'exerçait entre les habitants d'un même quartier.

## **b. Le niveau de richesse**

Les niveaux de richesse sont, d'un hôtel à l'autre, relativement homogènes. Le mobilier des hôtels versaillais valait en moyenne 3 570 livres, sans l'argenterie, le linge et les bouteilles de vin, fréquemment regroupés à Paris. Les objets étaient souvent prisés en-deçà de leur valeur, afin d'avantager les héritiers<sup>374</sup>, mais cette estimation reste extrêmement basse : à Paris, l'ameublement atteignait des sommes quatre à trente fois supérieures. En 1678, le mobilier du duc de Gramont valait ainsi 4 106 livres 7 sous à Versailles, et 71 416 livres 15 sous à Paris<sup>375</sup>. Les maisons de la capitale étaient certes plus spacieuses, donc plus meublées, mais leur mobilier était aussi plus précieux. Seul le lit et les sièges qu'abritait la

---

<sup>370</sup> Marie Isabeau Gabrielle de Rohan-Soubise, duchesse de Tallard (1699-1754), gouvernante des enfants de France, mourut ainsi au château. Son corps fut ensuite veillé à l'hôtel de Ventadour, sur la place d'Armes : Ch.-Ph. d'Albert, duc de Luynes, *op. cit.*, t. XIII, p. 132.

<sup>371</sup> Voir par exemple A.N. M.C. CXIII 135, inventaire après décès du duc de Créquy, commencé le 21 mars 1687.

<sup>372</sup> Voir par exemple A.N. M.C. XXIII 836, inventaire après décès du duc de Duras, commencé le 4 novembre 1789.

<sup>373</sup> A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>374</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 33.

<sup>375</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès, commencé le 11 août 1679.



chambre de la duchesse de Chevreuse en 1771 dépassaient 1 000 livres<sup>376</sup>. En outre, les appartements du château étaient souvent mieux meublés que les hôtels : en 1725, les effets du logement du duc Gramont s'élevaient à 7 422 livres, alors que ceux de son hôtel n'atteignaient que 5 657 livres. Par ailleurs, certaines matières prisées, telles que la laque, étaient absentes des hôtels versaillais. Les meubles marquetés ou en bois de placage étaient relativement peu nombreux. Il semble donc que les courtisans aient renoncé à l'apparat en ville.

Quelques meubles étaient réutilisés d'une génération à l'autre : en 1730, une chambre à coucher de l'hôtel de Bouillon renfermait un sofa couvert de tapisserie à l'aiguille représentant des pavots. Il se trouvait toujours à la même place onze ans plus tard<sup>377</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux objets étaient d'ailleurs en mauvais état : beaucoup de meubles sont qualifiés de vieux ou d'antiques, certains étaient cassés, la plupart des draps étaient élimés. En 1741, une housse de lit conservée dans une chambre de l'hôtel de Bouillon était même « endommagée par les vers<sup>378</sup> ». Mais ce mauvais état n'était pas spécifique aux demeures versaillaises : le mobilier des appartements du château laissait aussi à désirer. Annik Pardailhé-Galabrun explique d'ailleurs que la société de l'Ancien Régime avait « le respect des choses », qu'elle ne jetait pas les objets usés ou cassés<sup>379</sup>.

### c. Le mobilier

#### *Le coucher*

Objet de confort et d'intimité, le lit était décrit avec précision par les notaires. En dehors des chambres, il pouvait être installé dans les garde-robes pour les valets, dans les écuries pour les palefreniers, ou dans des endroits plus insolites : deux couches furent inventoriées dans la salle du commun de l'hôtel de Gramont en 1678<sup>380</sup>. Elles servaient probablement au petit personnel de cuisine.

Des rideaux, préservant la chaleur et l'intimité, garnissaient 42 % des lits inventoriés, alors que, à Paris, 72,5 % des lits en étaient pourvus<sup>381</sup>. Maîtres et domestiques dormaient le

---

<sup>376</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>377</sup> A.N. M.C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730, et A.N. M.C. LXVIII 416, inventaire après décès de la duchesse de Bouillon sa belle-fille, commencé le 12 août 1741.

<sup>378</sup> *Ibid.*

<sup>379</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 257.

<sup>380</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>381</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 276.

plus souvent dans des couches à piliers, c'est-à-dire à colonnes. Les hauts piliers ne sont plus mentionnés après 1712, tandis que les bas piliers figurent régulièrement dans les inventaires : ils représentent 38 % des lits décrits. Le tour du lit, également appelé housse, comprenait deux bonnes grâces, des rideaux étroits qui descendaient le long des piliers. Un ciel, ou fond, était suspendu au-dessus de la couche. Des rideaux, accrochés à des tringles de fer, faisaient le tour du lit. Des pentes dissimulaient les tringles. Un dossier était placé verticalement, le long du chevet, et un soubassement garnissait le bas du lit<sup>382</sup>. Les formes des piliers étaient variées : en 1678, le lit du maréchal de Gramont disposait de « colonnes torsées », et en 1756, celui du secrétaire de la duchesse de Gramont était doté de quenouilles, c'est-à-dire de colonnes renflées. Quatre pommes surmontaient le lit du fils aîné du maréchal de Gramont en 1678<sup>383</sup>. Très en vogue jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>384</sup>, le lit à impériale, dont le ciel formait un dôme, fut inventorié dans plusieurs chambres. Un lit à la duchesse meublait les chambres du duc et de la duchesse de Chevreuse en 1771. Il était pourvu seulement de deux colonnes au chevet ; le ciel était retenu au plafond. Ce type de couche, apparu sous Louis XIV, se répandit sous le règne de Louis XV<sup>385</sup>. Ménageant un peu d'intimité, une alcôve était pratiquée dans deux chambres de l'hôtel de Chevreuse : un lit en niche, à deux dossiers, y était installé en 1771<sup>386</sup>. Les notaires décrivent en outre de rares lits à usage diurne, destinés à la sieste et à l'apparat. L'appartement de la duchesse de Chevreuse ne disposait en 1712 d'aucun lit pour le coucher. La maîtresse de maison ne dormait donc pas en ville, mais pouvait y recevoir quelques amis en toute tranquillité, étendue sur un petit lit d'ange, dont le dais était suspendu au plafond et les rideaux retroussés. La mode du lit d'ange dura jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>387</sup>. En 1771, les deux antichambres de l'hôtel de Chevreuse abritaient des lits à l'anglaise, qui, dotés de trois dossiers, étaient placés parallèlement au mur, tels des canapés<sup>388</sup>.

La plupart des domestiques dormaient dans des couches à hauts ou à bas piliers, mais souvent dégarnies de leur housse. Les lits en tombeau étaient également fréquents sous Louis XV. Ils comportaient des piliers de hauteur inégale, et un ciel incliné<sup>389</sup>. 24 % des

---

<sup>382</sup> *Ibid.*, p. 276-277.

<sup>383</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>384</sup> Henry Havard, *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Quantin, 1887-1890, t. III, col. 491.

<sup>385</sup> *Ibid.*, t. II, col. 236.

<sup>386</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>387</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. III, col. 484. Voir A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>388</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>389</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. III, col. 494.

couches décrites étaient des lits de sangle. Ils garnissaient les chambres de domestiques, les garde-robes et les écuries. Cependant leur châssis pliant, retenu par des sangles attachées d'un bout à l'autre, permettait de les déplacer suivant les besoins. On pouvait éventuellement dresser au-dessus un pavillon, housse de lit suspendue au plafond<sup>390</sup>. Quelques coffres à lits, plus rares, meublaient les antichambres et paliers d'escalier. Ils renfermaient un matelas, un traversin et une couverture, qu'on installait la nuit venue sur le coffre, sur lequel on dormait. Enfin, les domestiques situés au bas de l'échelle sociale devaient parfois se contenter d'une paille ou d'un matelas.

Les notaires mentionnent rarement les dimensions des lits, et s'en tiennent généralement à la largeur. Les couches les moins larges mesuraient 2 pieds ½ (81,2 cm). Les domestiques disposaient habituellement de lits de 3 à 4 pieds (97,45 à 129,94 cm) ; les couches des courtisans pouvaient atteindre 6 pieds (194,9 cm).

La structure du lit était composée d'un châssis de bois de noyer, d'hêtre ou de chêne, et d'une enfonçure, assemblage de petites lattes et de sangles. On posait au-dessus un sommier de crin ou une paille de toile, qui faisait office d'isolant<sup>391</sup>. La literie était complétée par un ou plusieurs matelas de laine ou de bourre, un lit (sorte de matelas de plumes couvert de coutil), un traversin et des couvertures, de laine blanche le plus souvent. La courtepointe, couverture de tissu piqué, rembourrée de coton, d'ouate ou de plumes<sup>392</sup>, servait de dessus de lit : elle recouvrait la couche, tombant jusqu'à terre. Elle était parfois remplacée par un couvre-pied, plus petit. Souvent usés et élimés, les draps n'étaient pas inventoriés avec les lits, mais à part, avec le linge de maison. On les conservait dans des armoires ou des coffres, dans l'office ou dans une chambre. Les notaires distinguaient les draps de maîtres de ceux des domestiques. Ils étaient faits de toile de chanvre, de toile blanche ou jaune, de cretonne, de toile de Rouen ou d'Alençon. Les plus fins étaient en toile de Hollande ; ils pouvaient coûter jusqu'à 70 livres la paire<sup>393</sup>. Les inventaires ne mentionnent aucune taie : le traversin était recouvert par le drap, qui lui servait d'enveloppe<sup>394</sup>. Les housses des lits de maître étaient le plus souvent en damas cramoisi ou vert, en satin blanc, voire en moire ou en gros de Tours. Des galons et franges d'or, d'argent ou de soie égayaient les tissus. Pour la doublure, à

---

<sup>390</sup> *Dictionnaire de l'Académie française, op. cit.*, t. II, p. 202.

<sup>391</sup> Nadine Gasc, « De l'apparat à la naissance de l'intime », dans *Rêves d'alcôves. La chambre au cours des siècles*, exposition du 10 janvier au 30 avril 1995, Paris, Musée des arts décoratifs, Paris, Réunion des musées nationaux, 1995, p. 71.

<sup>392</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. I, col. 1024.

<sup>393</sup> Voir par exemple A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>394</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 281.

l'intérieur du lit, on employait le plus souvent du taffetas. Le tissu le plus courant sur les lits des domestiques était la serge verte : il s'agissait également du tissu le plus fréquent dans les foyers parisiens<sup>395</sup>. On utilisait plus occasionnellement le damas d'Abbeville à fleurs, ou le damas de Caux à rayures<sup>396</sup>, le camelot, étoffe faite de laine et de poil de chèvre<sup>397</sup>, ainsi que le coutil. Plus luxueuses, les indiennes, siamoises, perses et autres toiles de coton fleuries se répandirent dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans un souci d'harmonie, on utilisait généralement le même tissu pour la tenture de la chambre, la housse et parfois même les garnitures des sièges : dans une chambre de l'hôtel de La Trémoille, la même serge de couleur feuille morte recouvrait les murs, la housse du lit et cinq chaises<sup>398</sup>.

Les couches des hôtels étaient globalement moins riches que celles des appartements du château ou des demeures parisiennes, car elles étaient surtout destinées aux domestiques. La valeur des lits de sangle, très nombreux dans chaque hôtel, ne dépassait guère quelques livres. Le prix des lits de maître, de 672 livres en moyenne, correspondait en revanche à ceux des couches qui garnissaient les logements du château. Cette estimation, certes moins importante que le coût des lits parisiens, restait élevée : les courtisans accordaient au confort une grande importance, même à Versailles, et étaient soucieux de suivre les modes de leur époque.

### *Les commodités*

#### Le transport

En ville et dans le château, les ducs et pairs se déplaçaient en chaise à porteurs. Encombrantes, elles étaient remisées dans les hôtels, sur les paliers d'escalier, dans les vestibules, les antichambres ou les salles du rez-de-chaussée. Très souvent, les inventaires font état de deux chaises, l'une richement ornée, l'autre de deuil<sup>399</sup> : l'ensemble de la cour portait le deuil des membres de la famille royale ainsi que celui des souverains étrangers. Les chaises étaient en bois doré et peint, ornées des armoiries de la famille, ou de petits motifs. L'inventaire de la duchesse de Bouillon, en 1741, mentionne également une chaise couverte de cuir de Russie<sup>400</sup>. Une vitre, qui faisait parfois défaut, garnissait les deux côtés et la porte. L'intérieur était fréquemment tapissé de velours cramoisi. On utilisait également le damas et

---

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 279.

<sup>396</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. II, col. 28.

<sup>397</sup> *Ibid.*, t. I, col. 539.

<sup>398</sup> A.N. M.C. LXXIX 32, inventaire après décès du duc de La Trémoille, commencé le 12 juin 1741.

<sup>399</sup> Voir par exemple A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>400</sup> A.N. M.C. LXVIII 416, inventaire après décès de la duchesse de Bouillon, commencé le 12 août 1741.

le drap cramoisi, ainsi que le velours bleu, ou le drap noir pour les chaises de deuil. Un coussin, rempli de plumes et couvert du même tissu, était posé sur l'assise. Quelques chaises furent prisées avec leurs bâtons, leur housse de toile, de velours ou de drap, et plus rarement leur boîte de bois. Très hétérogènes, les estimations oscillaient entre 20 et 400 livres. Mais la chaise à porteur était le plus souvent un meuble précieux, participant au prestige de son propriétaire.

### Le chauffage

Généralement située au milieu du mur de refend, la cheminée constituait la principale source de lumière et de chaleur. Son conduit était en plâtre. Dans les demeures parisiennes, les manteaux étaient en marbre, plus rarement en pierre<sup>401</sup>. À Versailles, beaucoup d'hôtels possédaient des cheminées bien plus simples : les manteaux de l'hôtel de Créquy étaient en pierre de liais<sup>402</sup>, mais ceux des hôtels de Gramont et de Bouillon étaient seulement en plâtre, encadrés d'une plinthe dans les parties inférieures et supérieures, ou sculptés de bas-reliefs et de motifs architecturés dans les grands appartements. Des carreaux de terre cuite recouvraient l'âtre, et les contrecœurs, c'est-à-dire les côtés du foyer, étaient en brique<sup>403</sup>. Un trumeau généralement garni d'une glace surmontait l'ensemble. Les inventaires après décès ne décrivent pas les cheminées, mais leur présence transparaît par le biais du feu, ensemble des pièces servant à allumer les flammes. Les bûches étaient disposées sur deux chenêts ou sur une grille, complétés par une pelle, une pincette et plus rarement une tenaille. L'ensemble était en fer, parfois en cuivre jaune, doré, argenté ou en couleurs. Soufflet et balais étaient plus exceptionnels. La valeur de ces accessoires restait faible, en général de quelques livres, sauf dans les appartements, où elle pouvait atteindre plusieurs dizaines de livres : en 1756, le feu de la chambre de la duchesse de Gramont, en fer poli et cuivre de couleur, fut prisé 30 livres. Placé devant l'âtre, le garde-feu, grille de fer garni de fils de laiton, protégeait les habitants contre les projections des flammes. Un écran préservait parfois de la chaleur des flammes : constitué de carton, de papier ou de tissu, il pouvait être monté sur un pied de bois, que l'on haussait à sa convenance, ou être tenu à la main<sup>404</sup>. Mais garde-feux et écrans demeuraient rares : ils ne figurent que dans trois inventaires. Le duc de Chevreuse conservait son bois dans un bûcher : huit cordes, c'est-à-dire 32 m<sup>3</sup> de bois, vingt grands fagots ainsi que

---

<sup>401</sup> A. Gady, *Les hôtels particuliers de Paris*, p. 161.

<sup>402</sup> A.D. IQ 306 n° 656, affiche imprimée à l'occasion de la vente révolutionnaire du 13 floréal an VII.

<sup>403</sup> B.M. fonds Fromageot B I, devis de construction de l'hôtel de Bouillon, 25 mai 1665 ; A.N. M.C. LXVIII 206, marché de construction de l'hôtel de Bouillon, 22 mars 1670.

<sup>404</sup> *Dictionnaire de l'Académie française, op. cit.*, t. I, p. 388.

cent margotins, des brassées de petits bois servant à allumer le feu, y furent estimés à 150 livres<sup>405</sup>. La quantité de bois était impressionnante : une corde permettait de faire vingt flambées<sup>406</sup>. Peut-être ces réserves étaient-elles également destinées à l'appartement du château. Dans plusieurs pièces (offices, chambres de domestiques, antichambres et garde-robes), l'absence d'objets servant à faire du feu laisse penser qu'il n'y avait pas de cheminée. On pouvait alors recourir à un chauffage d'appoint.

Plus économique, un poêle était parfois utilisé dans les pièces secondaires au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les notaires en inventorièrent en moyenne deux par hôtel, quantité négligeable compte tenu du nombre de salles sans cheminée. Prisés avec leurs tuyaux de tôle, parfois montés sur roulettes, ils étaient le plus souvent en fonte de fer, mais aussi en tôle, en terre marbrée ou en faïence. La forme pouvait être carrée ou ronde, « en cloche ». Cinq bassinoires de cuivre rouge, dans lesquels on plaçait des braises pour réchauffer les lits<sup>407</sup>, étaient rangées dans une antichambre de l'hôtel de Gramont et dans des chambres de domestiques de l'hôtel de Chevreuse<sup>408</sup>. Avec celles de l'hôtel de Chevreuse fut inventorié un tambour à chauffer le linge. Il s'agissait d'une grande cuve de bois, en forme de tambour, haute de 130 à 162 centimètres, et large de 49 centimètres. On déposait le linge à chauffer à l'intérieur, sur un réseau à claire-voie. On posait un couvercle au-dessus, puis on plaçait une poêle pleine de charbons en-dessous<sup>409</sup>. L'hôtel du duc et de la duchesse de Chevreuse était, semble-t-il, relativement confortable ; mais la majorité des demeures versaillaises n'étaient pas très bien équipées. On ne retrouve pas dans les inventaires la variété des accessoires des foyers parisiens : aucun devant de cheminée, brasier ou chaufferette<sup>410</sup>.

### L'éclairage

Les luminaires étaient assez nombreux : les notaires en inventorièrent en moyenne vingt-quatre par hôtel. Les habitants s'éclairaient en majorité avec des objets mobiles, que l'on déplaçait la nuit venue. On les rangeait en journée dans l'office ou la cuisine, dont la cheminée restait allumée toute l'année. Le chandelier était le plus répandu : il représente 45 % des luminaires décrits. Il s'agissait d'ailleurs d'un objet élémentaire, très présent dans les

---

<sup>405</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>406</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 340.

<sup>407</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. I, p. 788.

<sup>408</sup> A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756 ; A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>409</sup> Pierre Richelet, *Nouveau dictionnaire françois, contenant généralement tous les mots, anciens et modernes de la langue françoise* [...], Genève, G. de Tournes, 1710 [1<sup>ère</sup> édition : 1680], t. II, p. 420.

<sup>410</sup> Voir A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 332-337.

foyers parisiens<sup>411</sup>. En cuivre jaune ou rouge, il comportait une ou deux branches. Son prix n'excédait guère quelques livres : chez le duc de La Trémoille, quatorze chandeliers de cuivre rouge furent prisés 16 livres en 1741<sup>412</sup>. En 1712, l'appartement de la duchesse de Chevreuse était éclairé par deux plaques de cuivre argenté, qui, placées derrière la chandelle, reflétaient la lumière ; mais il s'agit de la seule mention de ce dispositif<sup>413</sup>. 38 % des sources de lumière étaient des flambeaux, ou chandeliers à grosse bougie. Plus grands, ils étaient posés sur les tables de repas ou de jeu<sup>414</sup>. Ils pouvaient être en cuivre argenté ou doré, voire en argent ciselé. Ils atteignaient alors des sommes importantes : en 1741, « deux flambeaux ronds godronés ciselés d'argent blanc, poinçon de Paris, faisant ensemble quatre marcs un gros [981,82 grammes] », furent estimés à 190 livres dans l'hôtel de Bouillon<sup>415</sup>. Mais les objets en argent demeuraient exceptionnels ; peut-être étaient-ils regroupés avec l'argenterie parisienne. Ils étaient complétés par des bougeoirs, petits chandeliers munis d'un manche ou d'un anneau, dans lequel on passait le doigt<sup>416</sup>. Les notaires décrivirent également quelques lampes et lampions, qui fonctionnaient à l'huile<sup>417</sup>.

Les courtisans possédaient beaucoup moins d'objets fixes. Alors qu'en 1678, la grande chambre du maréchal de Gramont en abritait cinq, les lustres disparurent des inventaires, à l'exception d'une mention en 1756<sup>418</sup>. Il s'agissait d'objets luxueux, d'apparat, en bois noirci enrichi de cuivre doré, ou en cuivre garni de pendeloques de cristal. Par ailleurs, une chandelle placée dans une lanterne à carreaux de verre éclairait certains escaliers. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les bras de cheminée se répandirent dans les intérieurs. Placés de part et d'autre du trumeau de glace qui réfléchissait la lumière, ils ornaient les plus belles pièces. Ils comportaient une ou deux branches en cuivre doré ou de couleur. Certains étaient ornés de cristal ou de fleurs d'émail. Très présents dans les hôtels parisiens comme dans les logements du château, ils ne représentaient dans les demeures versaillaises que 3,8 % des luminaires. D'autre part, aucune girandole n'est mentionnée. Ce chandelier à plusieurs branches orné de pendeloques de cristal trouvait place dans les intérieurs luxueux<sup>419</sup>. Les habitants des hôtels préféraient donc la commodité au faste.

<sup>411</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 343.

<sup>412</sup> A.N. M.C. LXXIX 41, inventaire après décès du duc de La Trémoille, commencé le 12 juin 1741.

<sup>413</sup> A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>414</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. IV, p. 177.

<sup>415</sup> A.N. M.C. LXVIII 416, inventaire après décès de la duchesse de Bouillon, commencé le 12 août 1741.

<sup>416</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. I, p. 989.

<sup>417</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. III, col. 218 et 237.

<sup>418</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>419</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 344.

De petits ciseaux de cuivre jaune, la mouchette, permettaient de couper l'extrémité carbonisée de la mèche de la chandelle. On les posait sur un petit plateau de forme allongée, le porte-mouchette.

### Les repas

Les cuisines des hôtels étaient généralement bien équipées : les instruments qu'elles renfermaient furent en moyenne estimés à 260 livres par intérieur. Dans la cheminée, les bûches étaient posées sur des chenêts, parfois sur des landiers, beaucoup plus hauts. Pelles, tenailles, pincettes, tisonniers et fourgons (perches de bois garnies de fer au bout<sup>420</sup>) servaient à l'entretien du feu. On utilisait pour la cuisson des aliments un grill, instrument ancien<sup>421</sup>. La viande était rôtie sur une broche que l'on posait sur de grands chenêts garnis de crochets, les hâtiens ou contre-hâtiens<sup>422</sup>, et que l'on tournait à la main. Mais la majorité des hôtels disposaient aussi d'un tournebroche, plus perfectionné : muni d'une manivelle, de cordes et de contrepoids, il tournait automatiquement, et rendait la cuisson plus régulière. Placée sous la broche ou le tournebroche, une lèche-frite recueillait le jus et la graisse de la viande<sup>423</sup>. Quelques cuisines étaient également équipées de broches à noix, et d'attelets, pour la cuisson des petits oiseaux. Une crémaillère permettait de suspendre au-dessus de l'âtre les ustensiles munis d'une anse. Dans la plupart des hôtels, elle était remplacée par des trépieds et des chevrettes, composés d'un cercle de fer sur trois pieds<sup>424</sup>. On posait dessus les chaudrons et les marmites, qui pouvaient contenir jusqu'à 30 litres d'eau. Ceux-ci étaient complétés par des ustensiles nombreux et variés : poêles, poêlons, casseroles, passoires, écumoirs... On faisait bouillir de l'eau dans une bouilloire ou un coquemar. Le poisson était cuit dans une poissonnière ou une turbotière, les chapons dans une chaponnière, les pâtés dans une tourtière à couvercle. Poêles à marrons et à confiture, compotiers et gaufriers servaient à la préparation du dessert. Le plus souvent en cuivre rouge, parfois en cuivre jaune ou en fer, la batterie de cuisine était complétée par des couvercles, des hachoirs, des couperets, des mortiers de bois inventoriés avec leur pilon, des cuillères à pot, à rôti ou à dégraisser, ainsi que des pelles à glace. On cuisait les aliments à l'étouffée dans des poulpetonnières (marmites avec un couvercle à rebords sur lequel on plaçait des braises<sup>425</sup>), ou dans des braisières contenant des

---

<sup>420</sup> *Dictionnaire de l'Académie française, op. cit.*, t. I, 483.

<sup>421</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. II, col. 1192.

<sup>422</sup> *Dictionnaire de l'Académie française, op. cit.*, t. I, p. 557.

<sup>423</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. III, col. 317.

<sup>424</sup> *Ibid.*, t. I, col. 831.

<sup>425</sup> *Ibid.*, t. IV, col. 625.



braises ou de l'eau bouillante<sup>426</sup>. Chez les ducs de La Trémoille et de Chevreuse, la pâte du pain et des pâtisseries était pétrie sur des tours, et dans un pétrin chez la duchesse de Gramont<sup>427</sup>.

Les cuisines étaient par ailleurs pourvues de tables percées de fourneaux, appelées potagers, et de fours, pour la cuisson du pain et des pâtisseries. Les inventaires ne les décrivent pas, car ils faisaient partie de la demeure, mais ils apparaissent dans les devis de construction ainsi que dans les baux. La cuisine de l'hôtel de La Trémoille disposait de deux potagers et d'un four. Un troisième potager se trouvait dans le garde-manger<sup>428</sup>. Des pelles à four permettaient de sortir les aliments sans se brûler. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, de nouveaux moyens de cuisson apparurent : le four portatif, en tôle, en fer ou en cuivre, et le réchaud, plus rare dans les hôtels. Quelques étuves sont également mentionnées : ces petites armoires abritaient des tablettes de fils d'archal surmontées d'ardoises ou de planches, sur lesquelles on disposait les aliments. On plaçait en-dessous un réchaud<sup>429</sup>. Posées sur des tréteaux ou sur leurs pieds, plusieurs tables de chêne, de hêtre, de sapin ou de bois blanc, complétaient le mobilier de la cuisine. Dans plusieurs offices se trouvaient des balances ou des romaines, pour la pesée des aliments.

De manière générale, les ustensiles de cuisine étaient présents en abondance dans les demeures. Il s'agissait en outre d'instruments perfectionnés. Les repas des courtisans et de leurs maisons pouvaient ainsi être préparés en ville. On les portait ensuite au château, où ils étaient éventuellement réchauffés : les inventaires signalent deux barquettes, petites armoires portatives servant à transporter les plats cuisinés<sup>430</sup>. Le personnel, en revanche, dînait et soupait dans les hôtels, dans les offices : chez le duc de Gramont, la salle à manger des officiers abritait en 1725 deux tables de sapin, cinq chaises et cinq tabourets de bois blanc garnis de paille<sup>431</sup>.

Les hôtels servaient aussi à entreposer les aliments, sur des tablettes, dans le garde-manger. Avant de la cuire, on conservait la viande pendue à un crochet de fer. Un saloir, récipient de bois dans lequel on salait la viande, fut d'ailleurs prisé chez le duc de Gramont en

---

<sup>426</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, 289.

<sup>427</sup> A.N. M.C. LXXIX 32, inventaire après décès du duc de La Trémoille, commencé le 12 juin 1741 ; A.N. M.C.XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771 ; A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>428</sup> A.N. M.C. XXVI 461, bail et désistement, 30 novembre 1751.

<sup>429</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. III, p. 922.

<sup>430</sup> *Ibid.*, t. I, p. 771.

<sup>431</sup> A.N. M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725.

1725<sup>432</sup>. L'eau, qu'on allait chercher aux fontaines de la ville ou qu'on achetait aux porteurs<sup>433</sup>, était conservée dans de grandes fontaines de cuivre rouge, dans la cuisine. Garnis d'un couvercle et d'un robinet, ces grands réservoirs étaient posés à même le sol, ou sur des pieds de bois ou de fer. Les plus petits avaient une capacité de trois seaux (45 litres), les plus grands de six seaux (90 litres). La duchesse de Gramont disposait en 1756 d'une fontaine sablée, filtrant l'eau<sup>434</sup>. La valeur des fontaines oscillait entre 12 et 60 livres, suivant leur contenance. Trois caves renfermaient des réserves de vin et de liqueurs. Six cents quarante-neuf bouteilles furent prisées chez le duc de Duras<sup>435</sup> ! Les inventaires font état à la fois de vin de cuisine et de vin de table ; on buvait du vin de Bourgogne, de Bordeaux, de Champagne, de Languedoc et de Moselle, mais aussi du Cap (en Corse), de Chypre, des Canaries, de Tokai (en Hongrie) et de Setubal (au Portugal). Les liqueurs et spiritueux se répandirent à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : les caves comprenaient des bouteilles de ratafia, ainsi que du vin de Rancio et de Malaga. Chez le duc de Duras furent également décrites des bouteilles d'eau de Spa. Enfin, le duc de Chevreuse disposait en 1771 de barriques d'huile, servant à la cuisine<sup>436</sup>.

Quatre inventaires mentionnent des pièces de vaisselle, rangées dans l'office ou la cuisine. Cependant, seuls deux courtisans possédaient plats et assiettes en quantité suffisante pour recevoir chez eux : trente plats et une douzaine d'assiettes furent inventoriées chez le duc de Gramont en 1678, et soixante terrines, plats et assiettes furent décrits chez le duc de Chevreuse en 1771, avec trois douzaines de verres<sup>437</sup>. Quant aux treize plats en cuivre rouge remisés dans l'office du duc de Chevreuse en 1712<sup>438</sup>, ils étaient probablement destinés à la cuisine. La vaisselle était majoritairement en porcelaine, de Chine, de Hollande, de Saint-Cloud et de Villeroy. Moins chères, la faïence, et dans une moindre mesure la terre vernissée (notamment d'Angleterre et du faubourg Saint-Antoine) étaient également utilisées. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'essor de la faïence et de la porcelaine, au détriment de l'étain, entraîna une diversification des pièces de vaisselle<sup>439</sup>, dont témoignent les inventaires : sont mentionnés des assiettes, des plats de formes diverses, des bassins, des salières, des poivrières et des pots à sucre, des tasses et des soucoupes, des théières et des cafetières, des gobelets, des jattes, des

---

<sup>432</sup> *Ibid.*

<sup>433</sup> Voir É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 311-315.

<sup>434</sup> A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>435</sup> A.N. M.C. XXIII 836, inventaire après décès du duc de Duras, commencé le 4 novembre 1789.

<sup>436</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>437</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>438</sup> A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>439</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 307.

plateaux... Mais leur valeur reste faible : en 1678, douze grands plats et un bassin de faïence furent prisés 15 livres chez le maréchal de Gramont<sup>440</sup>. Les boissons étaient servies dans des bouteilles, des carafons ou des carafes, en étain, en verre ou en cristal. Quelques chambres renfermaient également des flacons de cristal ou d'étain. Seuls six fourchettes et six cuillères apparaissent, chez la duchesse de Gramont en 1756 : en argent, marquées des armes des familles de Gramont et d'Aumont, elles lui venaient de ses parents, Louis Antoine Armand, duc de Gramont, et Louise Françoise d'Aumont<sup>441</sup>. L'absence d'argenterie peut s'expliquer par le regroupement de la vaisselle d'argent à Paris. Étrangement, aucun couteau n'est mentionné. Les deux tiers des cuisines disposaient d'une chaudière de cuivre rouge, pour laver la vaisselle. Elle était posée sur un pied de fer, sous lequel on plaçait un réchaud<sup>442</sup>.

Les demeures versaillaises abritaient une quantité considérable de linge de table, qui servait probablement à la fois pour l'hôtel et pour le château. Chaque inventaire décrit en moyenne soixante-deux nappes, quatre cents quatre vingt-neuf serviettes, cent cinquante-huit torchons et cent six tabliers. Cette quantité trahit l'importance de la sociabilité à la cour, et le grand nombre de personnes dont s'entourait chaque courtisan. Assorties, la majorité des nappes et des serviettes étaient en toile de petite Venise : cette toile damassée, importée à l'origine d'Italie, fut à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle produite en Flandres ou en Normandie<sup>443</sup>. Étaient également employés la toile pleine, la toile de gros ouvrée (sorte de taffetas<sup>444</sup>), la toile de Bayonne, la toile à motifs (œil de perdrix ou grain d'orge), et le basin. Quelques nappes de cuisine furent aussi inventoriées. Les tabliers à cordons et les torchons, qui servaient à la vaisselle mais aussi pour dépoussiérer les meubles et les planchers<sup>445</sup>, étaient cousus dans des tissus plus simples, toile jaune ou grosse toile. Les notaires ne décrivent guère de matériel destiné à la lessive, baquet, chaudière à lessive, seau en bois, pots de lessive ou cordes de crin<sup>446</sup>. Il semble que le linge était porté chez la blanchisseuse.

### L'hygiène

---

<sup>440</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>441</sup> Louis Antoine Armand, duc de Louvigny, puis duc de Guiche, puis en 1725 duc de Gramont (1688-1741) et Louise Françoise d'Aumont d'Humières, duchesse de Gramont (1691-1742).

<sup>442</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. I, p. 488.

<sup>443</sup> *Ibid.*, t. IV, col. 1636.

<sup>444</sup> *Ibid.*, t. II, col. 1207.

<sup>445</sup> Dictionnaire de Trévoux, *op. cit.*, t. VII, p. 93.

<sup>446</sup> Voir A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 354.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'eau était accusée de s'infiltrer dans les organes par les pores de la peau et de les corrompre, aussi la pratique du bain était-elle peu répandue<sup>447</sup>. La princesse de Conty fit construire dans son hôtel un pavillon des bains, bordant l'avenue de Sceaux<sup>448</sup>, mais il fait figure d'exception : parmi les hôtels étudiés, aucun ne disposait de ce genre d'installation. D'ailleurs, aucun récipient lié à la toilette ne fut inventorié sous Louis XIV : on se méfiait de l'eau, on avait donc recours à la toilette sèche (on se frictionnait avec un linge mouillé ou humecté d'esprit de vin)<sup>449</sup>. En outre, les soins du corps étaient liés au paraître plus qu'à l'usage de l'eau<sup>450</sup> ; en témoigne l'importance du miroir, seul objet de toilette répertorié à toutes les époques. Accroché au mur ou posé sur une table, il jouait également un rôle décoratif. Les plus grands atteignaient 22 pouces de hauteur, soit 59,5 centimètres. Ils étaient le plus souvent enchâssés dans une bordure. Celle-ci pouvait être en tissu (un petit miroir encadré de panne rouge fut inventorié dans l'hôtel de Chevreuse en 1712<sup>451</sup>), en bois, parfois verni, en cuivre doré, ou en vermeil pour les plus précieux. Les miroirs ornaient les chambres des maîtres, mais aussi celles des domestiques situés en haut de la hiérarchie sociale : écuyers, secrétaires, valets de chambre.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques récipients destinés aux ablutions firent leur apparition dans les intérieurs. Dans les cuisines, les antichambres ou les salles à manger, une fontaine à laver les mains invitait parfois à des gestes de propreté avant les repas. Surmontés d'un couvercle et équipés d'un ou de plusieurs robinet, ces réservoirs de cuivre rouge étaient accompagnés d'une cuvette de cuivre, de faïence ou de porcelaine. L'antichambre de la duchesse de Chevreuse renfermait également en 1771 une cuvette de cuivre rouge, posée sur un pied en bois<sup>452</sup>. Dans plusieurs chambres, une cuvette et un pot à l'eau<sup>453</sup> de faïence permettaient de se laver les mains et le visage. Un tiers des inventaires mentionnent des bidets, apparus dans les années 1710<sup>454</sup>. Mais l'un d'eux, rangé dans la cuisine de l'hôtel de Bouillon en 1730, ne devait pas beaucoup servir<sup>455</sup>. Ils étaient généralement en noyer, avec un dossier couvert de tissu ou garni de canne. Une cuvette de faïence était glissée dans l'assise. En 1756 et en 1771, quatre chambres abritaient des tables de toilette. On étendait au-dessus un

---

<sup>447</sup> *Ibid.*, p. 355.

<sup>448</sup> Voir A. et J. Marie, *op. cit.*, t. I, p. 95-99.

<sup>449</sup> M. Da Vinha, *op. cit.*, p. 108.

<sup>450</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 358.

<sup>451</sup> A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>452</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 octobre 1771.

<sup>453</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. IV, col. 596.

<sup>454</sup> *Ibid.*, t. I, col. 313.

<sup>455</sup> A.N. M.C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730.

morceau de tissu, la toilette ou dessus de toilette, sur lequel étaient disposés flambeaux, aiguères, gobelets et flacons, étuis à peigne, vergettes (petites brosses pour nettoyer les habits<sup>456</sup>), ainsi que diverses boîtes appelées carrés : boîtes à poudre, à mouches ou à racines (on utilisait certaines racines, telles que celles de guimauve, pour nettoyer les gencives et les dents<sup>457</sup>). Ces objets divers, de bois verni ou d'argent, étaient laissés sur la table, remisés dans un meuble ou prisés avec l'argenterie. De manière générale, les objets de toilette étaient très peu nombreux dans les hôtels versaillais. Certains types d'objets, comme les plats et linges à barbe, ne sont jamais mentionnés : les domestiques possédaient probablement leur propre nécessaire. Quant aux courtisans, ils pouvaient se rendre aux bains publics<sup>458</sup>, mais l'absence de ces objets élémentaires laisse penser qu'ils n'habitaient guère leurs hôtels.

La netteté du linge participait également de la propreté. Outre les six chemises de toile blanche conservées dans l'infirmerie de l'hôtel de Chevreuse en 1712<sup>459</sup>, plusieurs vêtements appartenant à la duchesse de Gramont furent inventoriés en 1756<sup>460</sup> : sept grands habits de cour de gourgouran rayé sur fond gris, de satin jonquille brodé, de taffetas noir, de velours noir, de pou-de-soie noir et de raz-de-Saint-Maur noir. La défunte possédait également des manches avec leurs engageantes (sortes de petites manches de dentelle<sup>461</sup>), des mantilles (grands fichus que l'on portait pour se prémunir du froid sur les épaules, le cou et la gorge<sup>462</sup>), des palatines (fourrures portées sur le cou<sup>463</sup>), des bracelets de passementerie et des bonnets. Il s'agissait d'une garde-robe hivernale : la duchesse était décédée en janvier. Étrangement, elle ne comprenait aucune chemise, élément pourtant essentiel de la garde-robe : la chemise était le premier vêtement que l'on passait directement sur la peau<sup>464</sup>. Il semble que la duchesse de Gramont n'ait gardé dans son hôtel que de quoi se changer. Un porte-habit de chêne et deux grands paniers couverts de toile furent aussi inventoriés.

Les hôtels étaient équipés de lieux d'aisance. Le règlement de police du 17 avril 1703 rendait obligatoires les fosses d'aisance maçonnées, sous peine de 100 livres d'amende<sup>465</sup>. Celui du 6 novembre 1772 imposa de construire des latrines, et de vidanger régulièrement la

---

<sup>456</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. IV, col. 1643.

<sup>457</sup> *Ibid.*, t. IV, col. 690.

<sup>458</sup> Voir É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 238 et 376.

<sup>459</sup> A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>460</sup> A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>461</sup> A. Furetière, *op. cit.* t. II.

<sup>462</sup> *Dictionnaire de Trévoux, op. cit.*, t. V, p. 809.

<sup>463</sup> *Ibid.*, t. VI, p. 464.

<sup>464</sup> *Ibid.*, t. II, p. 503.

<sup>465</sup> É. et M. Houth, *op. cit.*, p. 281.

fosse<sup>466</sup>. En effet, certains propriétaires n'hésitaient pas à déverser leurs ordures et eaux usées dans les étangs<sup>467</sup>. Les toilettes se trouvaient souvent au second étage, en haut de l'escalier<sup>468</sup>. Pour pallier leur insuffisance et éviter leur fréquentation, on disposait dans les chambres d'objets de commodité. Chaque hôtel renfermait en moyenne moins de deux chaises percées : elles étaient généralement réservées au maître de maison. La plupart étaient en noyer, garnies de leur bassin de faïence et d'un dossier couvert de tissu ; l'évacuation se faisait manuellement. Elles étaient parfois complétées par des pots de chambre : en 1678, celui des gentilshommes du maréchal de Gramont était en faïence, et celui du duc de Chevreuse, en 1771, en cristal, preuve que ces objets pouvaient aussi témoigner d'un souci d'élégance. Dans l'infirmerie de l'hôtel de Chevreuse, les malades disposaient en 1712 d'un bassin de commodité en étain<sup>469</sup>. Les objets de commodité étaient regroupés dans des pièces spécifiques, garde-robes ou cabinets de toilette. En 1771, le cabinet de toilette de la duchesse de Chevreuse renfermait ainsi une chaise de commodité et une chaise de propreté, c'est-à-dire un bidet, ainsi qu'une petite table en guéridon et une encoignure à tablettes et gradin, sur lesquels étaient disposés huit pièces de faïence et quatre flacons de cristal.

### *Le rangement*

Présent dans deux tiers des demeures, le coffre représente 11 % des meubles de rangement inventoriés. En sapin ou en chêne, parfois couvert de cuir, il s'agissait d'un meuble polyvalent : il renfermait le linge dans l'office, les vêtements dans la garde-robe, le bois pour le feu dans l'antichambre, l'avoine ou le foin dans le grenier. Il faisait aussi office de siège, voire de lit. Dans l'une des chambres de l'hôtel de La Trémoille, un coffre de bois de rapport posé sur un pied de bois doré remplissait également un rôle décoratif. Il fut estimé à 12 livres, mais en général, la valeur des coffres oscillait entre 5 et 10 livres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le coffre, transportable, laissa progressivement place à l'armoire, symbole de stabilité<sup>470</sup> : celle-ci représente 40 % des meubles décrits. Les modèles inventoriés étaient divers : à un, à deux ou à quatre battants, à quatre battants et deux tiroirs, avec ou sans fond... Meuble solide et massif, l'armoire était le plus souvent en chêne, parfois en sapin, en noyer, en hêtre, en bois

---

<sup>466</sup> A.D. B 4302 n° 7 règlement de police, 6 novembre 1772.

<sup>467</sup> A. Damien, J. Lagny, *op. cit.*, p. 21.

<sup>468</sup> Voir par exemple A.N. M.C. LXVIII 206, marché de construction de l'hôtel de Bouillon, 22 mars 1670.

<sup>469</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès d'Antoine, maréchal de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 octobre 1771 ; A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>470</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 317.

blanc ou en bois de violette. Elle trouvait généralement place dans les chambres (on y remisait le linge, les vêtements et les effets personnels), plus occasionnellement dans la cuisine, l'office ou la garde-robe. Plus chère que le coffre, elle valait entre 15 et 50 livres. Sa hauteur, de 5 à 6 pieds ½ (1,62 à 2 mètres)<sup>471</sup>, nécessitait une hauteur de plafond suffisante, aussi lui préférait-on parfois le bas d'armoire, constitué de la partie inférieure seulement. Certaines pièces étaient par ailleurs équipées d'armoires posées « à perpétuelle demeure », c'est-à-dire de placards pratiqués dans le mur. Un buffet, variante de l'armoire, contenait la vaisselle du maréchal de Gramont, dans la grande salle, et celle du duc de Duras, dans l'office<sup>472</sup>.

Apparue à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la commode était, d'après Annik Pardailhé-Galabrun, le meuble prédominant au XVIII<sup>e</sup> siècle : adaptée aux intérieurs plus intimes, elle connut notamment un grand succès sous Louis XV<sup>473</sup>. Elle ne représente pourtant que 16,7 % des meubles de rangement mentionnés. Le modèle à la Régence, ou en tombeau, comportant trois grands tiroirs ou deux petits en haut et deux grands en bas, était le plus fréquent. Quelques commodes comptaient quatre ou six tiroirs. Installées dans les chambres, elles étaient en noyer, en hêtre, en placage ou marqueterie de bois exotiques : étaient notamment utilisés l'amarante, le bois de palissandre et le bois de violette. Sur les vingt-deux commodes inventoriées, seules neuf possédaient un dessus de marbre. Des mains, entrées de serrure et ornements de cuivre doré ou de couleur rehaussaient quelques modèles. De manière générale, les hôtels versaillais renfermaient peu de meubles d'apparat. Aucun cabinet, par exemple, n'est décrit. En outre, les prix ne dépassaient guère 50 livres.

Les inventaires de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle témoignent en revanche du goût pour les encoignures, meubles bas que l'on plaçait dans les angles des pièces<sup>474</sup>. Fermées par deux volets, elles contenaient des étagères, sur lesquelles on pouvait entreposer de menus objets. Elles étaient en bois de merisier, de noyer ou en bois noirci. On pouvait également employer des bois précieux, tels que l'amarante ou le palissandre. Les bureaux et secrétaires, meubles de rangement mais aussi de travail, restaient rares : seuls trois bureaux et trois secrétaires sont décrits, tous dans des chambres. Ils étaient en bois peint, en bois noirci, en noyer ou en bois de placage. Les secrétaires étaient en pente : produit dès 1725, ce meuble

---

<sup>471</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 318.

<sup>472</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. XXIII 836, inventaire après décès du duc de Duras, commencé le 4 novembre 1789.

<sup>473</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 321-322.

<sup>474</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. II, col. 436.

féminin connu un grand engouement sous Louis XV<sup>475</sup>. Une petite bibliothèque de bois noirci garnissait également une garde-robe de l'hôtel de Chevreuse en 1771<sup>476</sup>. Beaucoup de pièces étaient équipées de tablettes, sortes de petites étagères accrochées au mur<sup>477</sup> : elles servaient au stockage des denrées dans le garde-manger et au rangement de la batterie de cuisine dans l'office. On en trouvait également dans les garde-robes et les chambres de domestiques : on y déposait des effets personnels.

Seuls neufs guéridons furent décrits par les notaires. Composés d'un pilier entre deux pièces rondes et fonctionnant par paires<sup>478</sup>, ils meublaient les chambres des courtisans : on y déposait les flambeaux et les chandeliers le soir venu. Ces beaux meubles participaient à l'apparat : ceux des deux chambres du maréchal de Gramont, en 1678, étaient supportés par des colonnes torsées, et ornés de petits filets de bois noirci<sup>479</sup>. En 1730, ceux du duc de Bouillon étaient en bois doré et marquetés<sup>480</sup>. En 1771, plusieurs chambres de l'hôtel de Chevreuse étaient meublées de petites tables en guéridon, plus simples, en hêtre ou en merisier. Les tables étaient bien plus nombreuses : les notaires en inventorièrent en moyenne dix-huit par hôtel. Le terme de table désignait le plateau, posé sur un pied, sur des tréteaux ou sur un châssis, éventuellement pliant<sup>481</sup>. Certains modèles pouvaient ainsi être déplacés selon les besoins, dressés pour le repas puis rangés dans un débarras. Les tables trouvaient place dans les offices, les salles à manger, et les chambres de domestiques, dont elles constituaient, avec les chaises et le lit, le mobilier principal. Elles étaient le plus souvent en bois de sapin, parfois en chêne, en noyer, en hêtre ou en bois blanc. Les plus belles, en marbre, marquetées ou en placage de bois exotiques (bois de violette ou de palissandre), garnissaient les chambres des maîtres : en 1771, la chambre de la duchesse de Chevreuse abritait une table de marbre de 4 pieds de large (1,3 mètres), sur son pied en console de bois sculpté et doré, prisee 24 livres<sup>482</sup>. Quelques modèles, précieux mais passés de mode, meublaient les chambres de domestiques : le logement du concierge de l'hôtel de Bouillon renfermait en 1730 une vieille table à marqueterie d'écaille, posée sur un pied de bois doré, estimée à 6 livres<sup>483</sup>.

---

<sup>475</sup> Jannic Durand (dir.), *Décor, mobilier et objets d'art du musée du Louvre. De Louis XIV à Marie-Antoinette*, Paris, Louvre éditions et Smogy, 2014, p. 247.

<sup>476</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 octobre 1771.

<sup>477</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, op. cit., t. VII, p. 946.

<sup>478</sup> A. Furetière, op. cit., t. II.

<sup>479</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>480</sup> A.N. M.C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730.

<sup>481</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, op. cit., t. VII, p. 943.

<sup>482</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 octobre 1771.

<sup>483</sup> A.N. M.C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730.



Adaptées aux pièces privées, les tables volantes, que l'on pouvait déplacer à l'envi, se répandirent au XVIII<sup>e</sup> siècle dans les chambres et les cabinets. Il s'agissait souvent de meubles raffinés, en merisier, en noyer ou en bois de placage. Dans le garde-meuble de l'hôtel Rousseau se trouvait en 1789 une petite table de bois de rose ornée de plaques de porcelaine sur lesquelles étaient peintes des fleurs<sup>484</sup>. Ces tables étaient parfois couvertes d'un petit tapis de drap, de cuir, de maroquin ou de velours. Mentionnées dès 1730, les tables à écrire comprenaient un pupitre et des tiroirs dans lesquels on pouvait ranger l'encre et les plumes<sup>485</sup>. Des tables de nuit étaient placées dans les chambres des hôtels de Gramont et de Chevreuse, près des lits. On posait dessus tout ce dont on pouvait avoir besoin pendant la nuit, comme le pot de chambre<sup>486</sup>. La table de nuit pouvait aussi être remise en journée dans la garde-robe. L'hôtel de Chevreuse renfermait également des tables en chiffonnière, dont le plateau inférieur était entouré d'un filet : les femmes y rangeaient leurs ouvrages de couture ou de broderie<sup>487</sup>. Quelques tables de jeu furent également décrites en 1771 et en 1789 : on jouait à des jeux de cartes, tels que le tri, le piquet et le quadrille, mais aussi aux dames. Ces petites tables témoignent de la vie sociale des courtisans, mais restent peu nombreuses par rapport à l'importance du jeu à la cour : seuls deux hôtels en renfermaient. Faut-il en conclure que les demeures versaillaises étaient tenues à l'écart de la vie mondaine ?

### *La vie sociale et culturelle*

En 1678, le maréchal de Gramont pouvait recevoir à dîner dix-sept personnes : sa salle-à-manger était équipée d'une grande table de noyer, autour de laquelle étaient disposées dix-huit chaises. Quant à sa chambre à coucher, elle abritait dix fauteuils<sup>488</sup>. Le maréchal ne possédait pas d'appartement au château, il recevait donc ses amis et connaissances en ville. Après 1682, les salles à manger devinrent plus rares dans les hôtels, mais il semble que les courtisans aient souhaité garder dans leurs chambres de quoi entretenir une agréable compagnie : en 1741, la chambre à coucher de l'hôtel de Bouillon était meublée de huit chaises, deux fauteuils et un sofa<sup>489</sup>. La chambre, à défaut de salon, pouvait donc faire office d'espace de réception.

---

<sup>484</sup> A.N. M.C. XXIII 836, inventaire après décès du duc de Duras, commencé le 4 novembre 1789.

<sup>485</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. IV, col. 1193.

<sup>486</sup> *Ibid.*, t. IV, col. 1204.

<sup>487</sup> *Ibid.*, t. IV, col. 1191.

<sup>488</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>489</sup> A.N. M.C. LXVIII 416, inventaire après décès de la duchesse de Bouillon, commencé le 12 août 1741.

Chaque hôtel renfermait en moyenne soixante-treize sièges, répartis dans les pièces en fonction d'une stricte hiérarchie. Très anciens, les bancs de bois étaient au XVIII<sup>e</sup> siècle en régression<sup>490</sup> : seuls sept exemplaires furent décrits, dans les offices des hôtels. Des tabourets, ou placets, meublaient les chambres des domestiques, les antichambres voire les cabinets. En 1712, l'une des chambres de l'hôtel de Chevreuse abritait des ployants, sortes de tabourets pliants. Mais le ployant tomba ensuite en désuétude, et n'est plus guère mentionné après 1712. Les chaises représentent 71 % des sièges inventoriés, les fauteuils 20,6 %. Les sièges à la reine, à dossier de plat, étaient disposés le long des murs ; ils étaient complétés par des sièges volants, que l'on déplaçait selon les besoins. L'hôtel de Gramont renfermait ainsi en 1678 plusieurs perroquets. Ces chaises pliantes servaient en principe pour les repas ou les jeux : on dressait la table sur des tréteaux ou un châssis, dans une chambre ou une antichambre. On plaçait autour des sièges pliants, que l'on pouvait aisément ramasser après les repas. Mais avec l'apparition de la salle à manger à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les perroquets furent remplacés par des sièges plus confortables<sup>491</sup> : à l'hôtel de Gramont, ils prenaient place dans les chambres des domestiques. Les sièges pliants, ployants ou perroquets, disparurent ainsi peu à peu de l'ameublement des hôtels. Les fauteuils étaient placés dans les antichambres, les chambres et les cabinets. Un quart d'entre eux étaient des fauteuils de commodité, équipés d'un pupitre et d'une crémaillère qui permettait de baisser le dossier<sup>492</sup>. Ces sièges confortables, dans lesquels on s'installait pour lire, écrire ou dormir, garnissaient les chambres. Dans le second quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, le fauteuil de commodité passa de mode, au profit de la bergère, apparue vers 1725. Il quitta alors les chambres des courtisanes pour celles des domestiques<sup>493</sup>. La bergère comportait des joues, des manchettes et un carreau. Confortable, elle était à l'origine le siège de la maîtresse de maison, installé au coin du feu, car on pouvait y rester des heures, tandis qu'on ne restait dans les sièges volants que le temps d'une brève visite<sup>494</sup>. Destinés au repos, à la lecture, la détente ou la conversation, les canapés étaient bien moins nombreux. Seuls deux inventaires mentionnent un sofa : il s'agit en réalité du même, prisé en 1730 puis en 1741 dans la chambre à coucher de l'hôtel de Bouillon<sup>495</sup>. Muni de trois dossiers, il pouvait accueillir trois personnes<sup>496</sup>. En 1771, le duc et la duchesse

<sup>490</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 305.

<sup>491</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. IV, col. 265.

<sup>492</sup> A. Furetière, *op. cit.*, t. II.

<sup>493</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 312.

<sup>494</sup> Pierre Arizzoli-Clémentel, *Le mobilier de Versailles. xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*, Dijon, Fatou, 2002, t. II, p. 203.

<sup>495</sup> A.N. M.C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730 ; A.N. M.C. LXVIII 416, inventaire après décès de la duchesse de Bouillon, commencé le 12 août 1741.

<sup>496</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. VII, p. 747.

de Chevreuse recevaient dans leurs chambres sur une chaise longue, à deux dossiers<sup>497</sup> : ce meuble servait notamment en cas de maladie, ou à la suite des couches<sup>498</sup>. Le mobilier des hôtels n'illustrait guère toute la diversité des sièges : aucune banquette, sur laquelle on patientait dans les antichambres, aucune chaise caquetoire, faite pour discuter auprès du feu, ni aucun fauteuil en cabriolet, siège élégant au dossier cintré et aux pieds galbés, n'est mentionné<sup>499</sup>.

Les sièges étaient en majorité en noyer, bois facile à sculpter. Le maréchal de Gramont possédait en 1678 des chaises et des fauteuils en noyer tourné<sup>500</sup>, mais les « colonnes torsées » tombèrent en désuétude au XVIII<sup>e</sup> siècle. Étaient également utilisés le hêtre, le frêne, le bois blanc, et dans une moindre mesure le sapin. La structure du siège pouvait être peinte, en gris ou en vert notamment, dorée ou noircie. La garniture était formée de crin, de canne ou de paille. Représentant 42,8 % des sièges décrits, chaises et fauteuils de paille meublaient les chambres des domestiques ainsi que les offices. Un petit coussin rempli de crin rendait parfois l'assise plus confortable. Les sièges garnis de crin étaient le plus souvent couverts de moquette, de tapisserie (notamment de point à l'aiguille), de damas (en particulier des Indes et de Lucques) et de velours (d'Utrecht notamment) : il s'agissait également des tissus les plus fréquents dans les foyers parisiens de l'époque<sup>501</sup>. Quelques sièges étaient aussi couverts de satin, de mocade, de toile de serge, d'indienne, de toile de Jouy, de siamoise, de panne, de toile de Cadix, de cuir et de gros de Tours. Dans les appartements, le même tissu couvrait généralement les sièges, le lit ainsi que les murs.

La présence de quelques cabarets témoigne également de la convivialité. Cinq services de porcelaine, constitués de tasses, de soucoupes, de gobelets et de pots à sucre posés sur un plateau de bois ou de porcelaine, étaient rangés dans des chambres ou des cabinets. Le propriétaire pouvait ainsi recevoir en ville une compagnie restreinte, autour d'une tasse de thé ou de café, produits de luxe<sup>502</sup>. Mais seuls l'inventaire après décès du duc de Chevreuse, en 1771, et celui du duc de Duras, en 1789, mentionnent des théières et des cafetières<sup>503</sup>.

Peu d'objets attestent de la vie culturelle des habitants de l'hôtel. Aucun livre n'est mentionné, et seule une bibliothèque apparaît, mais dans une garde-robe. Faut-il en conclure

---

<sup>497</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 octobre 1771.

<sup>498</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. I, p. 666.

<sup>499</sup> Voir A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 311-312.

<sup>500</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>501</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>502</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>503</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771 ; A.N. M.C. XXIII 836, inventaire après décès du duc de Duras, commencé le 4 novembre 1789.

que les courtisans ne lisaient point ? Ou qu'ils ne vivaient guère dans leurs hôtels ? Peut-être les livres ont-ils été déplacés suite au décès, et regroupés avec ceux de Paris. Après la Révolution et l'exil du dernier duc de La Trémoille<sup>504</sup>, l'hôtel familial de la rue des Réservoirs fut saisi, et des hommes de la République vinrent inventorier son contenu. Ils décrivent une bibliothèque de trois cents quarante-trois volumes<sup>505</sup>, mais ces livres avaient peut-être été rapportés du château. Les ouvrages traitaient en majorité de théologie, d'éducation, d'histoire et de littérature latine. Les éditions étaient pour la plupart postérieures aux années 1760 ; quelques ouvrages, probablement hérités d'aïeux, dataient cependant du siècle précédent : le duc possédait notamment un exemplaire du *Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume*, de 1655<sup>506</sup>, et deux livres de Pierre de Miraumont traitant de grandes institutions parisiennes, datant de 1610 et de 1612<sup>507</sup>. Il semble que l'écriture ait été un passe-temps plus répandu que la lecture : quatre tables en écriitoires équipées d'encrier, poudrier (contenant la poudre pour sécher l'encre) et porte-éponge en argent ou en cuivre argenté meublaient des chambres ou des cabinets. Le duc de Chevreuse possédait également une plume d'or montée dans sa boîte, pour l'écriture<sup>508</sup>. Les habitants des hôtels n'étaient guère musiciens : seul un tympanon fut prisé dans l'une des chambres de l'hôtel de Chevreuse, en 1771<sup>509</sup>. Cet instrument, en forme de trapèze, garni de fils de laiton que l'on frappait avec des baguettes, était assez répandu dans la société<sup>510</sup>. Les objets de piété étaient également rares. Dans le cabinet de la duchesse de Chevreuse se trouvait un carreau d'église de velours cramoisi, orné de galons et de glands d'or : les duchesses pouvaient, lors des offices religieux, s'agenouiller sur un coussin<sup>511</sup>. Le valet de chambre tapissier du duc pouvait s'adonner à la poterie, puisque sa chambre abritait un tour de potier. L'une des chambres et le garde-meuble renfermaient en outre des niches de chien<sup>512</sup>, qui participaient également au décor en donnant une note personnelle à l'intérieur.

<sup>504</sup> Charles Jean Bretagne, duc de La Trémoille, (1737-1792).

<sup>505</sup> A.D. 1Q 500, p. 487-511, catalogue des livres provenant de chez La Trémoille, an VII.

<sup>506</sup> Pierre Dupuy, *Traité de la majorité de nos rois et des régences du royaume*, Paris, veuve Dupuis et E. Martin, 1655.

<sup>507</sup> Pierre de Miraumont, *Traicté de la chancellerie*, Paris, François Huby, 1610 et *De l'origine et établissement du Parlement et autres juridictions royales estans dans l'enclos du Palais royal*, Paris, P. Chevalier, 1612.

<sup>508</sup> Voir H. Havard, *op. cit.*, t. IV, col. 433.

<sup>509</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>510</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. IV, col. 1579-1580.

<sup>511</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. I., col. 580.

<sup>512</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

### 3. Le décor

Même s'ils n'étaient pas toujours signes de richesse, tapisseries, images peintes ou gravées, miroirs et bibelots créaient une ambiance personnalisée, une note de gaieté dans les hôtels.

#### a. Les revêtements

##### *Les revêtements muraux*

Les appartements ainsi que certaines chambres en galetas étaient boisées. Les lambris n'apparaissent pas toujours dans les inventaires, mais sont mentionnés dans les devis de menuiserie. Ils pouvaient être de deux sortes : les lambris de hauteur recouvraient toute la surface du mur, et les lambris d'appui s'arrêtaient à mi hauteur, éventuellement complétés par de la toile. Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la mode était aux lambris colorés : en 1756, ceux de l'antichambre de l'hôtel de Gramont étaient peints en vert d'eau<sup>513</sup>.

Certaines pièces étaient décorées de tentures, en complément ou à la place des lambris. Celles-ci protégeaient les habitants des courants d'air, préservaient la chaleur ambiante, et jouaient également un rôle ornemental. Elles pouvaient être en tapisserie, en cuir ou en tissu. Un tiers des pièces en était équipé. Les tapisseries sont désignées par les notaires de différentes manières : selon le type (tapisserie de Bergame), la technique (à l'aiguille, haute ou basse lisse) ou le motif (à point de Hongrie, à verdure ou à personnages). La tapisserie de Bergame, également appelée tapisserie de Rouen, était la plus répandue et la plus commune ; elle ornait les chambres de la domesticité. Sa grande taille lui permettait généralement de faire le tour de la pièce. D'aspect grossier, elle était fabriquée sur le métier, avec diverses sortes de matières filées, la laine, le coton, le chanvre, la soie, le poil de bœuf, de vache ou de chèvre<sup>514</sup>. Sa chaîne, habituellement en chanvre, la rendait très solide. D'abord fabriquée à Bergame, en Italie, elle fut ensuite produite en France, notamment à Rouen, Elbeuf, Lille, Roubaix et Amiens<sup>515</sup>. Sa valeur n'était guère élevée : en 1678, la tenture de la chambre des gentilshommes du duc de Gramont, mesurant 10 aunes de cours sur 2 aunes ¼ de haut (soit 11,9 mètres sur 2,7 mètres), fut prisée 8 livres. La tapisserie de Bergame semble passer de

---

<sup>513</sup> A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>514</sup> *Ibid.*, t. I, col. 297.

<sup>515</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 369.

mode après le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : elle n'apparaît plus après 1756. Le garde-meuble de l'hôtel de La Trémoille, en 1741, et l'une des chambres de l'hôtel de Gramont, en 1756, abritaient une tapisserie à point de Hongrie, dont le canevas formait des chevrons. Ce point était très apprécié au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles. La chambre du valet tapissier du duc de Chevreuse était en 1771 ornée d'une tapisserie de point à l'aiguille, c'est-à-dire brodée<sup>516</sup>. Nettement plus coûteuses et plus rares, les autres tapisseries étaient accrochées dans les pièces des appartements. La plupart du temps, le notaire ne précisait ni la provenance ni le style, se contentant du motif. Quatre verdure, représentant des paysages, ornées d'animaux, d'oiseaux ou de scènes de chasse<sup>517</sup>, égayaient une chambre de l'hôtel de Chevreuse en 1712. Deux tentures de plusieurs tapisseries à personnages et armoiries furent prisées dans le même hôtel, l'une dans une chambre en 1712, l'autre dans une antichambre en 1771<sup>518</sup>. Enfin, les sept pièces d'une tenture de haute lisse, figurant l'histoire de Jacob, étaient en 1730 dispersées dans les deux chambres du duc de Bouillon. Elle fut estimée à 600 livres<sup>519</sup>.

En 1678, une tenture de cuir doré habillait les murs de la chambre à coucher du maréchal de Gramont. Très en vogue au XVII<sup>e</sup> siècle (celle du maréchal valait 200 livres), les tentures cuir doré tombèrent peu à peu en désuétude : celle du duc de La Trémoille était en 1741 reléguée dans la cuisine<sup>520</sup>.

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les revêtements de tissus concurrencèrent la tapisserie dans les foyers parisiens<sup>521</sup>. Ils s'imposèrent également à Versailles, jusqu'à représenter la moitié des tentures inventoriées. Moins coûteux et chatoyants, ils créaient des harmonies colorées entre les différents meubles. Le damas, entièrement en soie, était le plus fréquent. Autrefois fabriqué en Orient, il était depuis le XVII<sup>e</sup> siècle manufacturé à Lyon<sup>522</sup>. Un damas cramoisi à tulipes recouvrait en 1771 les murs de la chambre du duc de Chevreuse<sup>523</sup>. Le damas de Caux et celui d'Abbeville, plus rare, étaient réservés aux chambres des domestiques. Les siamoises, étoffes de soie et de coton généralement rayées, ainsi que les indiennes, toiles de coton peintes de petits motifs, ornaient plusieurs chambres. D'abord

<sup>516</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. IV, col. 467.

<sup>517</sup> A. Furetière, *op. cit.*, t. III.

<sup>518</sup> A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712 ; A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>519</sup> A.N. M.C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730. Une tenture de l'histoire de Jacob fut produite au XVII<sup>e</sup> siècle à Aubusson. Quatre tapisseries sont conservées dans le trésor de la basilique d'Évron.

<sup>520</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. LXXIX 32, inventaire après décès du duc de La Trémoille, commencé le 12 juin 1741.

<sup>521</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 373.

<sup>522</sup> *Ibid.*, p. 373.

<sup>523</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

importées du Siam, de Chine et des Indes, elles furent ensuite produites en France<sup>524</sup>. Le taffetas, le satin, la serge, la brocatelle et la tontisse, faite à partir de poussière de laine<sup>525</sup>, sont mentionnés plus exceptionnellement.

Dans les deux chambres du maréchal de Gramont et dans sa salle à manger, des portières recouvraient les portes<sup>526</sup> : placés devant la porte, ces grands rideaux évitaient les courants d'air. En taffetas, en damas, en mocade, en satin ou en brocatelle, elles étaient parfois doublées d'un morceau de toile, et garnies de franges d'or ou d'argent en bas. On les accrochait à une tringle. Les portières passèrent de mode au XVIII<sup>e</sup> siècle : celles du duc de La Trémoille étaient en 1741 remisées dans le garde-meuble<sup>527</sup>. Plus nombreux, des rideaux de fenêtre furent prisés avec leurs tringles et leurs anneaux dans plusieurs chambres et cabinets. Le plus souvent à deux pans, ils étaient taillés dans de la serge et de la futaine, ou dans des toiles plus légères, telles que le coton ou la mousseline. Seuls deux paravents sont mentionnés, l'un dans la chambre du maréchal de Gramont, en 1678, l'autre dans l'antichambre du duc de Chevreuse, en 1712<sup>528</sup>. Divisant les grands espaces, ils rendaient les intérieurs plus intimes et plus chaleureux.

Les glaces murales jouaient un rôle important dans le décor des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>529</sup> : elles réfléchissaient la lumière et dilataient l'espace. Outre les miroirs de toilette, les courtisans disposaient de miroirs mobiles, encadrés dans une bordure. Les plus petits, de format carré, mesuraient 1 pied de côté, soit 32,48 centimètres. Les plus grands atteignaient 22 pouces de haut, soit 59,55 centimètres. Le plus souvent en noyer, la bordure pouvait être simple, ou à chapiteau, ornement couronnant la bordure<sup>530</sup>. Leur valeur dépendait de leurs dimensions, elle variait de quelques à plusieurs centaines de livres. Le miroir de la chambre du maréchal de Gramont, de 21 pouces de haut (56,85 centimètres), fut estimé avec sa bordure de bois noirci à filets de cuivre à 80 livres<sup>531</sup>. Plus nombreux, les miroirs fixes étaient enchâssés dans un trumeau. Les notaires ne les inventoriaient pas toujours, car ils étaient posés « à perpétuelle demeure ». Avec la généralisation des cheminées à manteau abaissés<sup>532</sup>, les trumeaux se répandirent dans les intérieurs : l'hôtel de Chevreuse en comptait

---

<sup>524</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. III, col. 40.

<sup>525</sup> *Ibid.*, t. IV, col. 1459.

<sup>526</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>527</sup> A.N. M.C. LXXIX 32, inventaire après décès du duc de La Trémoille, commencé le 12 juin 1741.

<sup>528</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678 ; A.N. M.C. VIII 896, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 8 novembre 1712.

<sup>529</sup> J. Durand, *op. cit.*, p. 97.

<sup>530</sup> *Dictionnaire de Trévoux*, *op. cit.*, t. II, p. 445.

<sup>531</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>532</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 392.

onze en 1771<sup>533</sup>. Posés au-dessus des cheminées, plus rarement entre les croisées, les trumeaux trouvaient place dans les appartements, ainsi que dans quelques chambres de domestiques. La majorité ne comprenait qu'une glace, quelques uns en comptaient deux ou trois : les techniques de l'époque ne permettaient pas d'obtenir des glaces de grandes dimensions<sup>534</sup>. Appelées parquets, les bordures étaient de bois doré ou peint en blanc. Leur hauteur était généralement comprise entre 50 centimètres et 1 mètre ; les plus grandes atteignaient 2 mètres.

### *Les revêtements au sol*

Blondel écrivait en 1752 :

« C'est une loi de convenance que depuis l'entrée du bâtiment jusques à la galerie l'on observe une gradation de richesse & de magnificence qui soit relative à la destination & à l'usage de chaque pièce<sup>535</sup>. »

Les hôtels versaillais ne comprenaient pas de galerie, mais les revêtements utilisés pour le sol reflétaient la hiérarchie entre les pièces. Le vestibule était carrelé de pierres, généralement de pierres de Caen blanches et de cabochons noirs. Celui de l'hôtel de La Trémoille était revêtu de pierre de liais blanche et de marbre rouge du Languedoc<sup>536</sup>. Dans les appartements, dans la chambre, le cabinet, le salon et éventuellement l'antichambre, on trouvait du parquet. En revanche, le sol des pièces secondaires, garde-robes, offices, et chambres de domestiques était couvert de carreaux de terre cuite. En 1743, l'architecte qui effectua le procès-verbal des réparations à faire à l'hôtel de La Trémoille estima que l'on pouvait remplacer le parquet pourri de deux pièces par de grands carreaux de terre cuite, puisque ces salles servaient à la domesticité :

« Surquoy ledit sieur Dubreüil, écuyer de feu monseigneur le duc de La Trémoille présent pour madame la duchesse de La Trémoille, nous a observé qu'il est de sa parfaite connoissance que cet hôtel n'a jamais été occupé par le seigneur propriétaire, mais bien par ses officiers et gens de sa maison, que comme il s'agit de louer ledit hôtel et que probablement il ne le sera qu'à un seigneur qui n'en fera pas d'autre usage que celui cy-dessus, c'est pourquoy il croit qu'au lieu de parquet neuf dans ces deux pièces dont la dépense seroit grande qu'il est suffisant

---

<sup>533</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>534</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 391.

<sup>535</sup> J.-F. Blondel, *op. cit.*, t. I, p. 29.

<sup>536</sup> A.N. M.C. LXXIX 41, devis et marché pour des réparations à l'hôtel de La Trémoille, 6 septembre 1743.



pour y obvier et par les raisons cy-dessus de carreler ces deux pièces avec grand carreaux de terre cuite<sup>537</sup>. »

Les cuisines étaient par ailleurs pavées de grès. Seuls cinq tapis furent décrits par les notaires, deux en 1678, trois en 1712. Ils étaient disposés sur une table ou sur le sol, dans les chambres ou les salles à manger. Un grand tapis de 3 aunes ½ sur 2 aunes (soit un peu plus de 4 mètres sur deux), orné d'une bordure, recouvrait ainsi la table de la salle à manger de l'hôtel de Gramont en 1678<sup>538</sup>. Un tapis de mocade, deux de bergame et deux de Turquie furent prisés. L'appellation « tapis de Turquie » désignait les tapis orientaux provenant de Perse, d'Égypte, d'Asie mineure et de Turquie, mais aussi ceux fabriqués en France ou en Europe, qui rappelaient par leurs dessins les tapis orientaux<sup>539</sup>. Ils contribuaient à créer une atmosphère chaleureuse et colorée.

## **b. Les couleurs**

Le vocabulaire employé par les notaires témoigne de la richesse des couleurs employées dans l'ameublement. Le jaune est ainsi décliné en plusieurs nuances : citron, jonquille, aurore, paille... Au XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs inventions de chimistes furent à l'origine d'une augmentation de la gamme des couleurs. Le règlement élaboré en 1737 par le chimiste Dufay autorisa l'utilisation de nouveaux colorants, tels que l'indigo, le curcuma, le roucou, le bois de campêche, le noir de suie ou le brou de noix. En 1740, Barth mit au point les bleus de Saxe, puis, en 1747, les bleus de Prusse au ferrocyanure. Parallèlement, de nouveaux mordants, comme l'alun, l'étain, le zinc, le cuivre, le fer ou le chrome, permirent d'obtenir différentes nuances d'un même coloris<sup>540</sup>. Le rouge, notamment le rouge cramoisi, dominait dans la décoration : il représente 23,3 % des notations de couleur. En 1678, la grande chambre du maréchal de Gramont était habillée d'une tenture de taffetas et de trois portières de damas de Lucques rouge cramoisi relevées par des franges d'or et d'argent. Elle abritait également un lit de repos ainsi que dix fauteuils de commodité, tous couverts du même damas de Lucques. Le rouge cramoisi, l'or et l'argent contrastaient avec le bois noirci du grand miroir et des lustres<sup>541</sup> : au XVII<sup>e</sup> siècle, on privilégiait une harmonie entre des couleurs saturées. Plus doux et plus champêtre, le vert était également apprécié, puisqu'il représente 18,67 % des notations.

---

<sup>537</sup> *Ibid.*

<sup>538</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>539</sup> H. Havard, *op. cit.*, t. IV, col. 1573.

<sup>540</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 398.

<sup>541</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les tons pastel, notamment le bleu et le gris, devinrent plus fréquents. Les harmonies se firent plus douces : en 1730, l'une des chambres de l'hôtel de Bouillon renfermait un lit avec une housse de serge bleue brodée d'un ruban de soie aurore<sup>542</sup>. Dans la seconde moitié du siècle, les rayures et les motifs sur fond blanc se répandirent dans les intérieurs, à l'image de cette housse lit de siamoise cramoisi, citron et blanc, inventoriée en 1771<sup>543</sup>.

Aux couleurs des tissus s'ajoutaient celles des bois, noircis, dorés, peints en blanc ou en vert. Dans les appartements, les bois exotiques, comme le bois de palissandre ou de violette, rehaussaient de leurs teintes chaudes les coloris. Ils contrastaient avec les rares dessus de marbre inventoriés. Les notaires mentionnèrent du marbre rance, de couleur rouge, taché de blanc, du marbre de Flandre, assez proche, rouge veiné de blanc et de gris, ainsi que du marbre brèche d'Alep, au fond jaune et aux fragments bruns, gris et rougeâtres.

### **c. Les objets de collection**

#### *Les images peintes et gravées*

Un tiers des courtisans étudiés ne possédaient ni tableau ni gravure : peut-être n'étaient-ils pas très investis dans la décoration de leur hôtel, puisqu'ils n'y vivaient pas. En revanche, l'hôtel de Gramont renfermait en 1678 quarante-cinq tableaux<sup>544</sup> : ne bénéficiant pas d'un appartement au château, le maréchal habitait en ville. Aucun hôtel n'abritait de véritable collection : les courtisans disposaient seulement de quelques images, qui égayaient et personnalisait leur intérieur. En général, ceux qui possédaient des œuvres d'art dans leur demeure en ville en possédaient également dans leur logement au château. Les tableaux du château étaient d'ailleurs souvent plus beaux et plus précieux : leur valeur atteignait 1 530 livres dans l'appartement du duc de Gramont en 1725, alors que ceux de son hôtel valaient 220 livres<sup>545</sup>. Mais les œuvres conservées dans les hôtels restaient de belle qualité : leur prix moyen était de 35 livres<sup>546</sup>. Les notaires décrivirent en 1771 trois estampes gravées par Larmessin, sept d'après Watteau, et deux d'après Lancret. Mais l'artiste était le plus souvent inconnu : on n'acquerrait pas une œuvre pour son auteur, mais pour son sujet et son

---

<sup>542</sup> A.N. M.C. LXVIII 377, inventaire après décès du duc de Bouillon, commencé le 5 juin 1730.

<sup>543</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>544</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>545</sup> A.N.M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725.

<sup>546</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 379-380.

agrément. 79 % des tableaux étaient peints sur toile, quelques uns sur bois, sur cuivre ou sur émail. La grande majorité était encadrée dans une bordure de bois, éventuellement dorée. Les estampes étaient présentées sous un verre blanc, également encadrées.

Les inventaires attestent de l'engouement des hommes et des femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle pour le portrait. La Font de Saint-Yenne expliquait en 1747 que le portrait était « le genre de peinture [...] le plus abondant, le plus cultivé et le plus avantageux aux pinceaux les plus médiocres<sup>547</sup>. » Dans les hôtels versaillais, il représentait 31,5 % des images inventoriées. La grande majorité était des portraits de famille, dont le sujet n'était malheureusement pas identifié. Non compris dans la prisée des biens, les notaires les mentionnaient seulement « pour mémoire ». Deux portraits de Louis XIV furent également décrits. Probablement détenus par héritage ou par legs, ces images perpétuaient au fil des générations la mémoire d'êtres chers, ou exprimaient le respect et l'admiration du propriétaire envers le grand roi. Les portraits, chargés d'une valeur sentimentale particulière, étaient généralement accrochés dans les chambres. Seul le duc de La Trémoille ne semblait pas leur être très attaché : en 1741, six portraits de famille ornaient la chambre de son concierge, tandis qu'une représentation de Louis XIV et quatre autres portraits de famille décoraient sa cuisine<sup>548</sup>.

27,4 % des images représentaient des paysages, dont le sujet n'était pas toujours décrit. Les plus fréquents étaient les paysages agrestes d'inspiration flamande, comme ce « paysage avec bergers », ou ce « paysage avec un mullet, deux chevaux et quelques figures d'hiver<sup>549</sup> ». Des marines sont également mentionnées : un « nofrage » et une « mer agitée » en 1678<sup>550</sup>, un « port de nuit » en 1725<sup>551</sup>. Moins nombreux, quelques paysages faisaient référence aux ruines antiques découvertes en Italie : « ruines avec figures à cheval », « un paysage et ruines<sup>552</sup> ». Souvent employés en dessus de porte ou en dessus de cheminée, les paysages constituaient les œuvres les plus chères. Une bataille et un embarquement valaient ensemble 250 livres en 1678<sup>553</sup>.

23,3 % des œuvres inventoriées étaient des scènes de genre. Très prisées au XVII<sup>e</sup> siècle, elles s'inspiraient de l'école hollandaise : on trouvait chez le duc de Gramont en 1678 une « fille hollandaise », estimée à 60 livres, et deux pendants, une « feste de village et dance » et

---

<sup>547</sup> La Font de Saint-Yenne, *Réflexions sur quelques causes de l'état présent de la peinture en France*, La Haye, Jean Neaulme, t. I, p. 23.

<sup>548</sup> A.N. M.C. LXXIX 32, inventaire après décès du duc de La Trémoille, commencé le 12 juin 1741.

<sup>549</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>550</sup> *Ibid.*

<sup>551</sup> A.N. M.C. CXVII 345, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 19 septembre 1725.

<sup>552</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>553</sup> *Ibid.*

une « réjouissance de ville », prisés tous les deux 240 livres. Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sujets empruntaient davantage à l'école française : dans l'antichambre de la duchesse de Gramont, le dessus de cheminée représentait en 1756 des « amusemens champêtres<sup>554</sup> », et l'un des cabinets de l'hôtel de Chevreuse était en 1771 orné de sept estampes militaires gravées d'après Watteau. Celles-ci étaient probablement tirées du recueil gravé des œuvres de Watteau, publié par Julienne entre 1721 et 1728<sup>555</sup>. Bien plus rares, les natures mortes et représentations animalières ne sont mentionnées qu'au XVII<sup>e</sup> siècle : un « pot de fleurs et des paniers », et « deux coqs de battant, poules, poussins et regnard » ornaient par exemple l'hôtel de Gramont en 1678<sup>556</sup>.

Les tableaux d'histoire étaient assez nombreux au XVII<sup>e</sup> siècle, puis leur nombre déclina. Accrochées dans les chambres, les représentations de la Vierge, avec éventuellement l'enfant Jésus, de la sainte famille ou de saints, tels que sainte Catherine, servaient de support à la dévotion. La duchesse de Gramont possédait en 1756 un tableau brodé en or et soie sur satin blanc représentant le saint Suaire<sup>557</sup>. Plus rares, les personnages de l'Ancien Testament disparurent au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'inventaire du maréchal de Gramont mentionne deux tableaux représentant l'un Adam et Ève et l'autre Tobie. La valeur de ces images de piété ne dépassait guère 15 livres. Les scènes valaient davantage : un « paysage avec la Cananée et plusieurs autres figures », illustrant le chapitre 15 de l'évangile de Matthieu, fut estimé à 40 livres<sup>558</sup>. Quelques tableaux représentaient des figures ou des scènes mythologiques, comme l'Aurore, Apollon et les neuf muses, le sac de Troie ou l'enlèvement d'Europe, révélateur du goût du XVIII<sup>e</sup> siècle pour la lecture d'Ovide et la mythologie galante. Seule une allégorie est mentionnée, toujours chez le maréchal de Gramont, en 1678. Elle figurait « l'avarice terracé par la vertu et la vertu récompensé par la bondance [sic] », et fut estimée à 90 livres.

### *Les objets d'apparat*

Posés sur la tablette de la cheminée ou sur un meuble, les bibelots n'étaient guère nombreux. La plupart constituait des garnitures de cheminée : le plus souvent en faïence, parfois en porcelaine ou en terre blanche, ces pots, vases, gobelets, tasses et flacons étaient alignés au-dessus de l'âtre. Certaines salles renfermaient jusqu'à dix objets, de faible valeur.

---

<sup>554</sup> A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>555</sup> *Figures de différents caractères*, Paris, Julienne, 1721-1728, 2 vol. A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>556</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>557</sup> A.N. M.C. CXVII 803, inventaire après décès de la duchesse de Gramont, commencé le 19 février 1756.

<sup>558</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

Ceux-ci trouvaient place dans les appartements, mais aussi dans les chambres des secrétaires, maîtres d'hôtels et valets de chambre : la chambre du maître d'hôtel du duc de Chevreuse était en 1771 ornée de dix pièces de porcelaine bleue et blanche des Indes et de Saint-Cloud, et de trois pièces de faïence, estimées à 5 livres<sup>559</sup>. Ces objets semblaient davantage destinés à être exposés qu'à servir. Chez le duc de Gramont, en 1678, furent par ailleurs inventoriés des pots à fleurs de faïence, en forme dealebasse et de cloche<sup>560</sup>. Ils permettaient d'ajouter une note de fraîcheur et de couleur dans les intérieurs. Alors que la pendule se répandit dans les intérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>561</sup>, les inventaires n'en mentionnent aucune. À sa fonction ornementale s'ajoutait un rôle utilitaire, il est donc étrange de n'en trouver aucune dans les hôtels. Un thermomètre ornait la chambre du duc de Chevreuse en 1771. De manière générale, peu d'objets d'apparat ornaient les demeures versaillaises, et la décoration ne faisait pas toujours l'objet de grandes attentions.

---

<sup>559</sup> A.N. M.C. XCII 743, inventaire après décès du duc de Chevreuse, commencé le 24 novembre 1771.

<sup>560</sup> A.N. M.C. LXXXIII 166, inventaire après décès du duc de Gramont, commencé le 11 août 1678.

<sup>561</sup> A. Pardailhé-Galabrun, *op. cit.*, p. 396.

# Conclusion

Les hôtels élevés dès 1665 autour de la future place d'Armes n'étaient faits que pour permettre aux proches du roi de le suivre dans ses déplacements. Aussi ces pavillons relevaient-ils davantage des petits hôtels de campagne, assez modestes par leur taille, leur aspect et leur décoration intérieure. L'année 1670 marqua une étape importante : suite à la fête royale de 1668, de nombreux courtisans firent bâtir sur des places accordées gracieusement par les Bâtiments. En 1671 puis en 1672, des privilèges uniques accélérèrent le développement de la ville : seulement astreintes à un faible cens, les maisons construites furent exemptées du logement à la craie, et déclarées insaisissables. Ces avantages venaient compenser un droit de propriété limité. En effet, l'architecture domestique était soumise au contrôle des Bâtiments, qui cherchaient à imposer un modèle, dans un souci esthétique, de propreté et de modernité. Ce contrôle s'effectua d'abord par l'imposition d'un modèle imprimé, glissé dans les marchés de construction, puis par un règlement écrit, le règlement « de Robert de Cotte » en 1715, et enfin par l'établissement d'un permis de construire sous Louis XV et Louis XVI. Une typologie naquit : alors que les hôtels de la place d'Armes, de la rue des Réservoirs et de la rue de la Surintendance prenaient la forme de pavillons perpendiculaires à la rue, isolés sur le devant du terrain, ceux construits de part et d'autre des avenues, plus grands, prenaient l'aspect de petits châteaux. Les hôtels du vieux Versailles, quant à eux, étaient édifiés autour d'une cour intérieure. Mais un même modèle s'appliquait à toutes les constructions : l'élévation était limitée à un rez-de-chaussée, un étage et un comble brisé, et les façades devaient être briquetées. La ville constituait ainsi un écrin unitaire pour le château, vers lequel elle était tournée. Mais les nombreuses réparations nécessaires, dues à la rapidité de la construction, furent autant d'occasions de contrevenir au règlement. Ainsi, sous Louis XV, la ville avait-elle perdu ce qui faisait son originalité.

L'*Encyclopédie* définissait l'hôtel par le rang de son occupant, sa taille, la richesse de son architecture et son décor luxueux. Les deux premiers critères peuvent s'appliquer aux pavillons versaillais : ils furent élevés pour les courtisans qui voulaient bénéficier d'un pied-à-terre pour suivre le roi. Par ailleurs, ces grandes demeures étaient des maisons familiales, présentant la plupart du temps plusieurs logements. Le propriétaire pouvait ainsi accueillir ses enfants, ses commensaux et une grande partie de sa maison. En revanche, l'architecture n'était pas particulièrement riche : sous Louis XIV, les façades étaient briquetées, suivant une mode déjà passée, et selon un procédé économique. Le décor était également moins soigné

qu'à Paris. Les hôtels versaillais peuvent être classés en deux groupes, les uns plutôt archaïques, présentant un corps de logis simple, un parti-pris architectural assez modeste (hôtels de Gramont et de Bouillon, par exemple), les autres relativement modernes, confortables et plus ostentatoires. À l'image de l'hôtel de Créquy, les constructions de Jules Hardouin-Mansart relèvent de ce second groupe.

Après 1682, les hôtels des ducs et pairs changèrent de fonction : ces anciens lieux d'habitation furent convertis en espaces de service même s'ils pouvaient occasionnellement servir d'espaces de réception. L'ameublement témoigne de l'importance de la bouche, les cuisines étant remarquablement équipées, mais aussi des espaces de stockage, caves, bûchers, remises et écuries. L'usage de certaines pièces fut même détourné pour servir de garde-meubles. De manière générale, le mobilier des hôtels versaillais était moins luxueux que celui des demeures parisiennes, car peu de courtisans y habitaient. Abandonnés par leurs propriétaires, les hôtels ne furent plus entretenus sous la Révolution, et tombèrent en ruine. Beaucoup d'entre eux furent détruits et reconstruits au XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, de nombreux dispositifs, tels que le secteur sauvegardé, s'attachent à préserver ce qu'il reste de l'architecture versaillaise.

Ce travail, réalisé à partir d'un échantillon de cinq hôtels, n'est qu'un défrichage ; l'étude des hôtels versaillais reste à faire. Mais les sources (devis et marchés de construction, procès-verbaux et inventaires après décès) existent ; il ne reste qu'à les exploiter.

# Bibliographie

## 1. Sources

### SOURCES MANUSCRITES

#### PARIS, ARCHIVES NATIONALES

##### Minutier central des notaires parisiens :

- **Hôtel de Bouillon :**

Marché de construction passé entre Godefroy Maurice de La Tour d’Auvergne, duc de Bouillon, et Marc Boulron, entrepreneur, 22 mars 1670 : M.C., LXVIII, 206.

Marché de serrurerie passé entre Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, et Jean Luchet, serrurier, 2 juin 1672 : M.C., LXVIII, 211.

Inventaire après décès d’Emmanuel Théodose de La Tour d’Auvergne, duc de Bouillon, 5 juin 1730 : M.C., LXVIII, 377.

Direction des créanciers de Charles Godefroy de La Tour d’Auvergne, duc de Bouillon, 13 juillet 1735 : M.C., LXVIII, 396.

Marché passé entre Pierre Janniot, maçon, et Charles Godefroy de La Tour d’Auvergne, duc de Bouillon, pour des réparations aux hôtels de Paris et Versailles, 28 mars 1740 : M.C., LXVIII, 410.

Inventaire après décès de Marie Charlotte Sobieska, duchesse de Bouillon, 12 août 1741 : M.C., LXVIII, 416.

Marché passé entre Marin Pétoureau, maçon et entrepreneur de bâtiments, et Charles Godefroy de La Tour d’Auvergne, duc de Bouillon, pour des réparations aux hôtels de Paris et de Versailles, 8 avril 1743 : M.C., LXVIII, 421.

Marché passé entre Marin Pétoureau, maçon et entrepreneur de bâtiments, et Charles Godefroy de La Tour d’Auvergne, duc de Bouillon, pour des réparations aux hôtels de Paris et de Versailles, 21 avril 1747 : M.C., LXVIII, 433.

- **Hôtel de Chevreuse :**

Inventaire après décès de Charles Honoré d’Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, 8 novembre 1712 : M.C., VIII, 896.

Inventaire après décès de Marie Charles Louis d’Albert, duc de Chevreuse, 24 novembre 1771 : M.C., XCII, 743.



Vente de Jean-Baptiste Félix Egasse et Jean Jacques Henry Collard à André Michel, 5 juin 1824 : M.C., XXI, 846.

- **Hôtel de Créquy puis de La Trémoille :**

Association de Jules Hardouin-Mansart, architecte, et de Jean Bricart, charpentier, pour la construction de trois pavillons à Versailles, 15 janvier 1670 : M.C., I, 156.

Devis et marché de la menuiserie de pavillons à Versailles, passé entre Jules Hardouin-Mansart, architecte, et Estienne Carrel, menuisier, 30 janvier 1670 : M.C., CVII, 214.

Marché passé entre Jean Cailleteau dit L'Assurance, maçon, et Jules Hardouin-Mansart, architecte, pour la maçonnerie de deux corps d'hôtel à construire à Versailles pour le comte de Soissons et le duc de Créquy, 25 février 1670 : M.C., I, 156.

Devis et marché passé entre Jules Hardouin-Mansart, architecte, et Charles, duc de Créquy, pour faire des augmentations à l'hôtel de Créquy à Versailles, 15 août 1671 : M.C., CXIII, 73.

Compte et obligation, 25 septembre 1678 : M.C., CXIII, 88.

Inventaire après décès de Charles, duc de Créquy, 21 mars 1687 : M.C., CXIII, 135.

Inventaire après décès de Magdeleine de Créquy, duchesse de La Trémoille, 17 août 1707 : M.C., XI, 392.

Inventaire après décès de Charles Armand René de La Trémoille, duc de La Trémoille et de Thouars, 12 juin 1741 : M.C., LXXIX, 32.

Devis et marché passé entre Jean-François La Roze et Barnabé Porchon, maçon à Versailles, pour faire des réparations à l'hôtel de La Trémoille à Versailles, 6 septembre 1743 : M.C., LXXIX, 41.

Quittances des réparations, 30 septembre 1743 : M.C., LXXIX, 41.

Désistement d'un bail passé entre Diane Adelaïde de Mailly, duchesse de Lauraguais et André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, 30 novembre 1751 : M.C., XXVI, 461.

- **Hôtel de Gramont :**

Inventaire après décès d'Antoine, duc de Gramont, 11 août 1678 : M.C., LXXXIII, 166.

Vente d'une parcelle de terrain d'Antoine Charles, duc de Gramont, à Henry Loyson, 30 juin 1689 : M.C., LXXXIII, 197.

Inventaire après décès d'Antoine, duc de Gramont, 19 septembre 1725 : M.C., CXVII, 345.

Inventaire après décès de Marie Louise Victoire, duchesse de Gramont, 19 février 1756 : M.C., CXVII, 803.

- **Hôtel Rousseau**

Vente entre Marie-Anne de Marsollier, veuve de Louis de Nyert, et Jules-Antoine Rousseau, 14 juin 1755 : M.C., CVI, 349.

Inventaire après décès d'Emmanuel Félicité de Durfort de Duras, duc de Duras, 4 novembre 1789 : M.C., XXIII, 836.

Partage des biens de la succession de Jules-Antoine Rousseau, 8 mars 1788 : M.C., XCI, 1250.

Bail à loyer entre Jules-Hugues Rousseau et Denis Étienne Paul Chevrain-Pankouke, 20 mars 1793 : M.C., XCI, 1297.

Série O<sup>1</sup> (Maison du roi) :

- **Privilèges des propriétaires versaillais :**

Déclaration du roi, 22 mai 1671 : O<sup>1</sup> 15, fol. 250.

Déclaration du roi portant décharge d'hypothèques pour les maisons de Versailles, 24 novembre 1672 : O<sup>1</sup> 1050, p. 161.

Déclaration du roi révoquant les privilèges des maisons de Versailles, 6 mars 1713 : O<sup>1</sup> 57, fol. 30.

- **Concessions de places à bâtir :**

Brevets de places à bâtir, 1682-1708 : O<sup>1</sup> 1865.

Brevets de places à bâtir, 1708-1717 : O<sup>1</sup> 1866.

- **Plans de la ville :**

Plan de la ville de Versailles à l'époque de la construction du château, seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : O<sup>1</sup> 1860<sup>1</sup> n° 1.

Plan de la ville de Versailles avec le nom des hôtels, 1682 : O<sup>1</sup> 1761 fol. 382.

- **Les baraques adossées aux hôtels :**

État des baraques adossées au pourtour du château de Versailles avec leurs dimensions et les déclarations tant de concessionnaires ou de leurs héritiers que leurs locataires, 1776 : O<sup>1</sup> 1981.

Plan de la baraque adossée à l'hôtel de Bouillon, rue des Réservoirs, troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle : O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 26.

Plan de la baraque du sieur Deschamps adossée à l'hôtel de Bouillon, troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle : O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 30.

Plans et profils des baraques de la rue des Hôtels, adossées à l'hôtel de Gramont et à l'hôtel de Châtillon, 1779 : O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 23.

Plans et profils des baraques appartenant au valet de chambre de M. de Gramont et à la demoiselle La Roze, adossées à l'hôtel de Gramont, place d'Armes, troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle : O<sup>1</sup> 1985<sup>3</sup> n°s 45 et 46.

Élévation de la baraque adossée à l'hôtel de La Trémoille, rue des Réservoirs, que le sieur Castel se propose de rétablir en l'alignant sur la voisine qui est adossée à l'hôtel de Condé, 1781 : O<sup>1</sup> 1862<sup>4</sup> n° 77.

Plans et profils de la baraque du sieur Castel adossée à l'hôtel de La Trémoille, rue des Réservoirs, troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle : O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n°s 27, 28 et 29.

Plan, coupe et élévation de la boutique adossée à l'hôtel de Luynes, rue de la Surintendance, à reconstruire sans cheminée, 1779 : O<sup>1</sup> 1983<sup>4</sup> n° 3.

Plan, coupe, élévation de la baraque à reconstruire rue de la Surintendance, adossée à l'hôtel de Luynes, par le sieur Ancillon, concierge de l'hôtel, 1779 : O<sup>1</sup> 1985<sup>1</sup> n° 78.

#### Série E (Conseil du roi) :

Arrêt ordonnant, en raison du prochain retour de la cour à Versailles, que tous les baux actuellement passés pour location d'immeubles ou d'appartements en cette ville seront annulés à dater du 1<sup>er</sup> mai 1722, 15 avril 1722 : E 2032 n° 7554 fol. 105.

#### Série T (papiers privés tombés dans le domaine public) :

Baux, pièces de procédure concernant les hôtels de Créquy et de Châtillon à Versailles, 1672-1790 : T 1051<sup>3</sup>.

### MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES YVELINES

#### Série B (juridictions) :

Déclaration du roi portant décharge d'hypothèques pour les maisons de Versailles, 24 novembre 1672 : B 4300<sup>4</sup> n° 4.

Déclaration du roi concernant les maisons bâties à Versailles, 30 décembre 1692 : B 4300<sup>4</sup> n° 3.

Contravention aux règlements royaux relatifs à la hauteur des maisons, 5 janvier 1715 : B 4300<sup>1</sup>.

Déclaration du roi portant règlement sur les baux des maisons de Versailles, 23 juin 1716 : B 4300<sup>4</sup> n° 2.

Arrêt du Conseil d'État pour la diminution des loyers de la ville de Versailles, 13 juillet 1725 : B 4300<sup>4</sup> n° 1.

Déclaration du roi concernant l'exercice de la grande et de la petite voirie à Versailles, 12 juillet 1779 : B 4302<sup>12</sup>.

Ordonnance relative à la numérotation des maisons, 22 juin 1788 : B 4302<sup>4</sup>.

#### Série E (notariat) :

Répertoire de M<sup>e</sup> Lamy, notaire à Versailles, 1670-1685 : 3E 43/58.

Marché passé entre Nicolas de La Forez, jardinier, et Louis Eue, concierge, pour l'entretien du jardin de l'hôtel de Créquy, 11 juillet 1674 : 3E 43/97.

Marché passé entre Mathurin Letellier, couvreur, et Nicolas Angargne, concierge, pour la couverture de l'hôtel de Créquy, 24 mars 1688 : 3E 40/20.

Échange déposé entre le roi et les propriétaires de la rue Neuve à Versailles, 18 avril 1753 : 3E 43/250.

Vente de François Régnier du Tillet à Jean Helland, 10 décembre 1736 : 3E 45/87.

Vente de Jean Helland à Alexandre Denis de Nyert, marquis de Gambais, 26 avril 1737 : 3E 45/88.

Déclaration de la veuve de Nyert au Domaine, 26 août 1754 : 3E 43/87.

Bail de Jules-Antoine Rousseau à Barthélémy-Louis de Charron, 26 avril 1758 : 3E 43/261.

#### Série Q (domaines, enregistrement, hypothèques) :

Déclaration des domaines engagés, an II : 1Q 684 à 1Q 686.

Saisies du condamné La Trémoille, an VII : 1Q 153.

Catalogue des livres provenant de chez La Trémoille, an VII : 1Q 500, p. 487-511.

Vente du 13 floréal an VII : 1Q 306.

Saisies de l'émigré Bouillon, an XI - an XII : 4Q 58.

## VERSAILLES, BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

### Fonds Fromageot :

Devis pour la construction de l'hôtel de Gramont, 25 mai 1666 : fonds Fromageot, B I.

Marché passé entre Jules Hardouin-Mansart, architecte, et Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon pour la construction d'un hôtel, 2 juin 1672 : fonds Fromageot, B I.

### Cartes et plans :

Plan aquarellé de Versailles, avant 1685 : réserve 2.

Plan général de la ville et du château de Versailles, de ses jardins, bosquets et fontaines, dédié au roi par Pierre Le Pautre, 1717 : P 34.

Plan de Versailles, du petit parc et de ses dépendances, où sont marqués les emplacements de chaque maison par l'abbé Delagrive, géographe de la ville de Paris, de la société royale de Londres, 1746 : G 37.

## SOURCES IMPRIMÉES

### • **Dictionnaires :**

DIDEROT (Denis) (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* [...], Paris, Briasson, 1751-1780, 35 vol.

*Le Dictionnaire de l'Académie françoise*, Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694, 2 vol.

*Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux : contenant la signification et la définition des mots de l'une et de l'autre langue* [...], Paris, Compagnie des libraires associés, 1771, 8 vol.

FURETIÈRE (Antoine), *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et les arts* [...], La Haye, Arnout et Reinier Leers, 1690, 3 vol.

RICHELET (Pierre), *Nouveau dictionnaire françois, contenant généralement tous les mots, anciens et modernes de la langue françoise* [...], Genève, G. de Tournes, 1710 [1<sup>ère</sup> édition : 1680], 2 vol.

### • **Recueils gravés et traités d'architecture :**

AVILER (Augustin-Charles d'), *Cours d'architecture*, Paris, Nicolas Langlois, 1691, 2 vol.

BLONDEL (Jacques-François), *Architecture française, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels & édifices les plus considérables de Paris*, Paris, Charles-Antoine Jombert, 1752-1756, 4 vol.

SAVOT (Louis), *L'architecture française des bastimens particuliers, avec des figures et des nottes de M. Blondel*, Paris, François Clouzier l'aîné, 1673 [1<sup>ère</sup> édition : 1624].

- **Mémorialistes :**

CROÿ (Emmanuel, duc de), *Journal inédit du duc de Croÿ, 1718-1784*, édité par Emmanuel-Henri de Grouchy et Paul Cottin, Paris, Flammarion, 1906-1907, 4 vol.

DANGEAU (Philippe de Courcillon, marquis de), *Journal du marquis de Dangeau, avec les additions inédites du duc de Saint-Simon*, édité par Eudore Soulié, Louis Dussieux, Philippe de Chennevières, Paul Mantz, Anatole de Montaiglon, Paris, Firmin Didot frères, 1854-1860, 19 vol.

LUYNES (Charles Philippe d'Albret, duc de), *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV (1732-1758)*, publiés par Louis Dussieux et Eudore Soulié, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1860-1865, 17 vol.

NARBONNE (Pierre), *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV, de l'année 1701 à l'année 1744*, Paris, A. Durand et Pedone Lauriel, Versailles, Bernard, 1866.

ORMESSON (Olivier Lefèvre d'), *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson et extraits des mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson*, publiés par Adolphe Chéruel, Paris, Imprimerie impériale, 1860-1861, 2 vol.

SAINT-SIMON (Louis de Rouvroy, duc de), *Mémoires du duc de Saint-Simon. Nouvelle édition augmentée des additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau*, édités par Arthur Michel de Boislisle, avec la collaboration de Léon Lecestre (à partir du vol. XV) et de Jean-Michel de Boislisle (à partir du vol. XXI), Paris, Hachette, 1879-1931, 43 vol.

SCUDÉRY (Madeleine de), *La Promenade de Versailles, dédiée au roi*, Paris, Claude Barbin, 1669.

SOURCHES (Louis-François du Bouchet, marquis de), *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, publiés par le comte de Cosnac et Arthur Bertrand, Paris, Hachette, 1882-1893, 13 vol.

## **2. Bibliographie critique**

*À la découverte de Versailles et des Yvelines*, exposition de décembre 1973 à février 1974, Versailles, Grande Écurie, Versailles, La Gutenberg, 1973.

- BEYLIER (Henri), « Le permis de construire à Versailles sous l'Ancien Régime », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et d'Île-de-France*, 101<sup>e</sup>-102<sup>e</sup> années, 1975, p. 175-202.
- BLUCHE (François), *La vie quotidienne au temps de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1984.
- BLUCHE (François), *La vie quotidienne de la noblesse française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1988.
- BREILLAT (Pierre), *Versailles. Ville nouvelle, capitale nouvelle*, Versailles, Éditions d'art Lys, 1986.
- CACHAU (Philippe), « Les hôtels de Beauvillier, de Chevreuse et Colbert de Croissy : trois réalisations méconnues de Jules Hardouin-Mansart à Versailles », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, n° 93, 2011, p. 21-38.
- CASTEX (Jean), CÉLESTE (Patrick), PANERAI (Philippe), *Lecture d'une ville : Versailles*, Paris, Le Moniteur, 1980.
- COQUERY (Natacha), *L'hôtel aristocratique. Le marché de Luxe à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998.
- COURTIN (Nicolas), « Corpus des hôtels parisiens du XVII<sup>e</sup> siècle. Inventaires après décès de 24 hôtels », Centre André Chastel, 2011 [consulté le 28/12/2016]. Disponible sur : <http://www.centrechastel.paris-sorbonne.fr/page/corpus-des-hotels-parisiens-du-xviiie-siecle-inventaires-apres-deces-de-24-hotels>.
- COURTIN (Nicolas), *L'art d'habiter à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle. L'ameublement des hôtels particuliers*, Dijon, Faton, 2011.
- DAMIEN (André) et LAGNY (Jean), *Versailles. Deux siècles de vie municipale*, Versailles, L'univers du livre, 1980.
- DA VINHA (Mathieu), *Le Versailles de Louis XIV. Le fonctionnement d'une résidence royale au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2009.
- DELAFOSSÉ (Marcel), « Quelques hôtels seigneuriaux sous Louis XIV », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, n° 62, 1977, p. 87-95.
- DELAFOSSÉ (Marcel), *Archives des Yvelines et de l'ancienne Seine-et-Oise. Répertoire de la série Q*, Versailles, La Gutenberg, 1981.
- DIDIER (Frédéric), « La place d'Armes de Versailles, à la rencontre de la ville et du château », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, n° 92, 2010, p. 57-73.
- DIDIER (Frédéric) et ROUSSEAU (Nicolas), « Une vue de Versailles en 1774 par Claude-Nicolas Ledoux retrouvée au musée Lambinet », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, n° 93, 2011, p. 83-91.

- DUCHESNE (Antoine-Nicolas), *Le Cicerone de Versailles, ou l'indicateur des curiosités et établissements de cette ville : ouvrage aussi intéressant pour les étrangers qu'utile pour ses habitans*, Versailles, J.-P. Jacob, 1815 [1<sup>ère</sup> édition : 1804].
- DURAND (Jannic) (dir.), *Décors, mobilier et objets d'art du Musée du Louvre : de Louis XIV à Marie-Antoinette*, Paris, Smoggy, Musée du Louvre, 2014.
- FRANCASTEL (Pierre), « Versailles et l'architecture urbaine au XVII<sup>e</sup> siècle, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 10<sup>e</sup> année, n° 4, 1955, p. 465-479.
- FROMAGEOT (Paul), « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XIV », « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XV », « Les propriétaires versaillais au temps de Louis XVI et de la Révolution », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, n° 2, 1900, p. 18-38, p. 94-123, p. 192-217.
- GADY (Alexandre) (dir.), *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010.
- GADY (Alexandre), *Les hôtels particuliers de Paris : du Moyen Âge à la Belle Époque*, Paris, Parigramme, 2008.
- GALLET-GUERNE (Danielle) et BAULEZ (Christian), *Versailles. Dessins d'architecture de la direction générale des Bâtiments du roi, t. 2 : La ville, les environs*, Paris, Archives nationales, 1989.
- GASC (Nadine), « De l'apparat à la naissance de l'intime », dans *Rêves d'alcôves. La chambre au cours des siècles*, exposition du 10 janvier au 30 avril 1995, Paris, Musée des arts décoratifs, Paris, Réunion des musées nationaux, 1995.
- HAROUËL (Jean-Louis), *L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Picard, 1993.
- HAVARD (Henry), *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Quantin, 1887-1890, 4 vol.
- HIMELFARB (Hélène), « Regards versaillais sur l'hôtel parisien : le silence des chroniqueurs et épistoliers de cour à la fin du règne de Louis XIV (1700-1715), *XVII<sup>e</sup> siècle*, n°162, 1989, p. 85-100.
- HIRSCHAÜER (Charles) et LÉRY (Edmond), « L'hôtel Lambinet et l'hôtel de la Banque de France », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, n° 34, 1932, p. 37-55.
- HOUTH (Émile et Madeleine), *Versailles aux trois visages. Le Val de Galie, le château des rois, la cité vivante*, Versailles, Éditions Lefebvre, 1980.
- JESTAZ (Bertrand), *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, Picard, 2008, 2 vol.
- LAGNY (Jean), *Versailles, ses rues*, Versailles, Éditions d'art Lys, 1990-1992, 2 vol.



- LAVEDAN (Pierre), HUGUENEY (Jeanne) et HENRAT (Philippe), *L'urbanisme à l'époque moderne. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Droz, Genève, 1982.
- LEMOINE (Henri), *Versailles, cité royale*. Paris, A. Quillet, 1955.
- LE ROI (Joseph-Adrien), *Histoire de Versailles, de ses rues, places et avenues depuis l'origine de cette ville jusqu'à nos jours*, Versailles, imprimerie d'Auguste Montalant, 1854-1861, 2 vol.
- LÉRY (Edmond), « Études de topographie versaillaise. La rue Colbert », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, n° 24, 1922, p. 270-289 et n° 25, 1923, p. 68-80.
- LÉRY (Edmond), « Études de topographie versaillaise. La rue des Réservoirs, côté droit », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, n° 37, 1935, p. 26-44.
- LEVANTAL (Christophe), *Ducs et pairs et duchés-pairies laïques à l'époque moderne (1519-1790)*, Paris, Éditions Maisonneuve & Larose, 1996.
- LEVRON (Jacques), *Versailles, ville royale*, Paris, La Nef de Paris, 1964.
- LEVRON (Jacques), *La vie quotidienne à la cour de Versailles aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1978 [1<sup>ère</sup> édition : 1965].
- LEVRON (Jacques), *Les inconnus de Versailles. Les coulisses de la cour*, La Flèche, Perrin, 2009 [1<sup>ère</sup> édition : 1968].
- MARIE (Alfred et Jeanne), *Versailles. Son histoire*, Paris, Éditions Vincent, Fréal et C<sup>ie</sup> (volumes 1 et 2), Imprimerie nationale (volumes 3 et 4), 1968-1984, 4 vol.
- MICHAUX (Monique), « L'hôtel de Beauvillier. Cercle militaire de Versailles », *Revue historique des armées*, n° 1, 1964, p. 61-74
- NEWTON (William Ritchey), *Dans l'ombre de la cour. Les baraques autour du château de Versailles, le nouveau marché, l'hôtel de Limoges*, Paris, Honoré Champion, 2015.
- NEWTON (William Ritchey), *La petite cour. Services et serviteurs à la cour de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006.
- NEWTON (William Ritchey), *L'espace du roi. La Cour de France au château de Versailles : 1682-1789*, Paris, Fayard, 2000.
- NOLHAC (Pierre de), *Versailles et la cour de France. La création de Versailles*, Paris, Louis Conard, 1925.
- PARDAILHÉ-GALABRUN (Annik), *La naissance de l'intime. 3 000 foyers parisiens : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988.
- PÉRILLON (Yves), « Versailles en représentation gravée », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, n° 91, 2009, p. 23-37.

PORTIER (Jacques), *Propriétaires versaillais des origines à l'an II*, 1982, 4 vol. (manuscrit, Bibliothèque municipale de Versailles).

PORTIER (Jacques), *Terrier des censitaires de Versailles en 1789*, 1999 (manuscrit, Archives communales de Versailles).

PORTIER (Jacques), *Terrier des censitaires de Versailles et plans des quartiers des paroisses Notre-Dame et Saint-Louis en 1741*, Versailles, Lefebvre, 1986.

TIBERGHIEU (Frédéric), *Versailles, le chantier de Louis XIV. 1662-1715*, Paris, Perrin, 2002.

VERLET (Pierre), *Le Château de Versailles*, Paris, Fayard, 1985 [1<sup>ère</sup> édition : 1961].

WILHELM (Jacques), *La vie quotidienne des Parisiens au temps du Roi-Soleil. 1660-1715*, Paris, Hachette, 1977.